

Budget Primitif 2009 - Rapport de présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Introduction

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier dernier, nous avons débattu de **la préparation du budget 2009**. C'est le premier budget préparé complètement par l'équipe municipale issue des élections de mars 2008 et qui s'exécutera de fait sur une année complète. C'est donc un nouveau départ pour chacun des Adjointes réunis autour du Maire et les bases de la réalisation de notre programme sur 2009-2014. Ce qui doit être, pour chacun de nous, un exercice enthousiasmant est pourtant aujourd'hui **fortement contraint**.

Notre volonté d'agir et notre confiance dans les Bisontins, sont bien sûr intactes. Mais nos marges de manoeuvre depuis un an ont été nettement réduites, ce qui **nous oblige à la fois à des choix rigoureux et à proposer des hausses fiscales, après un mandat où les taux ont évolué en moyenne annuelle de moins de 1 %**.

Ces contraintes ne sont pas propres à la Ville de Besançon. Toutes les grandes collectivités (et notamment les grandes villes et leurs groupements) sont confrontées à une accentuation de **l'effet de ciseau : net ralentissement des ressources et augmentation fortement subie des dépenses**.

Ce cadre général, nous l'avons exposé **lors du débat d'orientations budgétaires**, sans que la démonstration et l'argumentaire développés aient été hors sujet. Il nous semble, au contraire, qu'aucun des éléments présentés à cette occasion n'a été sérieusement contesté, même si nous espérons tous un redressement économique plus rapide qu'annoncé. **Dans l'immédiat, la balle est surtout dans le camp du Gouvernement** : mise en oeuvre d'un réel plan de relance, réformes attendues des structures territoriales et des finances publiques, garanties apportées aux collectivités locales de les associer aux nécessaires décisions à venir, en leur permettant d'être maîtres de l'évolution de leurs ressources.

Depuis notre débat de janvier, le contexte n'a pas fondamentalement évolué. Malheureusement les seuls points à souligner résultent de **l'aggravation de la crise économique** : retournement des prix à la baisse, notamment pour le coût des matières premières, nouvelle baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, concurrence accrue s'agissant des appels d'offres lancés par la Ville. Mais dans le même temps les signes d'inquiétude se multiplient, comme en témoigne l'actualisation en cours de l'Analyse des Besoins Sociaux. Il faut aussi ajouter à ce constat les effets induits **des dégagements de crédits ou des réductions de moyens affectés aux politiques locales par l'Etat et indirectement par les autres partenaires de nos politiques**.

Le 4 décembre dernier, le Président de la République a annoncé à Douai un **plan de relance** qu'il chiffre à 26 Milliards d'euros. Il y est rappelé clairement que les collectivités locales représentent 73 % de l'investissement public. Pourtant la seule disposition de soutien direct annoncée par l'Etat est la possibilité d'avancer d'un an le remboursement du FCTVA. On peut regretter qu'il ne s'agisse que d'une mesure de trésorerie, non négligeable, mais insuffisante. Quant à la liste des projets annoncée par le Premier Ministre le 2 février dernier, elle ignore très largement les grands dossiers de Besançon et de la Franche-Comté et ne constitue que la confirmation d'engagements connus. **Ce n'est pas à la hauteur des enjeux de la crise**.

Pour les collectivités locales aucune des dispositions financières et fiscales de la loi de finances initiale pour 2009 n'est remise en cause. Les dotations de l'Etat baisseront bien cette année. Et plus celles-ci investiront, plus le FCTVA augmentera et plus les dotations sous enveloppes baisseront. Eric WOERTH l'a confirmé devant l'Assemblée Nationale : hors 2009, le FCTVA reste bien dans le cadre de l'enveloppe normée. Et l'effort direct de l'Etat (qui ne finance pas l'intégralité du plan de relance) se traduira bien par une aggravation du déficit public, le même déficit public que les collectivités sont activement appelées à couvrir dans le budget 2009.

Nous l'avons dit en janvier : **nous ne renoncerons pas pour autant à développer les grands projets et les politiques qui nous paraissent indispensables pour répondre aux enjeux du quotidien des Bisontins et aux nécessités du développement du Grand Besançon.** Et nous n'accepterons pas de diminuer notre ambition pour une ville qui le mérite. **C'est donc un budget de résistance que nous proposons.**

Il maîtrise l'évolution de nos dépenses et limite la hausse fiscale. Il met l'accent sur l'investissement comme moteur de l'activité économique locale sans excès d'emprunt. Il ne néglige pas de donner des signes importants en faveur du pouvoir d'achat. Nous y reviendrons plus en détail ci-après.

Ce budget s'établit à **224,3 M€ pour le budget général** (en opérations nouvelles, budgets annexes compris et hors opérations d'ordre) et à 194,9 M€ (selon le même mode de calcul) pour le budget principal. Pour ce dernier, le budget est en baisse de près de - 0,5 %, avec des évolutions différenciées en investissement et en fonctionnement.

Pour être complet, il faut préciser que les comparaisons entre 2008 et 2009 doivent tenir compte de modifications limitées de périmètres : les transferts au 1^{er} janvier 2009 à la CAGB de la Zone Franche Urbaine, du soutien à la Mission Locale et du soutien à l'ASQAB et la création, au budget primitif, d'un nouveau budget annexe, celui de l'Archéologie Préventive. Ce dernier point donne lieu à un rapport spécifique.

Le rapport de présentation qui vous est proposé est construit en trois parties successives :

- I. La situation de la Ville au 1^{er} janvier 2009 (budget principal)
- II. Nos choix et nos priorités pour 2009 (budget principal)
- III. Les principaux équilibres du budget (budget principal et budgets annexes)

I. La situation de la Ville au 1^{er} janvier 2009 (budget principal)

1. Une situation financière positive

a) Le positionnement de la Ville de Besançon

Les données financières utilisées pour mesurer la situation de la Ville sont issues des données des comptes administratifs publiés par la base de données SFL. Il est en effet important d'apprécier non pas les prévisions, mais les réalisations effectives. Dans ce domaine, il est aisé de constater que les écarts sont parfois importants.

Pour faciliter les comparaisons, il est régulièrement utilisé un échantillon de 31 villes de métropole, comparables par leur taille, comprises entre 100 et 300 000 habitants (4 913 849 habitants, soit 158 511 habitants en moyenne). C'est la strate traditionnellement utilisée par le Ministère de l'Intérieur. Elle présente toutefois un inconvénient, celui d'intégrer des communautés urbaines. Une autre strate peut être utilisée, celle des 16 villes de 80 à 200 000 habitants (2 136 431 habitants, soit 133 527 habitants en moyenne), plus proche de Besançon.

Cette précaution méthodologique est importante, car il serait sans signification de comparer Besançon à des métropoles par exemple de la taille de Rennes, de Toulouse ou de Lille. De plus, les seuils démographiques ont des effets financiers sur le classement des collectivités locales par le Ministère de l'intérieur, leur éligibilité à différents dispositifs, leur niveau d'intercommunalité et le calcul de leurs dotations.

En revanche, il faut rappeler **les limites de l'exercice de comparaison** (même ramené à des strates démographiques relativement homogènes). Il ne donne pas d'information sur les modes de gestion (régie ou non) qui peuvent être différents entre collectivités, ni sur les niveaux d'intégration entre

la Ville-centre et les collectivités périphériques. Ces facteurs peuvent fortement influencer l'analyse comparative.

b) Les premières tendances du compte administratif 2008

Le compte administratif qui retrace les réalisations de l'année précédente sera proposé pour approbation au Conseil Municipal de juin. A la date de rédaction de ce rapport, les premières tendances peuvent être dégagées sur le budget principal.

Le premier constat sur la section de fonctionnement est favorable. L'épargne brute dégagée au CA 2007 était de 33,7 M€. **Elle sera supérieure à 33 M€ au CA 2008** et surtout nettement plus élevée que les prévisions du BP (avant les différents ajustements en DM) : 27,3 M€. Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à près de 96 % et les recettes de fonctionnement à près de 100 %. S'agissant des recettes, la Ville a bénéficié de près de 0,4 M€ de rôles supplémentaires. Les participations de l'Etat ont progressé mais à un rythme faible (+ 1,3 %). Les produits d'exploitation et de gestion courante confirment leur ralentissement par rapport à l'inflation. Côté dépenses, il faut souligner que les dépenses de personnel permanent n'auront progressé que de + 1,4 %, ce qui confirme notre effort de maîtrise des effectifs. Toutefois ce bon résultat est en partie imputable au report de mesures réglementaires de 2008 sur 2009.

Les intérêts des emprunts ont continué à baisser mais de façon modérée (- 0,1 M€). En revanche les dépenses contraintes ont progressé de + 0,4 M€ (énergie). Quant aux crédits des services, leur consommation n'a augmenté que de + 0,4 % (pour une inflation de + 2,8 %). **Nous confirmerons cette rigueur en 2009.**

En investissement, les dépenses d'équipement ont baissé : 30,6 M€ (hors subventions d'équipement). C'est traditionnel en année électorale et se traduit par une hausse des reports de 2008 sur 2009. Ces décalages ont permis, dans un contexte difficile, de **limiter à 10,6 M€ les mobilisations d'emprunts nouveaux et donc de se désendetter de façon ponctuelle** (- 3 M€ sur le budget principal).

c) Les principaux ratios comparatifs au 1^{er} janvier 2009

A ce jour, les comptes administratifs n'étant pas votés, la Ville ne dispose pas de données sur 2008 pour les autres communes. Néanmoins, les données disponibles en intégrant les tendances du CA 2008, confirment **le positionnement de la Ville** (Strate de 100 à 300 000 habitants) :

⇒ Même en baisse (effet cyclique de l'investissement), le volume des dépenses (1 500€/h) est inférieur à la moyenne (1 554 €/h)

⇒ La diminution en 2008 du volume de dépenses d'équipement par habitant (275 €/h) ne permet plus de positionner la Ville au-dessus de la moyenne (277 €/h en 2007). Mais elle en reste proche et cette dernière devrait diminuer en 2008

⇒ Les charges de personnel sur la section de fonctionnement (bien qu'en légère baisse en pourcentage de 2007 à 2008) restent supérieures à la moyenne : 58,3 % contre 53,9 % (impact des choix de gestion et des niveaux d'intégration)

⇒ La part des intérêts de la dette sur les recettes de fonctionnement (1,9 %) reste inférieure à la moyenne (3,2 %). Pour la Ville cela ne représente en 2008 que 21 € par habitant

⇒ La part des impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) est proche de la moyenne : 58,4 % à Besançon contre 58 %

⇒ Le produit des taxes directes (522 €/h) est plus élevé que la moyenne (485 €/h)

⇒ L'épargne brute par habitant est plus élevée : 226 €/h pour une moyenne de 201 €/h

⇒ Malgré la faiblesse des dépenses d'équipement en 2008, le taux d'équipement (dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement) est de 20,8 % pour une moyenne de 20,9 % en 2007

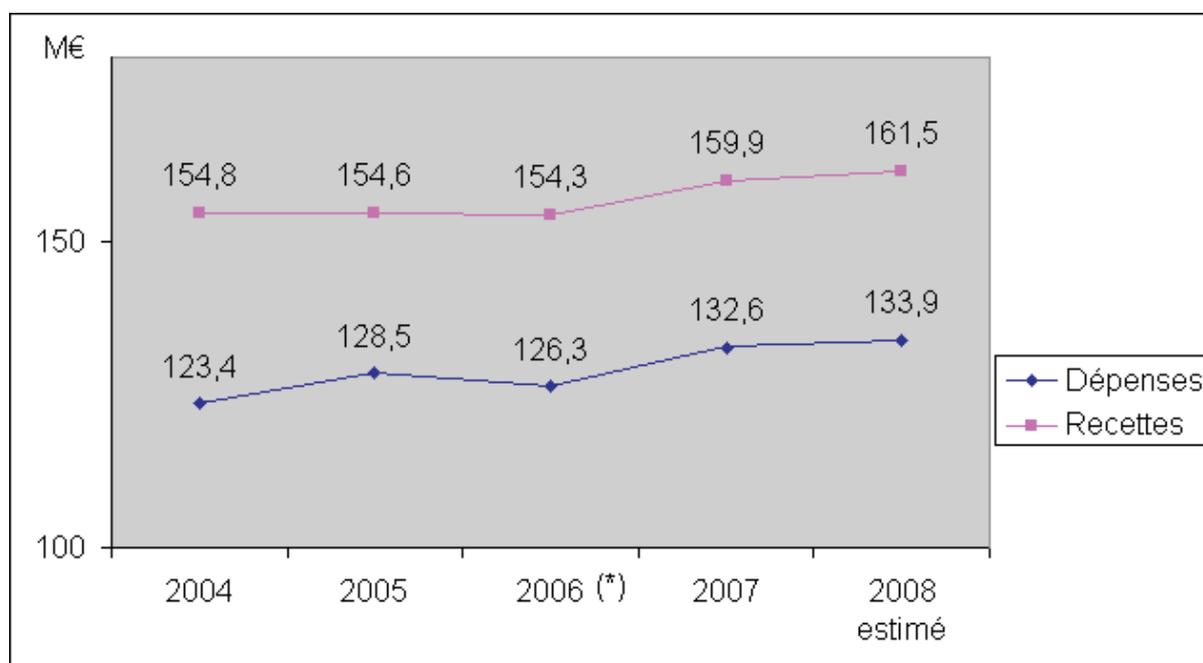
⇒ Les emprunts réalisés (87 €/h) sont logiquement plus faibles que la moyenne (95 €/h) et l'encours de dette l'est également : 825 €/h pour Besançon pour une moyenne de 956 €/h.

Cela confirme globalement la bonne santé financière de la Ville.

2. Les enjeux de la section de fonctionnement

a) L'effet de ciseau

Le graphique suivant montre l'évolution respective des recettes et des dépenses de fonctionnement du budget principal sur les cinq derniers exercices réalisés.



(*) Transfert du CRR à la CAGB

L'évolution des deux courbes ci-dessus montre que la Ville conserve **un volume d'autofinancement non négligeable**. Toutefois, le rythme d'évolution naturel des recettes est plus faible que celui des dépenses (avec une accélération en 2008 du coût des dépenses contraintes). Ces données sont à rapprocher des évolutions attendues pour 2009. Elles expliquent les premiers choix annoncés lors des orientations budgétaires et destinés à **limiter l'aggravation de l'effet de ciseau, pour ne pas trop peser sur nos marges de manoeuvre actuelles et futures**.

Cela passe par la poursuite des efforts sur le premier poste de dépenses de fonctionnement, la masse salariale (près de 79 M€ pour le personnel permanent) : gestion prévisionnelle des emplois et des formations, analyse fine des remplacements et des heures supplémentaires, projets de service, mutualisations avec la CAGB. Cela justifie aussi l'évolution de nos pratiques et **la recherche systématique d'économies** sans remettre en cause la qualité du service : projet d'e-administration et

dématérialisation des procédures (la paye par exemple en 2009), diagnostics énergétiques (ils ont été systématisés en 2008), sensibilisation des agents municipaux (un des axes de l'agenda 21), rythmes de nettoyage et d'entretien revus en 2009, réduction des moyens consacrés aux fêtes et cérémonies, réduction des impressions en interne (mouvement amorcé en 2008) par exemple.

b) L'évolution des dotations de l'Etat

Comme rappelé lors des orientations budgétaires, la Ville ne maîtrise ni l'intégralité de ses dépenses, ni l'intégralité de ses recettes.

Ainsi **les dotations de l'Etat représentent 25 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville**. Et leur évolution résulte uniquement des décisions et des réformes successives, qu'elles soient législatives ou réglementaires. Le terme de dotation ne signifie pas libéralité. Toutes ces dotations sans exception résultent de la transformation de dotations antérieures (DSUCS), se substituant à d'anciens impôts (DGF) ou résultant de mesures d'exonérations fiscales (dotations fiscales) ou de transferts de compétences (DGD). En demandant une juste évolution de ces dotations, les collectivités ne réclament pas un remboursement intégral (on en est loin), mais au moins une certaine lisibilité de l'évolution de ces ressources.

Or, **la loi de finances 2009 met fin unilatéralement au «contrat» qui unissait l'Etat et les collectivités locales**. Hors FCTVA, les dotations sous enveloppes évolueront de 0,8 % cette année et pour un certain nombre de collectivités elles baisseront. C'est le cas pour Besançon où de **BP à BP la Ville perdra près de 0,4 M€**.

Comment dans ces conditions construire des prévisions budgétaires cohérentes et comment disposer des moyens de nos ambitions, sans pour autant augmenter encore les transferts de charge sur les ménages ? La décision du Président de la République de supprimer la taxe professionnelle, puis seulement d'en discuter avec les collectivités locales concernées est une nouvelle preuve de la façon désinvolte dont sont traités les élus locaux.

Prenons par exemple le **cas de la DSUCS** (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) pour illustrer les promesses non tenues. Son évolution a été initiée par la loi de finances 2005 et la loi Borloo du 18 janvier 2005. L'annonce faite était celle d'un doublement entre 2005 et 2009 de la dotation pour Besançon, soit une recette annoncée de 6,5 M€ en 2009. Certes, cette recette a augmenté de 75 % en cinq ans mais dans le même temps les autres dotations ont stagné ou baissé. **Sur la période, toutes les dotations (DSUCS incluse) n'ont progressé que de 1 %, alors que l'inflation a été de 1,8 %**. L'Etat n'a pas garanti le simple maintien de ses dotations en euros constants et en 2009 la DSU ne sera que de 5,7 M€, soit 0,8 M€ de moins que les annonces faites, en raison d'abondements moins élevés que prévus en 2008 et en 2009.

Pour des raisons de logique budgétaire et comptable, cette évolution ne devrait pas s'inverser (Bercy anticipe un déficit public de l'ordre de 3,9 % du PIB, en 2009, la Commission Européenne l'évalue à 5,4 %).

c) Le levier fiscal

Sur la section de fonctionnement, le premier poste de recettes des collectivités est constitué par la fiscalité directe. Au projet de BP 2009, avec 67,2 M€ de produit, **ces recettes représentent près de 40 % de la section de fonctionnement**.

Mais, là aussi, **les marges de manoeuvre de la Ville sont faibles**, d'abord car elle ne peut agir pour l'essentiel que sur les taux de fiscalité et très marginalement sur l'assiette. Ensuite, car les trois taxes directes locales sont partagées en totalité ou en partie avec la Région et le Département, ce qui interdit toute lisibilité de la politique fiscale municipale.

Enfin, il faut rappeler que le levier fiscal est limité. Un point de fiscalité en plus ramène moins de 0,7 M€ de recettes supplémentaires sur le budget principal, alors qu'à Besançon les valeurs locatives sont

plutôt inférieures à la moyenne (cas du foncier bâti) et les taux plutôt plus élevés (cas de la taxe d'habitation).

L'année 2009 devrait voir de nombreuses grandes villes et agglomérations relever nettement leurs impositions pour faire face aux difficultés d'équilibre de leur budget. **Pour ce qui concerne la Ville, nous nous en tiendrons à notre engagement de campagne : sur la durée du mandat, les taux d'imposition votés par la Ville n'évolueront pas plus vite que l'inflation.** Sur la période 2002-2007, l'évolution a été moitié moindre.

Ce choix nécessitera **des arbitrages volontaires**. Nous nous y tiendrons, en raison **des difficultés croissantes de nos concitoyens** et du caractère foncièrement injuste de l'assiette de l'impôt local. Il ne tient pas compte de l'effort contributif de chacun et est d'une complexité telle que son caractère citoyen est difficilement lisible. Contrairement à une idée reçue, le pourcentage de foyers qui y sont assujettis en totalité ou en partie dépasse très largement celui de l'impôt sur le revenu, que ne paye qu'un Français sur deux.

Nous reviendrons sur ces éléments lors du débat de mars qui sera consacré au vote des taux.

3. Les perspectives 2009-2014

a) Un axe structurant : l'investissement durable

Comme l'a mis en évidence le projet de Ville «Besançon 2020», **les grands enjeux de ces prochaines années concernent le développement, l'attractivité et le rayonnement de la capitale régionale, la qualité de la vie.** L'investissement est donc indispensable. Il l'est d'autant plus dans un contexte de crise économique. Comme l'a rappelé le Président de l'Association des Maires de France devant l'Assemblée Nationale, au sujet du plan de relance, le 7 janvier dernier : «les collectivités locales injectent environ 57 milliards d'euros dans l'activité économique nationale, **l'impact de ces investissements est indéniable, particulièrement en termes d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Sans les collectivités locales, l'investissement public s'effondrerait des trois quarts**».

Nous nous engageons donc résolument pour construire la Ville de demain. Les années qui viennent constituent d'ailleurs **de formidables opportunités** avec la construction du TCSP, l'arrivée de la LGV, la réalisation de nouveaux quartiers (Vaîtes) et la reconquête de friches (Vauban, Prés de Vaux).

Sur la période, **l'aménagement de la gare Viotte et du pôle d'échange multimodal** constitue un axe de développement particulièrement fort pour Besançon et pour son agglomération. Les contraintes sont importantes mais nous sommes déterminés à accueillir la LGV dans de bonnes conditions. Ainsi les grands objectifs sont phasés : à l'horizon 2011, accessibilité provisoire au Nord et transfert du monument aux morts au Sud ; à l'horizon 2014 aménagement du parvis Sud et du pôle d'échange multimodal, en articulation avec le TCSP au Sud, aménagement définitif du pôle et de l'accessibilité au Nord, préparation de la mise en oeuvre du quartier associé sur le site.

Face à de tels enjeux, notre regret est grand, de voir **la faiblesse de l'engagement de l'Etat sur de tels dossiers dans le plan de relance.** Cela a déjà été dit : l'aide supplémentaire de l'Etat représente en pourcentage moins que ce que représente la démographie comtoise. Et l'occasion de débloquent les dossiers majeurs qui porteront le développement de l'agglomération sont absents : rien de plus que des confirmations pour le volet universitaire, rien de déterminant pour le contournement Sud-Ouest de Besançon, rien pour la branche Est de la LGV Rhin-Rhône et l'aménagement des gares d'Auxon et de Viotte, rien pour les grands programmes d'aménagements urbains hors un abondement en crédits de paiement de l'ANRU, rien de concret pour le grand projet du port fluvial et le soutien au projet de CRR porté par l'Agglomération.

Pour ce qui nous concerne, nous nous engageons clairement pour un programme d'investissement. **Cet investissement prévisionnel qui figurera dans un nouveau PPI** (Programme Pluriannuel d'Investissement), sera indissociable de **l'autre grande priorité de ce mandat : le développement durable.** Le PPI intégrera systématiquement cette problématique au stade de la

concertation (Conseils Consultatifs d'Habitants), de la conception (normes environnementales), de la conduite d'opération, de la réalisation (chantiers d'insertion) et du fonctionnement (approche en coût complet, notamment au plan énergétique). Nous tirons le bilan des expériences du précédent mandat, pour que dans les grandes comme dans les petites interventions, le développement durable soit une priorité transversale, visible pour tous.

b) La prospective budgétaire

Plus encore que les années précédentes, il **faut souligner la difficulté de l'exercice**. Comme annoncé lors des orientations budgétaires, l'objectif que nous nous fixons est de réaliser **de l'ordre de 35 M€ de dépenses d'équipement par an** avec une mobilisation croissante d'emprunt et **sous deux réserves** : une **capacité de désendettement** plafonnée à 8 ans en fin de mandat et une **épargne brute** toujours supérieure à 20 M€ par an. Ces deux paramètres permettent de calibrer l'effort d'investissement en le rapportant aux capacités de remboursement de la Collectivité et en s'appuyant sur une prospective en fonctionnement où les deux hypothèses majeures sont : une évolution des dépenses de personnel ramenée à 2 % par an et un plafonnement des dépenses d'exploitation à l'inflation simulée.

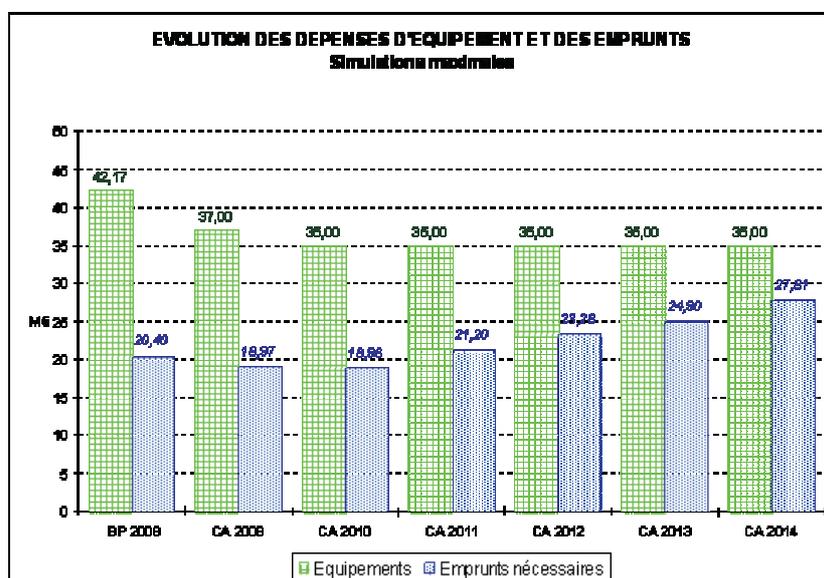
La simulation de référence qui est présentée est à prendre avec précaution. Elle permet de dégager un cadre général, des tendances, et nécessitera, comme c'est déjà le cas, une série de révisions infra-annuelles. En effet, elle est établie à périmètre constant alors que **les incertitudes sont nombreuses** : impact et durabilité de la crise économique et financière, évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, compétences des niveaux de collectivité, réforme des finances publiques et de la fiscalité locale notamment.

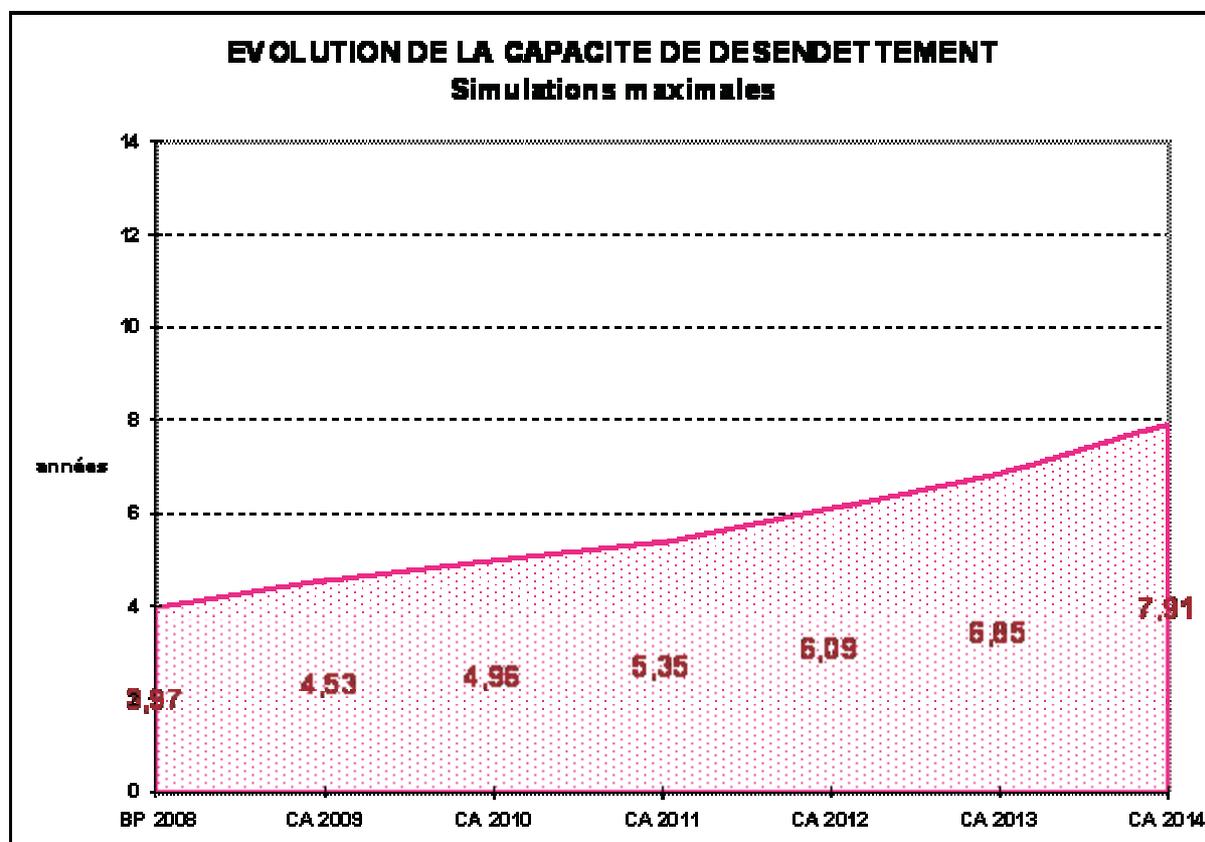
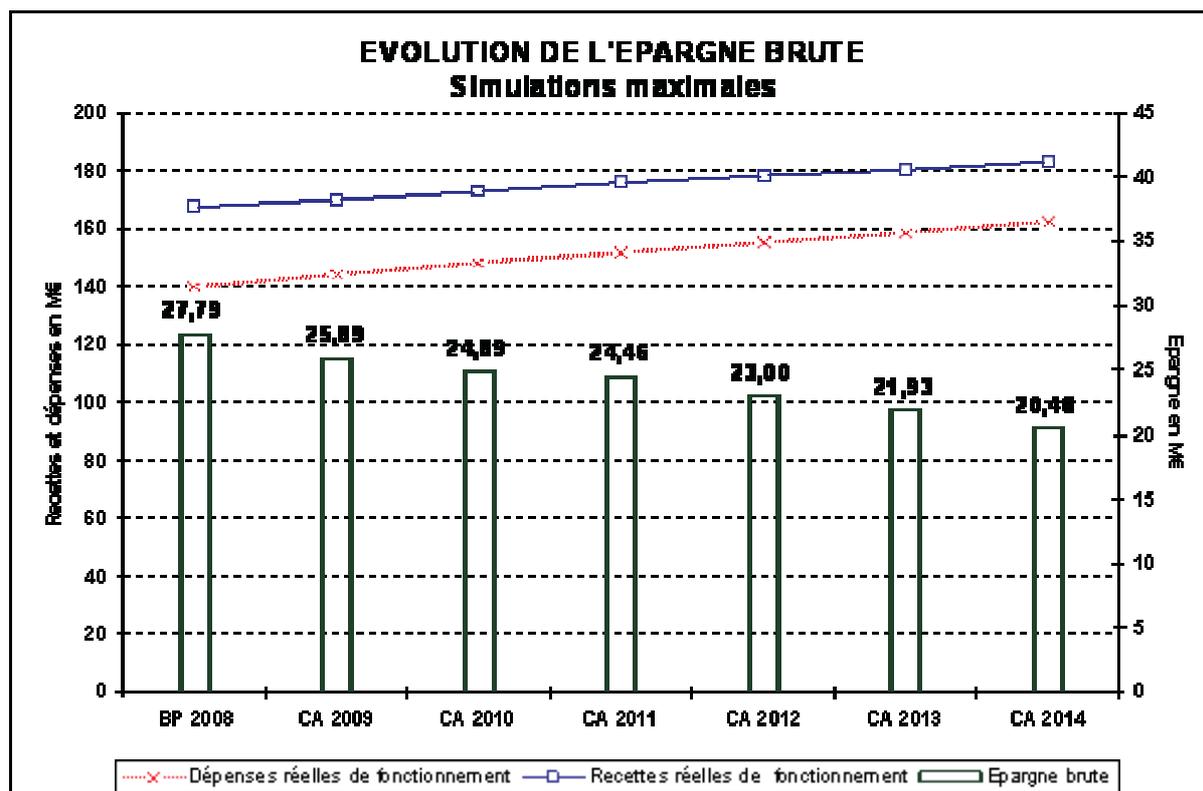
Il faut préciser également que les simulations sont établies en comptes administratifs prévisionnels, à fond de roulement constant. Ces réalisations estimées ne sont donc pas directement comparables aux budgets primitifs. Une dernière remarque mérite d'être soulignée : par choix méthodologique, l'équilibre s'ajuste sur le niveau d'emprunt. Toute recette supplémentaire viendra, en phase de réalisation, en déduction des mobilisations d'emprunt, ce qui peut amener à surévaluer le niveau d'endettement simulé. Un autre facteur peut impacter sur ces simulations : l'évolution non linéaire des taux de réalisation.

C'est la prospective ci-après (version janvier 2009) qui constituera le cadre général et les limites maximales sur lesquelles nous construirons nos politiques sur le mandat.

c) Les simulations sur 2009-2014

Les **graphiques suivants** présentent de façon simplifiée le cadrage des premières simulations, **en CA prévisionnels** : l'évolution de l'investissement, de l'épargne brute (contrairement au ratio d'épargne nette elle n'est pas impactée par le profil de remboursement de la dette) et de la capacité de désendettement. Ces simulations valent pour le budget principal.





II. Nos choix et nos priorités pour 2009 (budget principal)

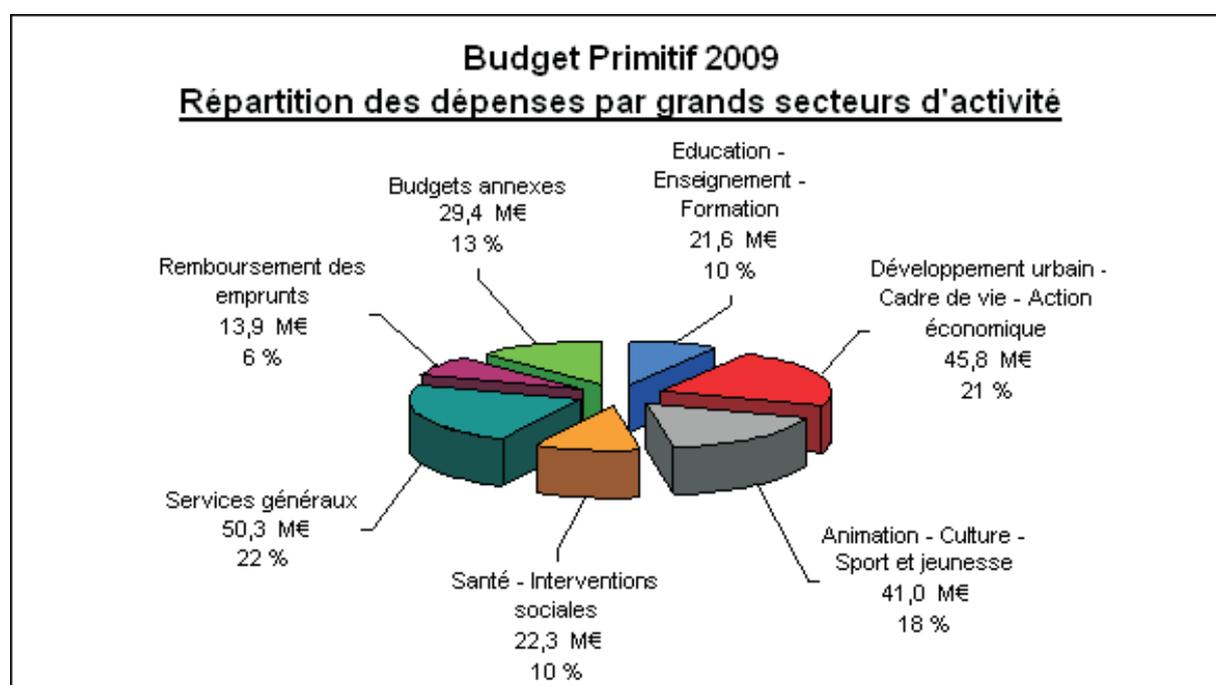
1. Les politiques publiques et leur financement

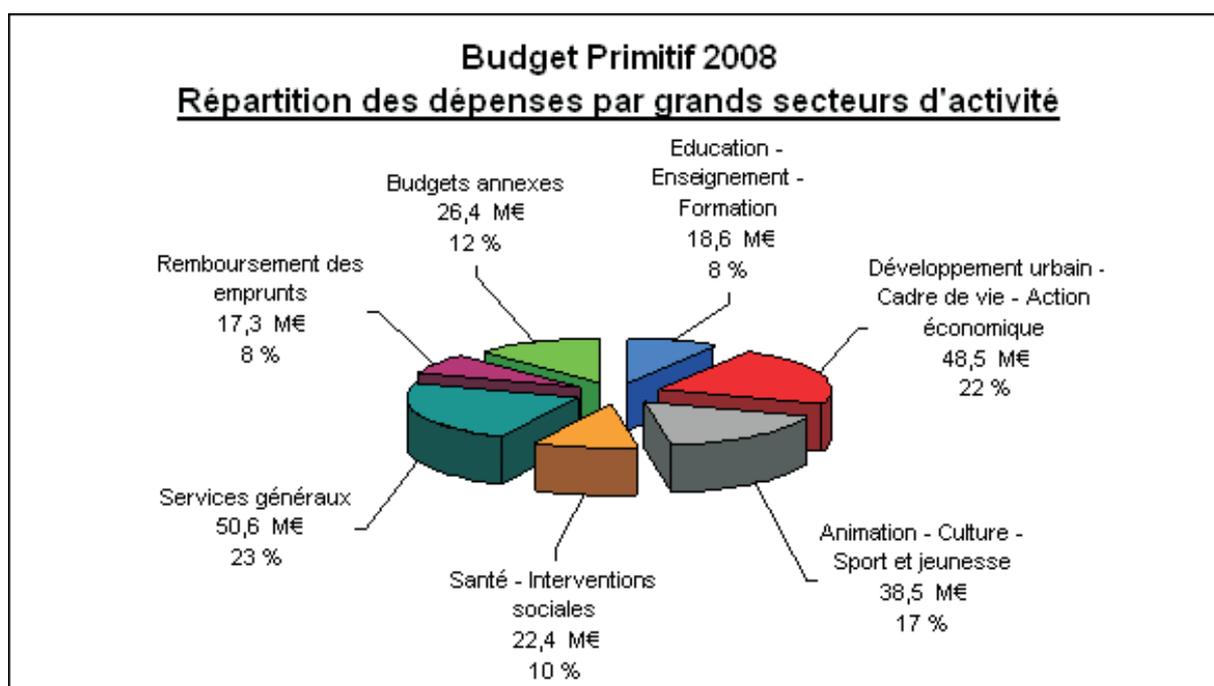
a) Les grands domaines d'intervention

Les deux graphiques ci-après présentent de façon synthétique **les principales politiques municipales pour 2009 et leur part respective, comparée au BP 2008**. Cette présentation simplifiée regroupe l'ensemble des moyens budgétaires par fonctions. Le détail de cette présentation en investissement et en fonctionnement figure dans les annexes du document comptable.

D'une façon générale, hors budgets annexes, **la comparaison montre une certaine stabilité de la part respective des interventions de la Ville**. Après les services généraux, c'est le secteur du développement urbain, du cadre de vie et de l'action économique qui représente le premier poste de la Ville, devant l'animation, la culture, le sport et la jeunesse.

Pour ce qui concerne ces deux grands domaines d'intervention, **l'évolution des crédits inscrits** (en millions d'euros) s'explique par l'avancement des **programmes d'investissement** : davantage de reports pour les opérations d'urbanisme et notamment les PRU de Planoise et de Clairs-Soleils, alors que dans le domaine culturel, la SMAC et le patrimoine Vauban mobilisent des sommes plus élevées qu'en 2008. L'effort de la Ville en faveur de la santé et des interventions sociales reste stable à près de 22 M€. L'augmentation des crédits du secteur Education, Enseignement, Formation s'explique par un autre grand projet d'investissement : la cuisine centrale. Les dépenses des services généraux et l'annuité de la dette diminuent.





b) La maîtrise du fonctionnement

Au BP 2009, en opérations nouvelles et en mouvements réels de l'exercice, **la section de fonctionnement s'établit à 169,3 M€**. Les dépenses sont encadrées à + 2 % pour la masse salariale. Cela représente pour le budget principal une charge supplémentaire de 1,6 M€. S'y ajoutent pour l'essentiel : + 1,2 M€ d'évolution des dépenses contraintes (dont plus de la moitié au titre de l'énergie), + 0,16 M€ d'accroissement des charges financières, + 0,7 M€ d'évolution des subventions versées et + 0,8 M€ de crédits d'exploitation. **En dépenses, l'effort est sensible**. Cela signifie que dans un certain nombre de domaines nous procédons à des redéploiements et à des baisses, en privilégiant les complémentarités et la recherche d'économies.

Ce souci d'optimiser les moyens consacrés aux politiques publiques est partagé avec le CCAS dont le résultat 2008 a été excédentaire. Pour 2009, il est proposé une reprise sur ce résultat qui permettra à la fois de développer la capacité d'action du CCAS et de diminuer le montant de la subvention de soutien de la Ville. Elle représente toutefois près de 9 M€. Evidemment, cet exercice n'est possible que par une concertation étroite entre la Ville et son établissement public et par une confirmation des efforts de gestion du CCAS, de façon à ce que cet effort ponctuel ne dégrade pas les comptes 2009. La Ville reste attentive à ce que les capacités d'intervention du CCAS ne soient pas touchées. En cas de dégradation plus importante que prévue du contexte économique, un renforcement du soutien de la Ville au CCAS en cours d'année n'est pas exclu.

Pour ce qui concerne **les crédits des services**, leur progression intègre une dotation de crédits exceptionnelle de près de 0,8 M€ destinée à financer diverses opérations à réaliser en 2009 : accueil du Tour de France et du Tour de l'Avenir, installation des conseils consultatifs d'habitants, opérations liées à l'inscription du patrimoine Vauban à l'UNESCO par exemple. **Hors ces crédits, l'évolution des crédits d'exploitations est de 0 %**.

Globalement, de 2008 sur 2009, les dépenses de fonctionnement de la Ville augmenteront au BP de près de 3 %, ce qui équivaut presque au niveau de l'inflation constatée sur l'année précédente. **Le financement de ces dépenses en 2009 doit tenir compte de la diminution de la quasi totalité des postes de recettes** : - 0,2 M€ sur la fiscalité indirecte, - 0,4 M€ pour les dotations de l'Etat, - 0,4 M€ pour les autres subventions et participations attendues en fonctionnement.

c) La stratégie financière et budgétaire

Après deux années de pause fiscale, l'augmentation des taux de fiscalité est incontournable. Elle sera de **+ 1 % en 2009 pour la part communale de la taxe d'habitation et de + 3 % pour la taxe sur le foncier bâti**. Le taux de la taxe sur le foncier non bâti augmentera aussi, comme la taxe d'habitation. Au total, cette évolution différenciée des taux équivaut (en produit) à une évolution moyenne de près de 2 % des taux de chaque taxe, s'il avait été proposé une évolution uniforme en 2009. Cette stratégie tient notamment au fait qu'à Besançon, le taux de Taxe d'Habitation reste relativement élevé, mais le taux du foncier bâti est inférieur à la moyenne des communes de la strate. Il s'agit donc d'un rééquilibrage, dont la modestie n'entraînera ni pénalisation de l'habitat, ni pénalisation du monde économique.

Pour ne pas trop majorer la pression fiscale, nous avons construit un projet de budget qui accepte une baisse de l'autofinancement. Ainsi l'épargne brute diminue au BP pour passer de 27,3 à 25 M€. Il s'agit d'une baisse acceptable, l'épargne restant supérieure à l'objectif de la prospective, alors que l'épargne nette, elle, progresse : de 13,5 M€ au BP 2008 à 14,7 M€ au BP 2009. Cette épargne est prévisionnelle et l'objectif est de faire mieux au CA 2009.

Ces choix contraints s'expliquent par notre volonté de **rester attentifs au pouvoir d'achat des Bisontins**. C'est particulièrement difficile dans le contexte actuel mais **c'est une nécessité**. Ainsi nous avons choisi une évolution différenciée des taux de la fiscalité directe communale pour ne pas trop pénaliser les ménages modestes, qui ne sont pas majoritairement propriétaires de leur logement. Nous avons aussi choisi de ne pas augmenter, une fois encore, en 2009 le prix de l'eau et la redevance assainissement. Le prix du m³ d'eau, que payent tous les Bisontins, est aujourd'hui à un tarif inchangé depuis 2003. Autre exemple : la refonte de la grille tarifaire des logements foyers, avec la diminution des loyers pratiqués. Là aussi, il s'agit de cibler les plus modestes. En 2009, la baisse sera de l'ordre d'un mois de loyer en moins sur une année complète. Nous avons aussi décidé de retravailler les tarifs municipaux basés sur des quotients familiaux (restauration scolaire par exemple). Des propositions seront faites au Conseil Municipal pour la rentrée 2009-2010, dans le sens de la recherche d'une plus grande progressivité. Enfin, en direction du personnel, cette année verra la mise en oeuvre d'une première série de mesures destinées à revaloriser le régime indemnitaire. Ce projet est inscrit sur le budget des Ressources Humaines, même si son entrée en vigueur, négociée avec les organisations syndicales ne pourra qu'être progressive pour des raisons de coût.

Enfin, nous poursuivrons nos efforts de gestion.

Nous déploierons la démarche APPEL (Analyse des Politiques Publiques et des Engagements Locaux) en 2009 sur l'ensemble de nos interventions. Cette démarche municipale, inspirée des principes de la LOLF mais aux finalités différentes, nous permettra de réexaminer, politique par politique, ce que nous faisons, pourquoi et comment nous le faisons, en mobilisant les moyens du dialogue de gestion pour faire mieux, à défaut de faire plus. Cette méthode d'analyse et de proposition internes permettra d'éclairer les choix de l'exécutif en 2009, de mesurer et d'évaluer à terme notre plan de mandat. Nous l'expérimenterons cette année.

d) La confirmation de nos engagements en faveur de l'investissement et de l'activité

En investissement, nous fixons à 40 M€ le volume des dépenses d'équipement et des subventions d'investissement. Ce montant en baisse, de BP à BP est compensé par un accroissement des crédits de reports qui s'établiront à près de 23 M€. Dans ces conditions, la prévision budgétaire en début d'exercice sera de l'ordre de 63 M€, soit **un niveau quasi équivalent à celui de 2008 avec le budget de reports**. La Ville ajuste donc son effort d'investissement sans réduire ses capacités d'actions. Elle s'engagera à accompagner le plan de relance du Gouvernement, malgré les réserves que nous y apportons au-delà de l'exercice de communication : absence d'aide directe à l'investissement des collectivités locales, catalogue de mesures déjà annoncées et confirmation d'engagements de l'Etat non budgétés jusqu'alors, absence regrettable de volet relatif à la relance de la consommation par le soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Dans ces conditions et avec une diminution de 3,5 M€ de l'annuité de dette en capital due à l'amortissement exceptionnel d'emprunts anciens, **l'emprunt inscrit au BP est limité à 17 M€** (il baisse de près de 3 M€ comme les dépenses d'équipement au BP). Une inscription d'emprunt en décision modificative n'est pas totalement exclue en 2009 si elle s'avérait nécessaire pour **accélérer encore notre programme d'investissement**. Il y va de notre responsabilité de donneur d'ordre, pour accompagner les entreprises en jouant un rôle de soutien à l'activité, si important en période de crise.

2. La construction de la Ville en 2009

a) Les grands équipements

La livraison de grands équipements, l'amélioration du service rendu et leur participation au développement de Besançon ont constitué une priorité du mandat précédent. Nous poursuivrons cet effort sur le mandat actuel, dans le respect des enveloppes budgétaires et en optimisant leur fonctionnement.



En 2009, les dépenses d'investissement direct au BP représenteront 23,6 M€ pour les seules opérations individualisées. Trois opérations mobiliseront une part significative de ces crédits : la couverture de la Tribune Est du Stade Léo Lagrange, la livraison de la nouvelle cuisine centrale et le démarrage des travaux de la SMAC.

Pour ce qui concerne **le stade Léo Lagrange**, les crédits inscrits s'établissent à 0,7 M€ hors reports. Le coût de l'opération est lui supérieur à 1 M€. Ces travaux seront livrés pour l'été. Nous poursuivons ainsi la modernisation et la restructuration progressive de cet équipement, amorcées sur le mandat précédent. **Depuis 2001, hors aménagements extérieurs, la Ville a investi près de 7 M€ sur le stade.** Cela marque évidemment notre attachement au site, même si les attentes des clubs, celles du sport amateur, comme les contraintes budgétaires ne permettent pas de faire tout, tout de suite.

Autre équipement important pour Besançon, qui sera livré cet été : **la nouvelle cuisine centrale**, qui fournira notamment les crèches et les écoles. En 2009, ce dossier mobilisera près de 3,4 M€ de crédits nouveaux. Nous disposerons ainsi d'un outil moderne, particulièrement innovant, qui nous permettra à la fois d'améliorer la qualité des repas, de tenir compte d'objectifs de développement durable et de réorganiser le service rendu. Après une phase de test, ce nouvel équipement sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2009/2010. Il aura coûté près de 7 M€ TTC à la Ville.

Enfin, nous démarrons, en 2009, **les travaux de la SMAC**. Après les difficultés posées par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) et un premier appel d'offres infructueux, le Conseil Municipal de janvier a approuvé le lancement de l'opération. 2,5 M€ sont inscrits au BP 2009. Pour la Ville, il s'agit non seulement de la réalisation effective d'un projet longtemps attendu, mais aussi de la traduction de notre ambition culturelle et le premier signe d'un nouvel aménagement qui va se dessiner entre le port fluvial et les Prés de Vaux. Ce sera un lieu emblématique, visible depuis la Citadelle, digne d'une capitale régionale.

b) L'économie, l'enseignement supérieur et l'urbanisme

Dans un contexte de plus en plus marqué par la concurrence entre les territoires, nous devons travailler à **renforcer l'attractivité de Besançon et de son agglomération**. L'enjeu est plus large. Nous y travaillons avec la CAGB au travers du réseau Rhin-Rhône. Mais, là aussi, l'incertitude est de mise, puisque nous ne disposons pas de pistes de travail lisibles, établies au niveau gouvernemental, alors que se construit un projet de réforme territoriale. La Franche-Comté et Besançon sa capitale ne sauraient accepter d'être ravalées au rang de sous-région. Il y a une place pour Besançon, dont le rayonnement et la notoriété vont croissantes. Le classement UNESCO, l'arrivée de la LGV, le projet TCSP, notre convergence de vues avec la Région et le Département, un partenariat toujours plus étroit avec le Grand Besançon, sont autant d'atouts que nous continuerons à exploiter en 2009.



Le projet de Ville «Besançon 2020» met **le développement économique et la création de richesses** au centre de nos préoccupations. Nous avons choisi en 2009, en toilettant le périmètre des compétences Ville-CAGB, de renforcer encore nos synergies, s'agissant notamment de la ZFU, de l'insertion et de l'emploi, de la coordination sur les projets de développement communs (Hauts du Chazal, Portes de Vesoul, TCSP). La CAGB intervient directement. **La Ville accompagne les projets d'aménagement** (liaison Hauts du Chazal/Planoise par exemple), construit les réseaux (chauffage urbain, eau, assainissement), assure la cohérence avec ses politiques sociales, d'habitat et de développement durable (insertion) et mobilise les associations, le CCAS et les services municipaux pour lutter contre l'exclusion et les discriminations.

C'est le cas tout particulièrement pour **les opérations d'urbanisme**. Au-delà de la poursuite des PRU, en 2009, **les opérations Vauban et du 6 rue de la Madeleine** entreront dans une phase opérationnelle. Il s'agit d'opérations essentielles pour le dynamisme de ces quartiers et particulièrement pour leur revitalisation socio-économique (cas de Battant). Le projet d'aménagement du **site de la gare Viotte** est lui aussi un projet complexe dont la dimension économique est majeure. La Ville y consacrera 0,7 M€ en 2009. Par ailleurs, 1 M€ sont inscrits pour les travaux de réaménagement des ponts sur la future voie de liaison entre Auxon et Viotte. La **ZAC Pasteur** devrait aussi connaître un avancement significatif avec le lancement du programme des fouilles et le démarrage des travaux du parking. Dans l'ensemble, 850 K€ sont prévus en 2009 pour ce projet. Enfin, la réflexion se poursuit sur l'Est avec **l'aménagement à venir du site des Prés de Vaux et du futur écoquartier des Vaïtes**. La coordination Ville/CAGB se renforce aussi pour porter **les aménagements périphériques au TCSP** qui sont prévus pour 20 M€ sur le mandat.

Dernier enjeu fort pour construire la Ville de demain : celui **de l'enseignement supérieur**. En 2009, la Ville souhaite mobiliser fortement autour de l'Université de Franche-Comté l'ensemble des partenaires qui permettront de porter un projet commun (Ville, Département, Région, Etat). Conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, la Ville a inscrit une nouvelle participation de 850 K€ pour les programmes universitaires (Cité Canot, Restaurant Universitaire de la Bouloie, Maison des Sciences Humaines). Il est regrettable que ces opérations prennent à nouveau du retard.

c) L'environnement et le développement durable



Nous avons présenté en janvier dernier au Conseil Municipal le **bilan de l'agenda 21**. Il est incontestablement positif et nous incite à poursuivre dans une voie où Besançon a été précurseur et qui est aujourd'hui largement reconnue et partagée. Nous nous en félicitons. La Ville continuera donc à s'inscrire dans les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et à prendre la part qui lui revient : celle de l'exemplarité.

En 2009, nous maintenons la priorité qui est la nôtre en faveur des économies d'énergie. Un budget de 950 K€ est inscrit en tranches annuelles pour la poursuite des travaux à réaliser sur le patrimoine municipal (programme de chaufferies). Les études diagnostic se poursuivent et devront déboucher en 2009 sur le choix d'un équipement important qui donnera lieu à une réhabilitation exemplaire. Le classement des bâtiments municipaux réalisé selon leur consommation énergétique est en cours. Dans le cadre de la certification Cit'énergie nous nous engageons à assurer auprès des Bisontins la plus large communication sur ces enjeux et sur les actions que nous mettons en oeuvre. La problématique énergétique nous amène également à travailler sur l'éclairage public. Une série d'opérations tests seront réalisées en

2009. La communication en direction de la population, des agents de la Ville, des bailleurs sociaux et des familles fera aussi l'objet d'actions nombreuses.

Le bilan de l'agenda 21 permet aussi de dresser le cadre d'une série d'engagements qui en constituera la suite et le prolongement. Nous travaillons aussi, en liaison avec la GAGB à l'élaboration d'un **plan climat territorial** qui prendra en compte l'ensemble des problématiques du territoire bisontin.

En 2009, la Ville poursuivra le déploiement du réseau de **chauffage urbain** qui a toute sa place dans le programme de rénovation conduit sur Planoise avec l'ANRU. Une réflexion est aussi en cours sur les perspectives de développement de la desserte énergétique sur la ZAC des Hauts du Chazal. Dans le domaine de **l'eau et de l'assainissement**, notre priorité reste de défendre la qualité de la ressource, aux meilleures conditions de coût pour l'ensemble des usagers. Au total, ce sont 12 M€ d'investissements qui sont programmés en 2009 sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Le développement durable est désormais intégré dans l'ensemble de nos processus : projets d'investissement, interventions à caractère social, actions de coopération, dispositifs d'insertion, préservation des ressources naturelles, promotion des modes de déplacement doux et valorisation du cadre environnemental et de la biodiversité. De ce point de vue, un projet de l'ampleur du TSCP intégrera nécessairement une dimension de développement durable. Elle doit marquer la collaboration entre la Ville et l'Agglomération sur ce projet et sa prise en compte, au sein de la Ville, sera la marque spécifique du projet grand bisontin.

Enfin, nous confirmerons en 2009 notre attachement à **la valorisation de notre environnement naturel**, avec une série d'interventions pour l'aménagement des collines, les jardins familiaux et les parcs et jardins. En 2009, plus de 400 K€ seront consacrés en investissement à ces programmes. L'accent sera mis tout particulièrement sur les parcs et jardins de quartiers et sur le fleurissement. Reports compris, les moyens d'investissement consacrés aux espaces verts représenteront plus de 1 M€ (hors poursuite du projet du parc urbain). Cette mise en valeur s'inscrit plus globalement dans notre politique en faveur de la mise en valeur du patrimoine bisontin. Elle participe directement à la recherche de la qualité de la vie.

3. Les priorités du CCAS et de la Ville dans le domaine social

La détérioration de la situation économique nationale, de plus en plus visible depuis cet été, ne produit pas encore tous ses effets sociaux sur la Ville de Besançon, dont les indicateurs ne la positionnent pas parmi les territoires actuellement les plus touchés. Mais ce retournement conjoncturel se traduit bien par une augmentation importante du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RMI et de sollicitations auprès de Proxim'social.

Il confirme également l'émergence (déjà à l'oeuvre depuis plusieurs années) de nouveaux visages de la pauvreté, notamment parmi les jeunes et les travailleurs pauvres, de plus en plus nombreux. Tout laisse à penser que ces sollicitations seront de plus en plus importantes dans le courant de l'année 2009, et que l'instauration du RSA ne suffira pas à y répondre.

Fidèle à son histoire, **le CCAS de Besançon ne restera pas indifférent à cette situation** relativement exceptionnelle. En accord avec la Ville, ses choix sont donc recentrés sur **un ensemble de mesures «anti-crise»**, pour faire du budget 2009 du CCAS un budget au profit des plus démunis, qui sont les premières victimes de la crise.

a) La réponse à l'urgence sociale par le renforcement du dispositif des aides financières et alimentaires du CCAS



La première des priorités, c'est de se donner les moyens de **répondre à l'urgence sociale** dans un contexte de crise mais aussi de constituer **un fonds spécifique d'aide aux projets pour répondre à des besoins non couverts actuellement, pour des publics exposés à des vulnérabilités «nouvelles»** (les travailleurs pauvres) **ou aggravées** (les jeunes de moins de 25 ans).

Ce travail sera engagé rapidement par le CCAS, en concertation avec les partenaires que sont le Département, la CAF et la CPAM.

Au-delà du dispositif **d'aides directes**, le recours au micro crédit social pourrait être renforcé avec les différents partenaires dans une stratégie de prévention du «mal endettement».

L'aide alimentaire requiert également une mobilisation politique au-delà des adaptations de locaux (Banque Alimentaire, Restos du Coeur). Il importe ainsi de coupler la démarche relative aux aides financières avec le dispositif d'aide alimentaire.

Cela doit se faire en cohérence avec les trois chantiers de concertation qui viennent d'être lancés auprès des associations sur l'approvisionnement, la distribution et l'accompagnement, et en lien avec le Haut Commissariat aux Solidarités Actives (HCSA) qui a exprimé son intérêt pour l'expérimentation de Besançon en la matière.

En 2009, la Ville s'engage aussi dans le projet de **rénovation des locaux du fourneau économique** pour assurer dans un même lieu la restauration sociale et l'accueil de jour des sans-abri, en lien avec l'association «Boutique Jeanne Antide». Ce projet est estimé à près de 0,5 M€.

b) L'insertion sociale et le retour à l'emploi

La conjoncture invite le CCAS à affirmer **un choix politique fort sur la question de l'emploi**, élément essentiel de l'autonomie de la personne. C'est pourquoi le renforcement de l'implication des équipes sociales du CCAS au sein des groupes solidarité emploi (GSE) sur les quartiers prioritaires doit pouvoir se traduire par une convention de partenariat entre le CCAS et le PLIE qui optimise les moyens du CCAS et clarifie le rôle de chacun dans **l'accompagnement des parcours individuels**.

C'est aussi dans cet esprit que le CCAS peut dès à présent travailler avec le Département sur sa propre contribution à la **mise en oeuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA)** dans son volet accompagnement, en particulier à destination des publics les plus isolés.

Par ailleurs, le CCAS s'engage également dans une réflexion partagée avec la Mission Locale sur les besoins spécifiques des jeunes de moins de 25 ans qui seront exclus du RSA. Il faut que soient créées les conditions d'une remise à plat d'un partenariat, par exemple au travers de la création d'un fonds d'urgence spécifique à cet effet, voire par la mobilisation du fonds d'expérimentation sociale du HCSA sur les 18-25 ans.

Il convient également de renforcer l'accompagnement social des personnes et notamment des ménages isolés c'est-à-dire sans enfant à charge, comme une des réponses essentielle pour faire face aux vulnérabilités.

La reconstruction du FORUM, qui se prépare par le regroupement dès le 1^{er} janvier, au sein de l'établissement, des trois fonctions (hébergement social, urgence et CHR) doit être un événement emblématique, et donc réussi de l'effort du CCAS en matière d'hébergement pour les plus démunis.

Il en est de même pour la contribution au DALO qui peut s'appuyer sur le parcours logement, bien organisé sur le Bassin Bisontin et dont le CCAS est l'outil qui permet d'apporter des réponses au problème du logement.

c) Le Centre des Handicapés au Travail face à la crise



Le CHAT, qui a connu une importante restructuration au début des années 2000, a développé son activité sur trois domaines distincts : le routage, la sous-traitance industrielle et la production propre (ameublement).

La crise qui sévit depuis cet automne a un impact très fort sur certaines de ces activités :

- sur le champ de la sous-traitance industrielle, deux donneurs d'ordre ont cessé toute commande depuis octobre 2008 et plusieurs autres en ont réduit le volume,
- sur le champ du routage et du travail sur table, le volume des commandes s'est également ralenti en raison du report de certains programmes publicitaires.

La réorientation de la stratégie commerciale du CHAT sera une priorité de 2009 pour permettre le maintien de l'établissement. Cette redéfinition devra prendre en compte non seulement l'aspect commercial qui devra être renforcé, mais tendre également vers une optimisation de la production en sous-traitance industrielle et l'émergence d'une ou plusieurs activités propres capables de s'autofinancer.

d) Le défi du vieillissement, enjeu majeur pour la Ville

L'année 2009 devrait au niveau national voir la mise en oeuvre de la réforme du **financement de la dépendance**, dans le cadre du projet de loi sur le «5^{ème} risque» de sécurité sociale.



A ce jour, le Ministère souhaite «privilégier les personnes les plus pauvres et les plus dépendantes». La question des critères sera alors essentielle. Qu'en sera-t-il des personnes légèrement dépendantes, ou des personnes au-dessus du seuil de pauvreté, aux revenus modestes ?

Par ailleurs, le Département, en charge de l'APA, doit faire face à l'augmentation importante des demandes et donc du budget dédié à l'APA, au moment même où il doit intégrer la réforme relative au RSA et aux tutelles. Afin de faire face à ces obligations, **la prise en charge de la dépendance doit être réévaluée.**

Il est donc important pour les collectivités locales de maintenir et de sécuriser l'offre de service sur le territoire, tant pour ce qui concerne le soutien à domicile que pour ce qui concerne l'hébergement. La mise en place, en partenariat avec le Conseil Général, d'une **Maison des Seniors** est dès lors un enjeu majeur, à la fois pour ce qui concerne la coordination entre sanitaire et social pour les populations dépendantes et pour le développement du soutien aux aidants familiaux.

La Ville accompagne les interventions du CCAS en 2009 et notamment participe en 2009 au programme pluriannuel de rénovation des **logements-foyers**, dont les loyers diminuent fortement en 2009, pour soutenir le pouvoir d'achat menacé des retraités.

Quelles que soient les mesures décidées, elles ne seront efficaces que grâce aux hommes et aux femmes qui les mettront en œuvre avec les publics que sert le CCAS.

C'est en cela que le CCAS participe au «mieux vivre ensemble». Une citoyenneté plus engagée et plus active est ainsi à réinventer avec l'implication des bénévoles, des jeunes, des maisons de quartiers, des conseils d'habitants pour faire de la solidarité une valeur totalement partagée.

4. Un service public municipal proche et de qualité

a) Une citoyenneté active

L'éducation et la jeunesse constituaient une des premières priorités du mandat précédent. Les jeunes Bisontins bénéficient désormais d'une remise à niveau des équipements dans les écoles et dans les crèches, d'une revalorisation des crédits pédagogiques et de nouveaux équipements informatiques.

En 2009, hors cuisine centrale, les principaux investissements concerneront le groupe scolaire Paul Bert et la maternelle Duchaillet (850 K€ au BP). 1 M€ seront inscrits au PPI pour la crèche Ile de France sur le secteur de Planoise.

Nous poursuivrons en 2009 les interventions de proximité qui permettent **d'améliorer les conditions d'accueil et de service**, pour l'ensemble des usagers. Dans les crèches, nous expérimenterons différentes modalités d'ouverture sur certains établissements. L'objectif est **d'apporter la réponse la plus adaptée aux attentes des parents et d'optimiser les conditions d'occupation**, pour offrir le maximum de places. Une étude sur le fonctionnement de nos équipements, fortement contraints par l'obligation de tarification horaire et par les taux d'encadrement obligatoire, est en cours.



En 2009, l'accent sera mis tout particulièrement sur la **qualité de la restauration scolaire**. Un important travail d'éducation nutritionnelle a été initié. L'ouverture de la nouvelle cuisine centrale permettra d'élargir la gamme et la qualité des produits utilisés, en favorisant les circuits courts.

L'accompagnement des enfants en difficulté se fait aussi au travers du Programme de Réussite Educative (PRE). Elle s'inscrit aussi dans notre soutien aux structures de quartiers et aux associations dont les interventions sont reconnues au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Dans un contexte de plus en plus difficile et alors que se raréfie l'argent public, nous avons choisi de **ne pas relâcher notre soutien**. La Ville ne se désengagera pas. Nous maintenons notre **aide aux structures de terrain et aux maisons de quartiers**, qui couvrent désormais l'ensemble du territoire bisontin.

Nous conduirons aussi en 2009 une campagne de sensibilisation au respect, à la **prévention des violences et des incivilités**. L'année sera aussi consacrée à établir le bilan du dispositif des correspondants de nuit. **Education, citoyenneté et tranquillité publique** sont indissociables. Nous continuerons à augmenter, comme nous nous y sommes engagés, les effectifs et la présence de terrain de la police municipale, non pas dans une logique de répression mais d'accompagnement. Enfin, nous réaliserons **une série d'aménagements de proximité**, comme par exemple les travaux de sécurisation de l'espace piéton, pour l'accès à la place Cassin et à la place de l'Europe.

Notre choix, c'est que chacun trouve sa place au sein de la Ville. Nous réfléchissons aussi cette année à l'évolution des points publics. Pour ce qui concerne les **structures d'animation de quartiers** les plus récentes, le bilan est positif, qu'il s'agisse du Centre Martin Luther King, de celui de Nelson Mandela ou de l'espace associatif des Bains Douches. Notre préoccupation reste d'ancrer ces structures dans le quotidien des habitants, partie prenante des importants programmes de rénovation urbaine.

La citoyenneté c'est aussi la participation des habitants à la vie de la cité. En 2008, le Conseil Municipal a approuvé les nouvelles modalités de fonctionnement des **conseils consultatifs d'habitants**. Ils seront mis en place avant l'été avec un budget spécifique (120 K€) et deviendront les interlocuteurs naturels de l'équipe municipale. La démocratie participative est un choix politique. Il s'agit d'enrichir le débat, en prenant en compte les attentes légitimes des habitants. Les grands dossiers d'aménagement des années à venir seront pour nous un test important de cette ambition.

Enfin, la Ville a initié en 2007 et 2008 une série d'actions destinées à favoriser **l'accueil des étudiants dans la Ville**. Elles se poursuivront en 2009, avec une priorité accordée aux actions destinées à soutenir les musiques émergentes et à préparer l'ouverture de la SMAC.

b) Les politiques culturelles et sportives

Après la réussite qu'a constitué pour Besançon l'inscription des **fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO**, nous construisons un projet global de mise en valeur et de développement pour la Ville et pour son agglomération. En 2009, ce projet se déploie selon **plusieurs axes** : restructuration de l'Office du Tourisme et des Congrès et rapprochements avec la Région et le Département, création d'une nouvelle vitrine au centre-ville avec le réaménagement du hall de l'Hôtel de Ville et la réalisation de la salle d'interprétation du patrimoine (ce projet en 2009 mobilisera plus de 0,5 M€), programmes promotionnels et actions de communication, poursuite de la réhabilitation des fortifications inscrites au contrat de projets Etat-Région (2 M€ sont prévus en 2009). La Ville travaille aussi en partenariat étroit avec la **SEM de la Citadelle**. Une étude sur l'optimisation du site et son fonctionnement trace des perspectives de développement pour l'avenir.

2009 constituera aussi une étape décisive pour une série de projets culturels : démarrage des travaux de la SMAC aux Prés de Vaux et validation de l'avant-projet de la Cité des Arts qui intégrera le FRAC et le Conservatoire Régional de Région (en 2009, la participation de la Ville est inscrite pour 150 K€).

Outre, les grands équipements, **une série de travaux** ou de mise en valeur sont programmés : hangar aux manœuvres à la Citadelle, réfection des couvertures de la Basilique Saint-Ferjeux, Eglise Sainte-Madeleine, travaux sur le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, réfection de l'écluse Saint-Paul, notamment.

Nous travaillons aussi à la **mise en synergie de nos équipements et politiques culturelles** : redéfinition du rôle et des perspectives de développement de l'Orchestre de Besançon Franche-Comté, renforcement des complémentarités au sein des musées du centre-ville, redéfinition des missions de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts avec une implication renouvelée dans le soutien et la promotion de l'Art contemporain, montée en charge de la programmation du théâtre musical Ledoux, nouveaux conventionnements avec les principales structures de création et de diffusion culturelle, préparation du nouvel évènement annuel qui prendra la suite du festival de musiques de rues. Une série d'expositions sont programmées en 2009, ainsi que la participation de la Ville aux manifestations de l'année Proudhon.

Enfin, la création d'un nouveau service est prévue en 2009, celui de l'**archéologie préventive**, à la fois pour mettre en valeur les richesses bisontines et nous doter d'un outil performant qui puisse accompagner au mieux les grandes opérations d'urbanisme.

Dans le domaine sportif, au-delà des travaux engagés sur le stade Léo Lagrange en 2009, nous travaillons à la **programmation des principales opérations d'investissement inscrites au PPI** : complexe de Rosemont (une tranche de travaux de 335 K€ est prévue en 2009), stade de Montrapon notamment. Nous poursuivrons aussi en 2009 le programme pluriannuel de rénovation des locaux, gymnases et vestiaires sportifs. Ce financement est prévu sur tranches annuelles. L'ensemble de ces interventions vise à promouvoir une approche équilibrée entre le sport de masse, la pratique de proximité et le sport de compétition de haut niveau. Dans ce dernier domaine, l'intervention de la Ville est fixée par nos engagements inscrits dans les **contrats de développement sportifs**. Nous nous y tiendrons comme à la responsabilité qui est la nôtre d'accompagner les clubs dans le respect de leurs propres engagements de gestion.

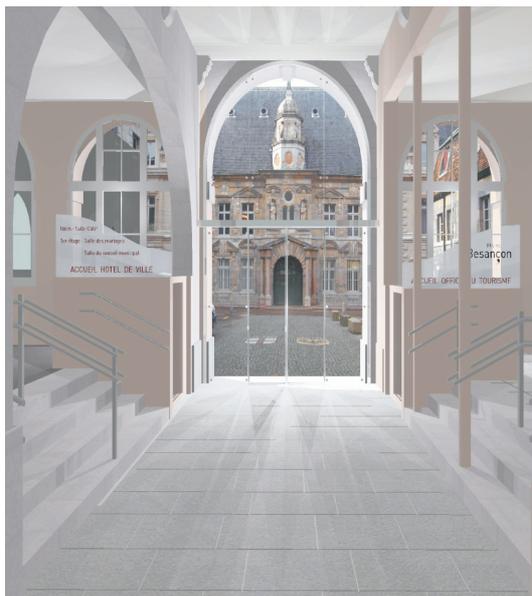


Besançon soutiendra aussi la réalisation de manifestations locales, mais à forte valeur ajoutée : la 2^{ème} édition du raid handifort par exemple. Et la Ville accueillera une nouvelle fois le **Tour de France** l'été prochain. Le budget s'établit à près de 0,5 M€, mais mobilise de nombreux partenaires, dont les participations viendront en déduction de celle de la Ville.

c) Un service public de qualité

Alors que la logique qui s'impose aujourd'hui au sommet de l'Etat est avant tout budgétaire, nos concitoyens se tournent de plus en plus vers les collectivités locales. Ils sont **en attente de service public**. Paradoxalement, l'Etat qui supprime des postes et ferme des services est le premier à exiger plus d'interventions, plus d'investissements, plus de mises aux normes au nom de l'intérêt général.

Il **nous faut donc faire mieux**, ce qui nous incite à poursuivre en 2009 le mouvement de rapprochement et de **mutualisation entre la Ville, la CAGB et le CCAS**. Ce sera le cas en 2009 avec les services des ressources humaines qui seront regroupés en une gestion unique dans le courant 2009. Cela permettra de générer des économies d'échelle et de développer une nouvelle approche plus transversale des carrières, des formations et de l'accompagnement dans l'emploi. Ce dossier complexe va aussi se traduire par une série de travaux sur les locaux et le déplacement de services hors du site du Centre Administratif Municipal. Ainsi, la Direction des Technologies de l'Information (déjà mutualisée) devrait se rapprocher de la CAGB.



Enfin, 2009 verra **une réorganisation importante de l'accueil**, avec l'ouverture à l'été du nouvel accueil de l'Hôtel de Ville (partagé avec l'Office du Tourisme) et l'affectation de nouveaux locaux aux Formalités Administratives, pour permettre à la Ville de faire face à ses nouvelles obligations de délivrance des passeports biométriques. 150 K€ de crédits d'investissement sont inscrits au BP 2009.

S'agissant des services techniques, les deux chantiers les plus importants concernent le déplacement du **service Voirie propreté** du site du port fluvial (libéré pour l'aménagement du projet de Cité des Arts) vers les Prés de Vaux et l'élaboration du schéma directeur du Centre Technique Municipal, pour programmer les travaux de rénovation des locaux qui y sont indispensables. Une première série d'aménagements concernant le service Déchets et financée par l'Agglomération est programmée en 2009.

La qualité du service c'est aussi la **qualité des outils** à disposition des citoyens et des usagers. Une réflexion est initiée pour la rénovation avec la CAGB du portail internet de la Collectivité. La Ville travaille aussi sur ses outils de communication interne (nouvel intranet) et au partage des outils collaboratifs pour des dossiers communs avec la CAGB. C'est le cas par exemple du projet TCSP. Le projet de «gestion de la relation citoyen» progresse également. Plusieurs applications pratiques seront déclinées avec la mise en oeuvre de la Convention de Services Comptables et Financiers conclue avec le Trésor Public fin 2008 : pour améliorer les relations entre la Ville et ses fournisseurs, dématérialiser les échanges et encore optimiser les délais de paiement. A ce jour, en moyenne, la Ville fait mieux que les obligations légales.

Avec le déploiement de la démarche APPEL en 2009, nous travaillerons à plus d'efficacité et renforcerons l'écoute des usagers (mise en place du panel). Il s'agit d'une démarche dont le résultat s'appréciera sur la durée complète du mandat et qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration permanente.

III. Les principaux équilibres du budget (budget principal et budgets annexes)

La construction du budget est particulièrement difficile cette année, la Ville subissant elle aussi les effets, directs ou indirects, de la crise, notamment sur le budget principal et ses recettes de fonctionnement.

1. Le budget principal

Il est utile de revenir sur le fait que le budget primitif 2009 a été conçu à partir d'une situation financière qui est restée solide en 2008 : le compte administratif prévisionnel présente en effet des résultats qui nous permettent d'aborder les prochaines années, difficiles, dans de bonnes conditions.

Bâtir le budget 2009 est un exercice fondamentalement différent des années passées : comment, en temps de crise, construire un budget qui maintienne l'investissement, évite de s'endetter lourdement et modère la pression fiscale ?

La question se pose à toute la sphère publique, à toutes les collectivités territoriales bien sûr, mais aussi à l'Etat.

Grosse différence cependant : l'Etat peut voter un budget en déficit (et il ne s'en prive pas). Ce n'est pas notre cas.

Il est pourtant demandé aux collectivités locales de participer activement à l'effort de relance de notre économie.

Malgré les difficultés et encore plus de désengagement de l'Etat, Besançon y prendra sa part en maintenant son niveau de dépenses d'équipement, pour soutenir les entreprises locales.

Aider l'économie ne suffira cependant pas. La crise a déjà fait et fera encore sans doute beaucoup de dégâts au plan social : il faut aussi que la Ville dirige ses efforts pour soutenir les plus défavorisés. C'est une priorité de ce budget, que relaye le CCAS.

a) Un fonctionnement qui souffre de la crise

BUDGET PRIMITIF 2009 - RECETTES REELLES

Budget Principal	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008	
			en euros	en %
INVESTISSEMENT				
<i>Emprunt</i>	20 400 000	17 000 000	- 3 400 000	- 16,7 %
Amendes de police	1 071 000	945 000	- 126 000	- 11,8 %
TLE	280 000	300 000	+ 20 000	+ 7,1 %
FCTVA	3 600 000	4 400 000	+ 800 000	+ 22,2 %
Subventions d'équipement	2 329 672	1 662 361	- 667 311	- 28,6 %
Produits des cessions d'immobilisations	500 000	605 000	+ 105 000	+ 21,0 %
Autres recettes d'investissement	524 657	625 472	+ 100 815	+ 19,2 %
<i>Sous-total autres recettes</i>	8 305 329	8 537 833	+ 232 504	+ 2,8 %
Total propositions nouvelles	28 705 329	25 537 833	- 3 167 496	- 11,0 %
Gestion active de la dette	45 035 000	48 900 000	+ 3 865 000	+ 8,6 %
Autofinancement des investissements réalisés N-1	18 133 029	16 553 538	- 1 579 490	- 8,7 %
Autofinancement des reports de dépenses N-1	2 323 040	5 508 032	+ 3 184 992	+ 137 %
Reports de N-1	19 737 554	17 775 437	- 1 962 117	- 9,9 %
TOTAL INVESTISSEMENT	113 933 952	114 274 840	+ 340 889	+ 0,3 %

BUDGET PRIMITIF 2009 - RECETTES REELLES (suite)

Budget Principal	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008	
			en euros	en %
FONCTIONNEMENT				
Fiscalité	93 442 841	96 398 918	+ 2 956 077	+ 3,2 %
<i>Impôts directs locaux</i>	63 462 299	67 163 022	+ 3 700 723	+ 5,8 %
Taxes sur l'électricité et sur les pylônes	1 600 000	1 700 500	+ 100 500	+ 6,3 %
Taxe de séjour	215 000	240 000	+ 25 000	+ 11,6 %
Taxe sur les jeux du casino	2 500 000	2 200 000	- 300 000	- 12,0 %
Droits d'occupation du domaine public	640 303	665 650	+ 25 347	+ 4,0 %
Droits de stationnement	3 997 200	3 901 400	- 95 800	- 2,4 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 764 604	2 710 000	- 54 604	- 2,0 %
Taxe Locale sur publicité extérieure	125 000	225 000	+ 100 000	+ 80,0 %
Divers impôts et taxes	7 700	11 000	+ 3 300	+ 42,9 %
<i>Sous-total fiscalité indirecte</i>	11 849 807	11 653 550	- 196 257	- 1,7 %
Attribution et compensation CAGB	16 631 940	16 022 625	- 609 315	- 3,7 %
Dotations de solidarité communautaire	1 498 795	1 559 721	+ 60 926	+ 4,1 %
<i>Sous-total fiscalité reversée</i>	18 130 735	17 582 346	- 548 389	- 3,0 %
Dotations de l'Etat	44 049 315	43 626 859	- 422 456	- 1,0 %
Dotation forfaitaire	30 418 982	30 181 128	- 237 854	- 0,8 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	5 497 000	5 717 000	+ 220 000	+ 4,0 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 201 683	1 207 000	+ 5 317	+ 0,4 %
DGF permanents syndicaux	52 000	53 400	+ 1 400	+ 2,7 %
Dotation Spéciale Instituteurs	13 690	13 690	0	0,0 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 158 328	1 135 853	- 22 475	- 1,9 %
Dotations fiscales (y compris pour droits de mutation et taxe appareils automatiques)	5 687 350	5 298 506	- 388 844	- 6,8 %
Dotation de recensement	20 282	20 282	0	0,0 %
Subventions et participations	8 221 780	7 811 262	- 410 518	- 5,0 %
Etat	982 173	832 523	- 149 650	- 15,2 %
Régions	153 196	296 696	+ 143 500	+ 93,7 %
Départements (dont FDTP)	829 155	918 431	+ 89 276	+ 10,8 %
Communes	45 000	50 000	+ 5 000	+ 11,1 %
Groupements de collectivités	156 196	276 196	+ 120 000	+ 76,8 %
CCAS et Caisse des Ecoles	204 794	247 696	+ 42 902	+ 20,9 %
Budget communautaire (Europe)	16 000	99 449	+ 83 449	+ 521 %
Autres organismes	5 835 266	5 090 271	- 744 995	- 12,8 %
Autres recettes	13 007 207	13 005 440	- 1 767	- 0,0 %
Ventes de produits, prestations de services	9 471 895	10 074 939	+ 603 044	+ 6,4 %
Revenus des immeubles	1 031 870	1 033 445	+ 1 575	+ 0,2 %
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	752 300	808 300	+ 56 000	+ 7,4 %
Autres produits de gestion courante	672 636	759 769	+ 87 133	+ 13,0 %
Remboursements sur rémunération de personnel	178 461	166 513	- 11 948	- 6,7 %
Produits exceptionnels	873 045	147 474	- 725 571	- 83,1 %
Autres recettes de fonctionnement	27 000	15 000	- 12 000	- 44,4 %
Total propositions nouvelles	158 721 143	160 842 479	+ 2 121 336	+ 1,3 %
Reprise anticipée d'excédent	8 503 750	8 502 872	- 878	+ 0,0 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	167 224 893	169 345 351	+ 2 120 458	+ 1,3 %
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	195 930 222	194 883 184	- 1 047 038	- 0,5 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	281 158 845	283 620 191	+ 2 461 347	+ 0,9 %

BUDGET PRIMITIF 2009 - DEPENSES REELLES

Budget Principal	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008	
			en euros	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	37 098 531	35 807 561	- 1 290 970	- 3,5 %
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	4 072 722	3 289 847	- 782 875	- 19,2 %
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0	0,0 %
Autres dépenses d'investissement	0	130 090	+ 130 090	+ 100,0 %
Remboursement dette en capital	13 819 000	10 307 000	- 3 512 000	- 25,4 %
Total propositions nouvelles	55 990 253	50 534 498	- 5 455 755	- 9,7 %
Gestion active de la dette	45 035 000	48 900 000	+ 3 865 000	+ 8,6 %
Autofinancement des investissements réalisés n-1	18 133 029	16 553 538	- 1 579 490	- 8,7 %
Reports de crédits n-1	22 060 594	23 283 469	+ 1 222 875	+ 5,5 %
TOTAL INVESTISSEMENT	141 218 876	139 271 505	- 1 947 370	- 1,4 %
FONCTIONNEMENT				
Personnel	80 700 477	82 327 538	+ 1 627 061	+ 2,0 %
Rémunérations et charges du personnel permanent géré par la Direction des Ressources Humaines	77 564 000	79 311 145	+ 1 747 145	+ 2,3 %
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	3 136 477	3 016 393	- 120 084	- 3,8 %
Intérêts et charges financières	3 433 000	3 593 000	+ 160 000	+ 4,7 %
Subventions	20 201 811	20 870 390	+ 668 579	+ 3,3 %
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 321 400	8 971 400	- 350 000	- 3,8 %
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	10 880 411	11 898 990	+ 1 018 579	+ 9,4 %
Dépenses à évolution contrainte	16 259 624	17 463 616	+ 1 203 992	+ 7,4 %
Contingents et participations obligatoires	969 431	1 062 375	+ 92 944	+ 9,6 %
Déficit du budget des forêts	429 386	400 000	- 29 386	- 6,8 %
Déficit du budget archéologie préventive	0	120 000	+ 120 000	+ 100,0 %
Pertes sur créances irrécouvrables	150 000	150 000	0	0,0 %
Indemnités, cotisations et formation des élus	949 397	880 750	- 68 647	- 7,2 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	152 000	200 000	+ 48 000	+ 31,6 %
Reversement et restitution sur impôts et taxes	273 240	298 240	+ 25 000	+ 9,1 %
Titres annulés	200 000	100 000	- 100 000	- 50,0 %
Dépenses imprévues	1 100 000	1 100 000	0	0,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	661 945	719 945	+ 58 000	+ 8,8 %
Contrats de service public	1 540 481	1 615 431	+ 74 950	+ 4,9 %
Energie (chauffage, éclairage)	4 091 994	4 875 624	+ 783 630	+ 19,2 %
Carburants	571 200	570 000	- 1 200	- 0,2 %
Crédit bail immobilier	925 000	975 000	+ 50 000	+ 5,4 %
Loyers et charges locatives	1 411 035	1 571 028	+ 159 993	+ 11,3 %
Eau et assainissement des bâtiments	676 000	643 160	- 32 840	- 4,9 %
Cotisations municipales	314 132	327 538	+ 13 406	+ 4,3 %
Assurances	871 450	897 050	+ 25 600	+ 2,9 %
Affranchissements	354 856	341 324	- 13 532	- 3,8 %
Télécommunications	490 000	490 000	0	0,0 %
Autres	128 077	126 151	- 1 926	- 1,5 %

Budget Principal	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008	
			en euros	en %
FONCTIONNEMENT				
Crédits d'exploitation	19 204 367	20 004 832	+ 800 465	+ 4,2 %
Alimentation	1 198 118	1 241 007	+ 42 889	+ 3,6 %
Fournitures d'atelier et de voirie	2 925 460	3 034 221	+ 108 761	+ 3,7 %
Prestations de service	4 783 734	5 100 564	+ 316 830	+ 6,6 %
Travaux et réparations	2 956 498	3 037 511	+ 81 013	+ 2,7 %
Crédits des services	7 340 557	7 591 529	+ 250 972	+ 3,4 %
Charges exceptionnelles (comptes 67x sauf 673)	140 690	89 310	- 51 380	- 36,5 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	139 939 969	144 348 686	+ 4 408 717	+ 3,2 %
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	195 930 222	194 883 184	- 1 047 038	- 0,5 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	281 158 845	283 620 191	+ 2 461 347	+ 0,9 %

❖ **Toutes les recettes sont en baisse, hors fiscalité directe**

Pour bâtir un budget, il est de bon principe de commencer par estimer les recettes attendues, hors la fiscalité directe qui peut avoir, in fine, le rôle de variable d'ajustement.

En excluant la baisse de 609 K€ consécutive aux transferts à la CAGB, **la Ville subit une perte globale de 971 K€** par rapport au budget primitif précédent qui affecte tous les postes.

• **Les dotations de l'Etat**

Elles baissent pour la première fois, de 422 K€ de BP à BP.

Et cette tendance négative devrait sans nul doute s'amplifier dans les prochaines années.

• **La fiscalité indirecte**

Si la taxe sur l'électricité et la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure devraient connaître une progression, il n'en sera sûrement pas de même sur deux postes : **la taxe additionnelle aux droits de mutation et le prélèvement sur les jeux du casino** qui ont enregistré en 2008 une baisse respective de 12 % au quatrième trimestre et de 17 % sur le second semestre.

La Ville n'est ainsi pas épargnée par la crise et en subit les effets directs.

• **Les subventions**

Si l'on excepte 380 K€ de recettes Tour de France (à caractère exceptionnel), la perte de recettes de subventions est de 791 K€, presque entièrement concentrée sur les recettes de la **Caisse d'Allocations Familiales (- 782 K€)** dont le retrait progressif se poursuit.

• **Les autres recettes**

Hors la recette nouvelle de 403 K€ pour remboursement de frais par la RAP (Régie Autonome Personnalisée) du Théâtre Ledoux, **elles baissent également.**

Deux recettes exceptionnelles 2008 (legs Marchand et indemnisation par l'Etat pour les titres d'identité : 753 K€) sont absentes en 2009.

❖ Des dépenses qui continuent à progresser

La hausse apparente de 4 408 K€ mérite d'être retraitée des transferts à la CAGB (+ 609 K€), des dépenses exceptionnelles Tour de France (- 482 K€) et de la hausse de la subvention à la RAP du Théâtre Ledoux correspondant à des remboursements de frais (- 536 K€).

Les dépenses augmentent ainsi de 3 999 K€, une fois corrigées.

• Le personnel connaît une progression modérée

Avec une hausse globale de 2 %, il ne représente plus que 57 % des dépenses de fonctionnement au lieu de 57,7 % en 2008.

L'état du personnel annexé à ce rapport permet de constater une **baisse des effectifs titulaires pourvus** au 1^{er} janvier, preuve que la Ville recherche aussi, en permanence, l'optimisation de ses ressources humaines, raisonnée et adaptée au maintien des services publics.

S'ils permettent de modérer la progression de la masse salariale, ces efforts importants ne parviennent pas à la stabiliser puisqu'il faut également compter sur le «glissement vieillesse technicité», la refonte du régime indemnitaire et des échelles de carrière des catégories C. Ces différents points sont détaillés dans la suite du rapport.

• Subventions : le respect de nos engagements et le soutien de nos partenaires

Hors CCAS, les subventions augmentent globalement de 1 019 K€ : + 673 K€ pour la RAP Théâtre Ledoux (compensés par + 536 K€ en recettes), + 448 K€ pour le milieu sportif et notamment le sport de haut niveau et stabilité pour les autres associations.

• Dépenses à évolution contrainte : progression de + 7,4 %

Si 1 204 K€ supplémentaires sont prévus sur ce poste, c'est en raison d'évolutions qui nous échappent très largement.

L'exemple des **énergies (+ 784 K€ et + 19 %)** est le plus probant : nos efforts pour réaliser des économies sont malheureusement plus que couverts par la hausse des tarifs.

Et pourquoi créer un **service d'archéologie préventive (+ 120 K€)** si ce n'est pour pallier la carence de l'INRAP et éviter de trop grands retards dans l'avancement de nos chantiers ?

• Crédits d'exploitation des services : maîtrise confirmée

Sur 800 K€ supplémentaires, 482 K€ concernent les dépenses liées à l'accueil du **Tour de France** (dépenses exceptionnelles et compensées à hauteur de 380 K€ en recettes), 120 K€ la mise à disposition d'une enveloppe financière aux **conseils consultatifs d'habitants** et 103 K€ les opérations liées à l'inscription du patrimoine Vauban par l'UNESCO.

Les autres dépenses sont maintenues à leur niveau 2008.

❖ Une épargne hors fiscalité directe en nette diminution

Avant les choix fiscaux, elle perd 17 % par rapport au BP 2008 et rend d'autant plus difficiles les arbitrages entre investissement, emprunt et fiscalité directe. Le choix est alors de déterminer le niveau acceptable de chaque facteur.

b) Maintenir l'investissement sans trop augmenter la pression fiscale

Nous l'avons dit : **conserver notre volume de dépenses d'équipement apparaît comme la première priorité**. Elle répond à une double nécessité :

- Poursuivre la réalisation des investissements nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville, mais aussi du territoire intercommunal, en parallèle de l'ambitieux programme de la CAGB ;
- Participer, avec les autres collectivités locales (qui assurent 73 % de l'investissement public) à la relance de notre économie nationale et locale.

Compte tenu d'un avenir plus qu'incertain, il convient cependant de ne pas obérer immédiatement notre capacité à emprunter et de stabiliser le recours à l'emprunt.

On peut ainsi rappeler notre choix : pour limiter la hausse de la pression fiscale et compte tenu de notre bonne situation financière, il apparaît possible d'accepter une diminution de l'épargne brute de 2,3 M€ (- 8 %).

Mais il n'est pas possible d'éviter une hausse des taux de fiscalité directe, dans des limites raisonnables et conformes à nos engagements devant les Bisontins.

❖ Maintien du volume global de dépenses d'équipement

La baisse de 2,1 M€ constatée au niveau des propositions nouvelles est pour partie compensée par la hausse de 1,6 M€ des reports.

Reports compris et hors dépenses imprévues, les dépenses d'équipement inscrites au BP 2009 s'élèvent ainsi à 62,1 M€ au lieu de 62,6 M€ en 2008.

En 2009, la priorité sera clairement dans l'accélération des réalisations et l'amélioration des taux de réalisations.

❖ Emprunt maintenu à un niveau équivalent

L'emprunt inscrit au BP 2009 s'élève à 31,3 M€ (17 + 14,3 de reports), un peu moins que les 32 M€ prévus au BP 2008 (20 + 12 reports).

Il finance ainsi 50,4 % des dépenses d'équipement, taux légèrement inférieur à celui observé un an plus tôt (51,1 %).

Cette stabilisation a été grandement facilitée par la nette diminution de l'annuité de dette en capital (- 3,5 M€) après l'arrivée à échéance d'un nombre important de contrats.

❖ Une pression fiscale maîtrisée

Nous y reviendrons en détail plus loin dans ce rapport, mais deux remarques doivent être faites dès à présent :

- Besançon ne sera pas la seule collectivité locale à devoir augmenter ses taux de fiscalité directe. De nombreuses communes et départements ont dû s'y résoudre et dans des proportions souvent plus grandes ;
- Pour mieux répartir la charge fiscale, nous proposons d'augmenter moins les taux de la taxe d'habitation que ceux du foncier bâti.

c) Les principaux postes du budget principal

c.1. Les dotations de l'Etat

A compter de 2009, «l'enveloppe normée» n'est plus indexée sur la croissance mais sur la seule inflation.

Elle intègre en outre de nouvelles composantes, FCTVA et compensations du foncier bâti notamment, ce qui a pour effet de réduire la progression des anciennes : la DGF n'évolue que de 2 % et les compensations fiscales subissent une forte récession.

2009 est aussi la première année de prise en compte des chiffres de population issus du nouveau recensement : la population bisontine est désormais de 121 012 habitants au lieu de 122 308 précédemment (- 1 %).

Ce tableau récapitule les différentes dotations prévues au BP 2009 :

En K€	CA 08	BP 09	Evolution		
			LFI 09	Popul.	Globale en %
Dotation forfaitaire	30 419	30 181	- 67	- 171	- 0,8 %
<i>dont garantie</i>	14 781	14 485	- 296		- 2,0 %
<i>dont volet population</i>	15 015	15 067	+ 223	- 171	+ 0,3 %
<i>dont autres</i>	623	629	+ 6		+ 1,0 %
DSUCS	5 605	5 717	+ 112		+ 2 %
DNP	1 302	1 207		- 95	- 7,3 %
DGD	1 162	1 136	- 26		- 2,2 %
DCTP	1 953	1 785	- 168		- 8,6 %
Compensations taxes foncières	1 297	1 075	- 222		- 17,1 %
Compensation taxe habitation	2 367	2 367	0		0 %
Autres dotations	69	67	- 2		- 3,2 %
TOTAL	44 174	43 535	- 373	- 266	- 1,4 %

La première constatation est la baisse historique de l'ensemble, - 639 K€ par rapport aux dotations 2008, provoquée en partie par la baisse de population (- 266 K€) mais plus nettement encore par les dispositions de la loi de finances 2009 (- 373 K€).

Les principales baisses (hors population) :

- La dotation forfaitaire, qui subit la réduction de 2 % de la dotation de garantie
- Les compensations fiscales du foncier bâti : - 17,2 %
- La DCTP : - 8,6 %

La principale hausse est celle de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, mais limitée cette année à seulement 2 %.

c.2) **La fiscalité directe**

Le produit fiscal perçu par la Ville résulte de l'application des taux votés par le Conseil Municipal aux bases imposables évaluées par la Direction des Services Fiscaux, déduction faite des abattements et des exonérations.

▪ **Une évolution plus forte des bases**

Elle trouve son origine dans la revalorisation forfaitaire fixée à 2,5 % qui compense l'écart entre revalorisation initiale (1,6 %) et inflation réelle 2008 (+ 2,8 %).

Le tableau ci-dessous permet aussi de constater que l'évolution physique des bases de taxe d'habitation a connu en 2007 et 2008 une évolution plus forte : c'est le résultat du travail partenarial initié fin 2006 avec la Direction des Services Fiscaux.

Bases imposables en K€	Réalisées 2007	Réalisées 2008	Prévues 2009
Taxe d'habitation	142 799	147 255	152 493
Evolution globale / N -1	+ 3,77 %	+ 3,12 %	+ 3,56 %
Revalorisation forfaitaire	+ 1,80 %	+ 1,60 %	+ 2,50 %
Evolution physique / N -1	+ 1,97 %	+ 1,52 %	+ 1,06 %
Foncier bâti	125 739	129 468	134 279
Evolution	3,04 %	2,97 %	3,72 %
Revalorisation forfaitaire	1,80 %	1,60 %	2,50 %
Evolution physique / N -1	1,24 %	1,37 %	1,22 %

▪ **Une hausse nécessaire des taux, modérée et ciblée**

Il convient de rappeler qu'au cours du précédent mandat, la hausse des taux (+ 6,4 %) a été réduite à moins de la moitié de l'inflation (+ 13,8 %) : nos engagements ont été très largement tenus et les deux dernières années n'ont pas connu de hausse.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui nous amènent à proposer cette augmentation, inévitable mais contenue dans des proportions raisonnables ; nous aurons l'occasion d'en débattre lors du prochain Conseil.

Il est proposé de mieux répartir la charge entre les contribuables, **en limitant la hausse du taux de la taxe d'habitation (TH) à 1 % et en augmentant celui du foncier bâti (FB) de 3 %.**

Plusieurs arguments militent en faveur de cette différenciation :

- Pour un même logement, la base du FB est environ deux fois moindre que celle de la TH.
- Parmi les 30 villes de 100 à 300 000 habitants, hors Ile de France, Besançon a le 18^{ème} taux de FB et le 6^{ème} de TH : il s'agit donc d'un rééquilibrage.
- En cette période de grandes difficultés, un effort particulier doit être fait en direction des locataires qui constituent la grande majorité des ménages les plus fragilisés.

c.3. La dette

La présentation de la stratégie de la Ville a donné lieu à un rapport spécifique au conseil municipal de décembre dernier. La structure de la dette est présentée de façon détaillée dans les annexes du BP. Le paragraphe ci-dessous est de ce fait volontairement succinct.

Etabli à 100,8 M€ fin 2008, **l'encours de dette aura été réduit de 9,1 M€ depuis 2002 (109,9 M€).**

Inférieur à celui des autres grandes villes, sa répartition est en outre équilibrée :

- 27 % sur taux fixes au taux moyen de 4,13 % ;
- 15 % sur taux flottants, la plupart étant indexés sur le Livret A ;
- 48 % d'emprunts «revolving», régulièrement remboursés dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro», sans paiement d'intérêts, et générateurs ainsi de gains financiers significatifs ;

- 10 % seulement sur des produits structurés peu risqués.

Le taux d'intérêt moyen demeure très bas, légèrement supérieur à 3 %.

Le remboursement du capital est très sensiblement réduit, de 13,6 M€ en 2008 à 10,1 M€ après l'extinction de 5 prêts en 2008.

La hausse des charges financières est limitée à moins de 5 %.

c.4. Les dépenses de personnel

Avec une prévision budgétaire de 82,3 M€, les dépenses de personnel constituent le premier poste budgétaire de la Ville. Sur ce total, 79,3 M€ sont gérés directement par le pôle Ressources Humaines, 153 K€ correspondent aux rémunérations de vacataires pour les scrutins électoraux et 2,8 M€ sont gérés par les services au titre des services rendus (personnels des cantines, vacataires intervenant dans les maisons de quartiers ou lors de manifestations sportives par exemple). Le volume de ces dépenses constitue une contrainte budgétaire importante pour la Ville. C'est aussi une richesse, celle des personnels qui sont au plus près des usagers, et qui participent au jour le jour à la réalisation du service public municipal.

• La prévision budgétaire au BP 2009

Par rapport au BP 2009, pour les crédits gérés par le pôle des Ressources Humaines, la prévision budgétaire est **en augmentation de 2,3 % (salaires et charges)**. Il s'agit d'une évolution modérée, puisque le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) seul représente + 750 K€ pour la Ville. Le fait de tenir cette évolution suppose de poursuivre en 2009 **une politique active et volontariste de gestion des Ressources Humaines**.

Ainsi, en 2008, ces mêmes dépenses n'auront progressé que de 1,4 % de CA à CA. C'est le résultat d'une gestion encadrée des dépenses de personnel. Ainsi au 31 décembre 2008, une dizaine de postes n'auront pas été remplacés, à l'occasion de départs en retraite ou de mutations (ce qui représente moins de 1 % du total des effectifs), sans pénaliser la qualité du service et les ouvertures de postes nécessaires. La Ville cherche ainsi **à optimiser les choix organisationnels** qui résultent notamment du nouvel organigramme des services approuvé en 2008. Ce bon résultat budgétaire en 2008 tient aussi à des décisions décalées (que ne maîtrise pas la Ville) : rénovation du régime indemnitaire, rachat de jours de RTT (décidés par l'Etat en 2007 mais non reconduits pour la Fonction Publique Territoriale en 2008), publication tardive en 2008 de la refonte des échelles de rémunérations des catégories C. Ces mesures pèseront sur les réalisations de l'année 2009.

D'une façon générale, le budget 2009 devra prendre en compte une série de contraintes issues de décisions extérieures à la Ville :

- Augmentation des traitements. Le coût en année pleine est estimé à + 420 K€ supplémentaires.

- Nouvelle grille pour le cadre d'emploi des personnels de catégorie C. Cette mesure publiée en décembre dernier a un caractère rétroactif, puisqu'elle est applicable au 1^{er} juillet 2008. Ce sont donc 18 mois qui sont à budgéter en 2009 : + 250 K€ pour le budget Ville.

- Déploiement des passeports biométriques. Cette mesure sera d'application courant 2009. Le surcoût en personnel n'est pas compensé par l'Etat. Un travail est en cours pour réorganiser le fonctionnement des Formalités Administratives et absorber les besoins supplémentaires de personnels.

- Relèvement de la cotisation de VT pour le financement du TCSP. La charge supplémentaire pour la Ville est estimée à 220 K€.

• Les principaux dossiers de l'année 2009

Le premier concerne la réforme du régime indemnitaire. C'était un engagement de campagne et c'est une nécessité, particulièrement pour les bas salaires. Dans une période où la question du pouvoir d'achat est cruciale, la Ville doit tenir compte des attentes légitimes de ses agents. Il faut aussi reconnaître la concurrence croissante entre collectivités et la nécessité pour la Ville de maintenir l'attractivité des postes municipaux et de leurs conditions de rémunération, pour mobiliser et attirer des personnels de qualité. Enfin, la pénibilité et les conditions d'exercice des métiers de terrain doivent aussi être prises en compte dans notre réflexion. La Ville doit accompagner ses agents dans leur quotidien et intégrer dans sa réflexion les conditions, parfois de plus en plus difficiles, d'intervention sur le terrain. La négociation a démarré en 2008 avec les organisations syndicales. Elle aboutira en 2009 et permettra de programmer une série de revalorisations, étalées sur la durée totale du mandat. Ce travail se fait en coordination avec la CAGB et le CCAS.

Le deuxième grand dossier de 2009 est celui de la mutualisation des Ressources Humaines entre la Ville, l'Agglomération et le CCAS. C'est un dossier complexe et de grande ampleur qui permettra de passer à une autre dimension dans la recherche partagée d'une meilleure coordination. Le schéma organisationnel est en cours de construction. Il permettra en milieu d'année de mettre en place une DRH mutualisée à la Ville, avec des correspondants dans chaque structure.

Il ne s'agit pas d'uniformiser mais d'optimiser, en tenant compte de la spécificité des différents métiers. La mutualisation des moyens permettra de tendre vers un système unique de gestion de la paye, une politique de formation, une gestion partagée des postes, des perspectives liées à la gestion prévisionnelle des Emplois (GPEC). En faisant mieux ensemble, il est aussi prévu de réduire les fonctions faisant doublon. Ce projet qui fait encore l'objet de concertation ouvrira la voie à de possibles autres mutualisations de services fonctionnels.

Dernier grand dossier de cette année : le renforcement de la transversalité, au sein du projet de service des Ressources Humaines, qu'il s'agisse de l'accompagnement en 2009 de la livraison de nouveaux grands équipements (cuisine centrale par exemple), de la mise en oeuvre du droit individuel à la formation, de l'accompagnement de la Mission Locaux et conditions de travail des redéploiements prévus cette année, du renforcement de la concertation avec les organisations syndicales, de la professionnalisation de l'accueil, de l'intervention du service Organisation dans le cadre de la démarche APPEL. L'analyse de nos interventions, leur évolution et l'accompagnement des personnels sont en effet une priorité, pour garantir la réussite de nos politiques. L'écoute des agents et notre capacité à leur apporter des réponses sont en effet une priorité.

c.5. Le programme d'investissement 2009

L'investissement de la Ville au BP 2009 se monte à 40,1 M€, ce qui manifeste notre souci de maintenir notre effort d'équipement. En effet, l'investissement s'élevait à 36 M€ en 2006, 38 M€ en 2007, avec une hausse exceptionnelle à 42 M€ pour l'année 2008. Cet effort aura un impact sensible pour soutenir les entreprises de travaux publics, actuellement durement touchée par la crise.

Si l'on ajoute les reports de crédits, le niveau d'investissement de 2009 est le plus élevé depuis le début du précédent mandat, à l'exception de l'année 2008, qui avait été marquée par l'engagement de nombreux chantiers.

En 2009, les dépenses d'investissement se répartissent entre **36,8 M€ d'investissements directs** (12 M€ de tranches annuelles, 23,8 M€ d'opérations individualisées et 1 M€ de dépenses imprévues) et **3,3 M€ d'investissements indirects** (subventions d'équipement).

• Les tranches annuelles

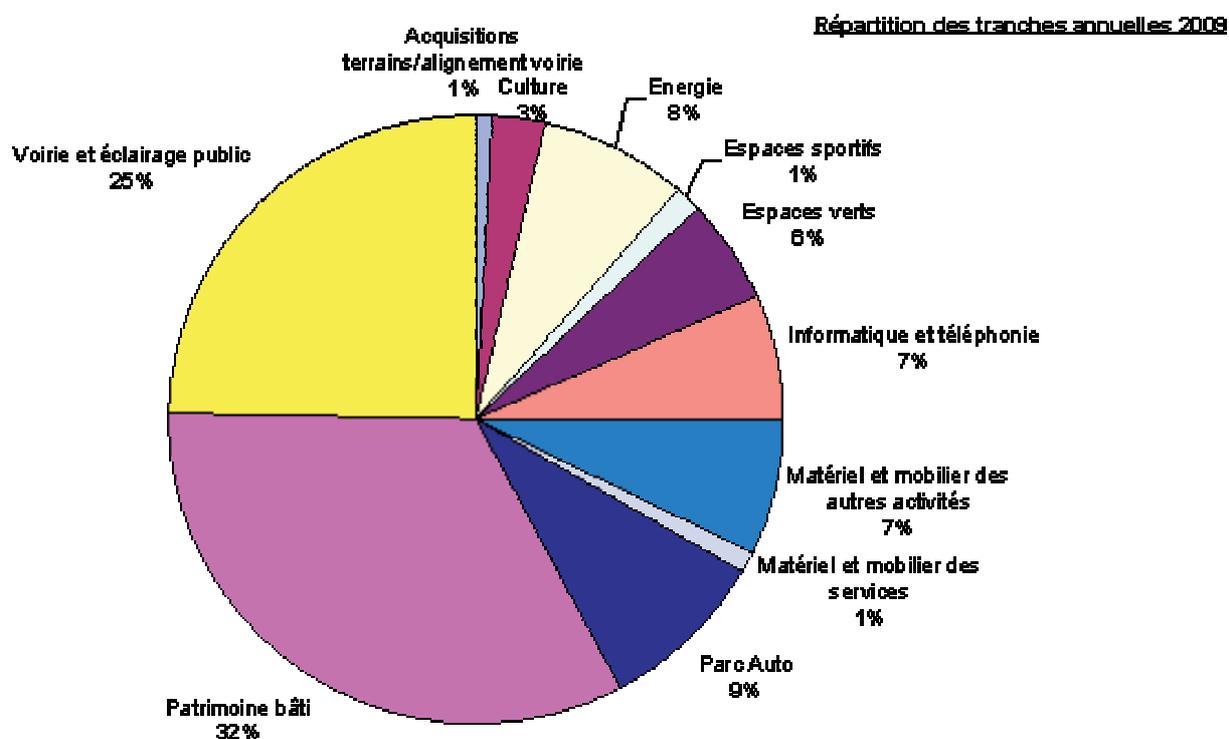
Les tranches annuelles correspondent aux travaux d'entretien et de réfection de la voirie, des espaces verts et sportifs, des aires de jeux, à la mise en sécurité et la réhabilitation du patrimoine de la collectivité (écoles, crèches, équipements sportifs, locaux associatifs, culturels...), au renouvellement

des chaufferies et aux travaux de maîtrise énergétique dans les bâtiment communaux... Elles permettent également de financer les acquisitions de matériel et de mobilier dans les écoles, les crèches, mais aussi dans les musées et les bibliothèques.

Les tranches annuelles sont capitales, puisqu'elles correspondent à des dépenses de proximité, d'amélioration de la vie quotidienne des Bisontins.

En 2009, les tranches annuelles sont maintenues à leur niveau optimal de 12 M€. Elles se déclinent comme suit :

	Montants
Acquisitions terrains/alignement voirie	104 K€
Energie	950 K€
Espaces sportifs	153 K€
Espaces verts	665 K€
Informatique et téléphonie	804 K€
Matériel et mobilier des autres activités	867 K€
Domaine culturel : matériel, restaurations, acquisitions d'oeuvres d'art	331 K€
Matériel et mobilier des services	153 K€
Parc Auto	1 041 K€
Patrimoine bâti	4 004 K€
Voirie et éclairage public	2 964 K€



Entre 2001 et 2009, les tranches annuelles seront ainsi passées de 7,6 M€ à 12 M€, soit une augmentation de près de 60 %.

Les programmes de travaux 2009 correspondant à ces enveloppes donnent lieu à des délibérations spécifiques, sur lesquelles le Conseil Municipal sera amené à se prononcer lors de cette même séance.

• **Les opérations individualisées et les subventions d'équipement**

2009 sera une année marquante puisqu'elle verra le démarrage de grandes opérations d'équipement, dans tous les domaines.

C'est notamment le cas de la **Scène des Musiques actuelles** dont les travaux devraient commencer dès le début du deuxième trimestre (2 500 K€ au BP 2009), qui marque le début de la reconquête de la friche industrielle des Prés de Vaux. Les travaux commenceront également sur la **couverture de la tribune Est du stade Léo Lagrange** (700 K€), et le **complexe sportif de Rosemont**, qui connaîtra une première tranche de travaux (335 K€). La capacité de la **maternelle Duchaillet** sera augmentée (850 K€) pour faire suite à la vente de l'école Paul Bert. La Ville va entreprendre aussi le **réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville**, pour un coût global prévu à hauteur de 614 K€ (accueil) et une nouvelle salle, dédiée à la présentation des projets urbains et patrimoniaux de la ville, y sera créée (50 K€ en 2009).

2009 verra aussi le démarrage de l'**extension du cimetière Saint-Claude** (444 K€). Commenceront également le **passage souterrain de la Mouillère** (600 K€ en 2009) et le **passage rue de Dole** qui reliera le quartier de Planoise et le pôle Santé des Hauts du Chazal.

La **nouvelle cuisine centrale**, destinée à améliorer la qualité des repas pour les enfants des crèches et des écoles, devrait être terminée à l'été et sera opérationnelle dès la rentrée 2009 (3 375 K€ au BP 2009).

Les **Programmes de Rénovation Urbaine** prendront leur plein essor concernant les aménagements d'espaces publics, après un effort porté sur les équipements avec la réalisation du Centre Nelson Mandela à Planoise, du Centre Martin Luther King et de l'extension de la bibliothèque de Clairs-Soleils, qui devrait s'achever mi-2009. Ainsi, cette année, sur Clairs-Soleils, l'aménagement du parc, de la place et de la rue de Chalezeule se poursuivra et l'aménagement du bâtiment place Nord devrait commencer (418 K€ dans le cadre de la concession à la SEDD). Sur Planoise, deux opérations phares des PRU, la Traversée Allende (1 867 K€), la liaison Centre Mandela/Cologne (100 K€) démarreront en 2009. La restructuration du parc urbain se poursuivra sur 2009. La Ville participera aussi au **programme de réhabilitation mené par Grand Besançon Habitat** à hauteur de 100 K€.

Dans le domaine culturel, 1 800 K€ seront consacrés à la conservation et à la mise en valeur du **patrimoine Vauban**, désormais inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. 2009 verra d'ailleurs l'achèvement de la réhabilitation du **hangar aux manoeuvres à la Citadelle** (326 K€ au total). Des études seront menées pour finir la rénovation de l'Eglise Sainte-Madeleine (78 K€) et 120 K€ sont prévus pour le Fonds d'Embellissement Urbain.

2009 amorcera enfin le démarrage des grands projets d'aménagements urbains. Les études pour l'installation du **Futur Transports en Commun en Site Propre** seront approfondies (50 K€), suite au lancement par l'Agglomération du projet de tramway. Cette année, la première tranche de l'aménagement de la **gare Viotte** devrait également débiter avec le déplacement du Monument aux Morts, qui sera suivi par la réalisation du passage souterrain et le parking Nord (700 K€ au BP 2009). 1 000 K€ seront également consacrés à la construction du **pont Chemin Français** et à la restructuration du **pont Nicolas Bruand** en lien avec l'arrivée prochaine de la LGV.

Les études seront également poursuivies pour la future **Cité des Arts et de la Culture au Port fluvial** (150 K€) en lien avec la Région et le Grand Besançon, et pour l'**aménagement de l'ancienne Caserne Vauban** (182 K€). 630 K€ sont par ailleurs prévus pour les études et les premières acquisitions

sur les quartiers des **Vâites et des Planches**. Une étude sera lancée dès 2009 visant à définir le projet de rénovation urbaine sur le quartier de **Palente-Orchamps** (45 K€ au total). Et dans le cadre de notre réflexion continue sur l'avenir de la Ville, 754 K€ seront dédiés à notre politique foncière. **L'opération Pasteur** continuera bien sûr avec le versement d'une subvention d'équipement de 400 K€ et les premières bases du futur parking (450 K€).

Par ailleurs, la Ville maintiendra son soutien en faveur des **équipements universitaires**, notamment à hauteur de 497 K€ pour le Restaurant Universitaire de la Bouloie et de 350 K€ pour la Maison des Sciences Humaines.

Enfin, nous ne relâcherons pas nos efforts en matière de **développement durable**, avec 544 K€ consacrés à la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain, 376 K€ au développement des énergies renouvelables, 251 K€ pour la rénovation des parcs et jardins, 101 K€ pour l'aménagement des collines, 54 K€ pour l'aménagement des jardins familiaux, 64 K€ pour l'Agenda 21.

2. Le budget général

a) Les grands équilibres du budget général

a.1. Un volume budgétaire en légère hausse

Hors gestion active de la dette, le budget général (avec reprise des résultats) s'établit à 264,2 M€, en hausse de 0,6 %.

Trois transferts de compétence à la CAGB ont été décidés pour 2009, pour un montant limité à 0,6 M€.

Le budget principal est en léger recul de 236,1 à 234,7 M€, soit un repli de 1,4 M€ et de 0,6 %.

L'ensemble des budgets annexes affiche au contraire une progression très soutenue de 3 M€ et de près de 12 %.

Ces différentes évolutions sont détaillées dans la suite de ce rapport.

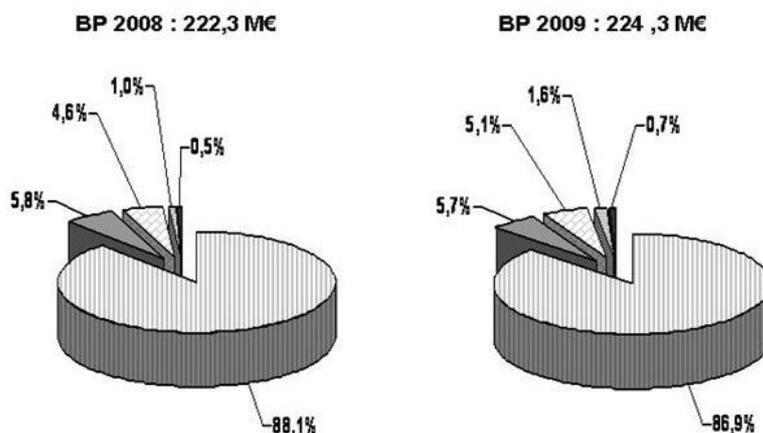
RECETTES RÉELLES (en €)	BP 2008	BP 2009
Propositions nouvelles + excédent de fonctionnement	195 930 222	194 883 184
Autofinancement investissements N-1	20 456 069	22 061 570
Reports de N - 1	19 737 554	17 775 437
Sous-total budget principal hors gestion active de la dette	236 123 845	234 720 191
EAU	12 837 875	12 738 800
ASSAINISSEMENT	10 324 001	11 552 384
CHAUFFAGE URBAIN	2 076 479	3 584 059
FORETS + SSADPA + ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 175 536	1 579 455
Sous-total budgets annexes	26 413 891	29 454 698
Total hors gestion active de dette	262 537 736	264 174 889

DEPENSES REELLES (en €)	BP 2008	BP 2009
Propositions nouvelles	195 930 222	194 883 184
Besoin d'autofinancement des investissements de N-1	18 133 029	16 553 538
Reports de N-1	22 060 594	23 283 469
Sous-total budget principal hors gestion active de la dette	236 123 845	234 720 191
EAU	12 837 875	12 738 800
ASSAINISSEMENT	10 324 001	11 552 384
CHAUFFAGE URBAIN	2 076 479	3 584 059
FORETS + SSADPA - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 175 536	1 579 455
Sous-total budgets annexes	26 413 891	29 454 698
TOTAL hors gestion active de la dette	262 537 736	264 174 889

a.2. Une structure budgétaire stable

Structure du budget général

(dépenses réelles - propositions nouvelles)



BUDGETS	BP 2008	BP 2009
□ Principal	195,9 M€	194,9 M€
■ Eau	12,8 M€	12,7 M€
□ Assainissement	10,3 M€	11,5 M€
□ Chauffage urbain	2,1 M€	3,6 M€
■ Autres budgets annexes	1,2 M€	1,6 M€
TOTAL	222,3 M€	224,3 M€

• **Le budget principal constitue l'essentiel avec 86,9 %**, même si sa part diminue légèrement par rapport à 2008 (88,1 %).

• **Les budgets annexes représentent plus de 13 %** : les 3 M€ supplémentaires constatés en 2009 sont entièrement consacrés aux dépenses d'équipement de l'assainissement et du chauffage urbain, alors que, globalement et hors nouveau service «archéologie», le fonctionnement est stable.

Besançon parvient à maintenir un haut niveau de dépenses d'équipement (53,2 M€ en 2009 / 52,3 M€ en 2008).

a.3. Analyse du budget général

Les deux tableaux ci-après présentent les dépenses et recettes du budget général et leur évolution. Ils permettent de mesurer le **« poids budgétaire » de la Ville**.

• *Dépenses*

Les propositions nouvelles atteignent 224,3 M€, soit + 0,9 % par rapport à 2008 (222,3 M€).

▪ La baisse de l'investissement n'est due qu'au **fort recul du remboursement de la dette (- 3,8 M€ et - 24 %)**.

En augmentation de 0,9 M€, l'équipement maintient sa part à près d'un quart des dépenses.

Besançon maintient globalement son effort d'équipement. Au-delà de l'offre de nouveaux équipements aux Bisontines et Bisontins et de sa participation active au développement de la cité et de l'agglomération, la Ville reste un soutien essentiel à l'économie locale.

▪ La hausse de 3,1 % du fonctionnement apparaît sur le budget principal. Elle est plus limitée pour les budgets annexes (+ 2,2 %).

La part du personnel (88 M€) se maintient à 39 % avec une hausse de 2,3 %.

Avec près de 21 M€, les subventions représentent 9 % des dépenses et connaissent une hausse de 0,7 M€.

Les autres dépenses augmentent de 4,4 % et leur part dépasse les 22 %.

• *Recettes*

Les modes de financement du budget principal et des budgets annexes, fondamentalement différents, doivent être analysés séparément.

• **Budget principal : une nouvelle répartition**

- **Hausse de la part relative de la fiscalité qui représente 49,5 % des recettes** (47,7 % en 2008).

La fiscalité directe représente 34,5 % des recettes totales et 39,7 % des recettes de fonctionnement (respectivement 32,4 et 38,0 % en 2008).

Avec les nouveaux transferts, la fiscalité reversée par la CAGB est en léger repli.

La fiscalité indirecte connaît un nouveau recul de 0,2 M€ après celui de 0,5 M€ constaté en 2008.

- **La part des dotations de l'Etat est en recul à 22,4 %** et devrait certainement encore s'accroître dans les prochaines années.

- **Dégradation des autres recettes** de fonctionnement qui stagnent à 15 %.

- Variable d'équilibre, **la part de l'emprunt se situe à 8,7 %**, en baisse.
- **Budgets annexes : tarifs maintenus, subventions doublées et emprunt stabilisé**
- **Baisse globale de la part payée par l'utilisateur à 60 %** (71 % pour l'Eau et l'Assainissement).
- **Doublées, les subventions d'investissement voient leur part augmenter de 6,8 % à 12,0 %**.
- **La part de l'emprunt atteint 16,6 %** au lieu de 16,3 % en 2008.

BP 2009 - BUDGET GÉNÉRAL - DEPENSES RÉELLES

	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		AUTRES BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		% BUDGET GÉNÉRAL	
	BP 2008	BP 2009	2008	2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	2008	2009	BP 2008	BP 2009	2008	2009	2008	2009
Depenses d'équipement	38 088 531	36 807 561			5 050 344	5 095 644	3 337 250	4 791 500	1 557 579	3 063 819	200 114	169 328	10 145 287	13 120 291	48 243 816	49 927 852				
Subventions d'équipement	4 072 722	3 289 847													4 072 722	3 289 847				
Equipement	42 171 253	40 097 408	21,5 %	20,6 %	5 050 344	5 095 644	3 337 250	4 791 500	1 557 579	3 063 819	200 114	169 328	10 145 287	13 120 291	52 316 540	53 217 699	38,4 %	44,5 %	23,5 %	23,7 %
Autres dépenses		130 090													0	130 090				
Remboursement de la dette	13 819 000	10 307 000	7,1 %	5,3 %	454 300	330 300	1 373 800	1 250 500	182 100	177 630	20 400	21 600	2 030 600	1 780 030	15 849 600	12 087 030	7,7 %	6,1 %	7,1 %	5,4 %
Investissement	55 990 253	50 534 498	28,6 %	25,9 %	5 504 644	5 425 944	4 711 050	6 042 000	1 739 679	3 241 449	220 514	190 928	14 900 321	12 175 887	68 166 140	65 434 819	46,1 %	50,6 %	30,7 %	29,2 %
Personnel	80 700 477	82 327 538	41,2 %	42,2 %	2 801 100	2 873 000	2 205 171	2 269 374			695 306	893 857	5 701 577	6 036 231	86 402 054	88 363 769	21,6 %	20,5 %	38,9 %	39,4 %
Subventions	20 201 811	20 870 390	10,3 %	10,7 %	56 000	66 000	10 000	10 000					66 000	76 000	20 267 811	20 946 390	0,2 %	0,2 %	9,1 %	9,3 %
Autres dépenses	39 037 681	41 150 758	19,9 %	21,2 %	4 476 131	4 373 856	3 397 780	3 231 010	336 800	342 610	259 716	494 670	8 470 427	8 442 146	47 508 108	49 592 904	32,1 %	28,7 %	21,4 %	22,1 %
Fonctionnement	139 939 969	144 348 686	71,4 %	74,1 %	7 333 231	7 312 856	5 612 951	5 510 384	336 800	342 610	955 022	1 388 527	14 238 004	14 554 377	154 177 973	158 903 063	53,9 %	49,4 %	69,3 %	70,8 %
Total propositions nouvelles	195 930 222	194 883 184	100,0 %	100,0 %	12 837 875	12 738 800	10 324 001	11 552 384	2 076 479	3 584 059	1 175 536	1 579 455	26 413 891	29 454 698	222 344 113	224 337 882	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Reports dépenses d'équipement	22 060 594	23 283 469													22 060 594	23 283 469				
Autofinancement N-1	18 133 029	16 553 538													18 133 029	16 553 538				
GAD (*)	45 035 000	48 900 000													45 035 000	48 900 000				
Dépenses totales hors GAD (*)	281 158 845	283 620 191			12 837 875	12 738 800	10 324 001	11 552 384	2 076 479	3 584 059	1 175 536	1 579 455	26 413 891	29 454 698	307 572 736	313 074 889				
	236 123 845	234 720 191													262 537 736	264 174 889				

(*) GAD = gestion active de la dette

BP 2009 - BUDGET GÉNÉRAL - RECETTES RÉELLES

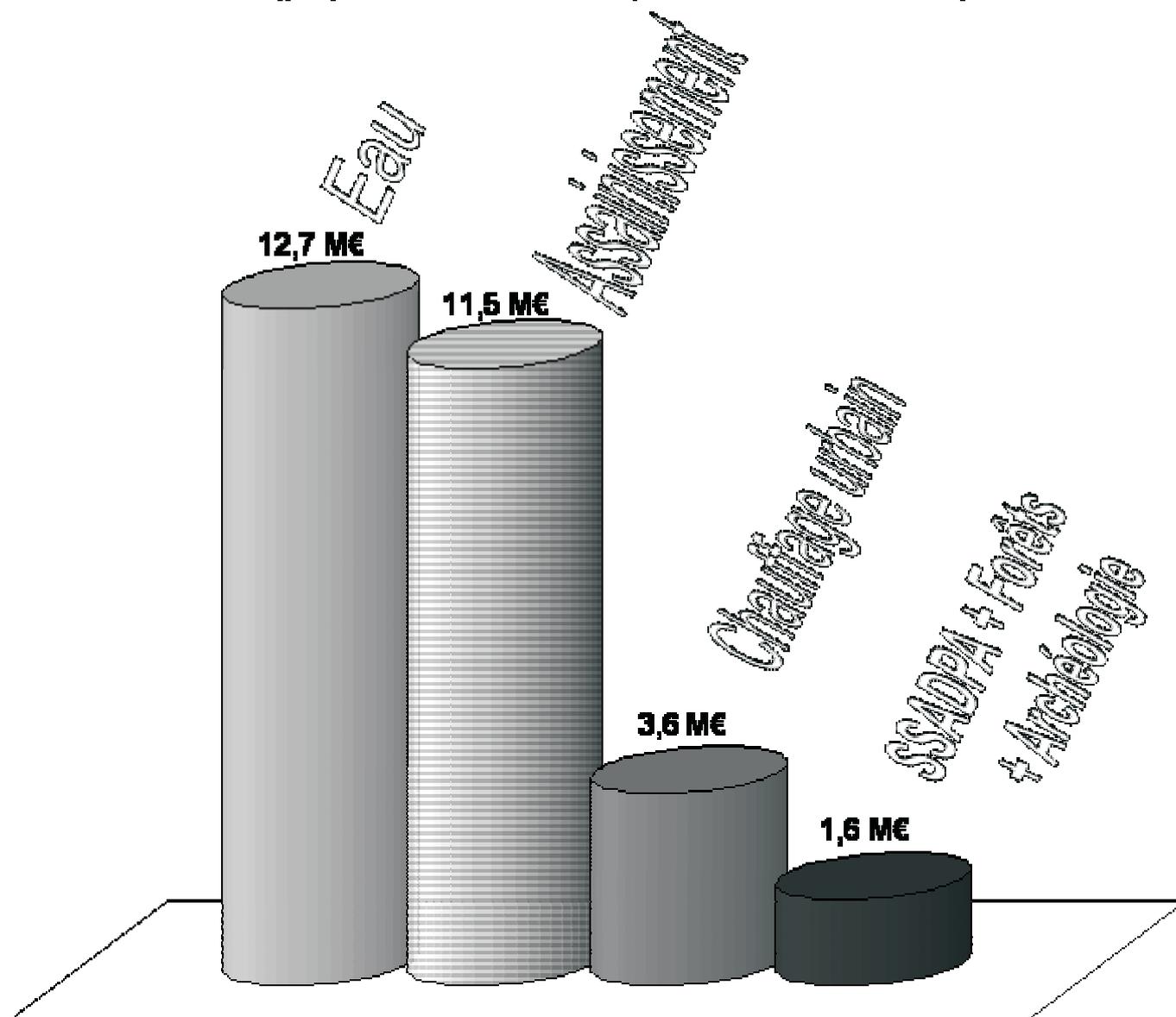
	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		AUTRES BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		% BUDGET GÉNÉRAL	
	BP 2008	BP 2009	2008	2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	BP 2008	BP 2009	2008	2009	BP 2008	BP 2009	2008	2009
Subventions	2 329 672	1 662 361			750 000	266 000	267 301	933 301	773 180	2 331 155			1 790 481	3 530 456	6,8 %	12,0 %	4 120 153	5 192 817		
FCTVA	3 600 000	4 400 000										3 575					3 603 575	4 400 000		
Cessions	500 000	605 000															500 000	605 000		
Autres recettes	1 875 657	1 870 472							255 212	501 877			255 212	501 877			2 130 869	2 372 349		
Hors emprunt	8 305 329	8 537 833	4,2 %	4,4 %	750 000	266 000	267 301	933 301	1 028 392	2 833 032			2 049 268	4 032 333	7,8 %	13,7 %	10 354 597	12 570 166	4,7 %	5,6 %
Emprunts	20 400 000	17 000 000	10,4 %	8,7 %	2 950 000	3 345 000	830 550	1 437 583	453 500	110 283			4 311 550	4 892 866	16,3 %	16,6 %	24 711 550	21 892 866	11,1 %	9,8 %
Investissement	28 705 329	25 537 833	14,7 %	13,1 %	3 700 000	3 611 000	1 097 851	2 370 884	1 481 892	2 943 315			6 360 818	6 925 199	24,1 %	30,3 %	35 066 147	34 463 032	15,8 %	15,4 %
Fiscalité directe	63 462 299	67 163 022	32,4 %	34,5 %													63 462 299	67 163 022	28,5 %	29,9 %
Fiscalité indirecte	11 849 807	11 653 550															11 849 807	11 653 550		
Fiscalité reversée	18 130 735	17 582 346															18 130 735	17 582 346		
Fiscalité	93 442 841	96 398 918	47,7 %	49,5 %													93 442 841	96 398 918	42,0 %	43,0 %
Dotations Etat	44 049 315	43 626 859	22,5 %	22,4 %													44 049 315	43 626 859	19,8 %	19,4 %
Subventions	8 221 780	7 811 262										429 386	520 000				8 651 166	8 331 262		
Services et domaine	9 471 895	10 074 939			9 074 875	9 060 800	8 171 150	8 176 500				113 750	465 025	17 359 775	17 702 325	65,7 %	26 831 670	27 777 264	12,1 %	12,4 %
Divers	3 535 312	2 930 501			63 000	67 000	1 055 000	1 005 000	594 587	640 744			551 325	2 307 174			5 799 224	5 237 675		
Excédent reporté	8 503 750	8 502 872															8 503 750	8 502 872		
Autres	29 732 737	29 319 574	15,2 %	15,0 %	9 137 875	9 127 800	9 226 150	9 181 500	594 587	640 744	1 094 461	1 579 455	20 053 073	20 529 499	75,9 %	69,7 %	49 785 810	49 849 073	22,4 %	22,2 %
Fonctionnement	167 224 893	169 345 351	85,3 %	86,9 %	9 137 875	9 127 800	9 226 150	9 181 500	594 587	640 744	1 094 461	1 579 455	20 053 073	20 529 499	75,9 %	69,7 %	187 277 966	189 874 850	84,2 %	84,6 %
Propositions nouvelles	195 930 222	194 883 184	100 %	100 %	12 837 875	12 738 800	10 324 001	11 552 384	2 076 479	3 584 059	1 175 536	1 579 455	26 413 891	29 454 698	100 %	100 %	222 344 113	224 337 882	100 %	100 %
Reports	19 737 554	17 775 437															19 737 554	17 775 437		
Autofinancement N-1	20 456 069	22 061 570															20 456 069	22 061 570		
GAD (*)	45 035 000	48 900 000															45 035 000	48 900 000		
Recettes totales hors GAD (*)	281 158 845	283 620 191			12 837 875	12 738 800	10 324 001	11 552 384	2 076 479	3 584 059	1 175 536	1 579 455	26 413 891	29 454 698			307 572 736	313 074 889		
	236 123 845	234 720 191															262 537 736	264 174 889		

(*) GAD: gestion active de la dette

a) Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison et Champs Montants, les budgets annexes de la collectivité sont désormais au nombre de six, avec **la mise en place en 2009 du budget annexe Archéologie préventive**. Ils représentent 29,4 M€, soit **13,1 % du budget général**. Les prévisions du BP 2009 se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes **(propositions nouvelles - opérations réelles - en M€)**



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

b.1. Les budgets Eau et Assainissement

• *Les recettes*

Dépenses et recettes de ces services industriels et commerciaux, assujettis à TVA, sont budgétisées hors taxes.

Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres, et notamment les tarifs, fixés par le Conseil Municipal du 11 décembre 2008 comme suit :

• **Prix du m³ d'eau consommée, inchangé depuis 2003 : 0,86 € HT**

• **Redevance d'assainissement par m³, inchangé depuis 1997 : 0,91 € HT**

	2008			2009		
	Prix	N / N-1	Part	Prix	N / N-1	Part
Eau (commune)	0,860 €	0,0 %	38,1 %	0,860 €	0,0 %	38,1 %
Assainissement (commune)	0,910 €	0,0 %	40,3 %	0,910 €	0,0 %	40,3 %
Taxes (Etat + Agence de l'Eau)	0,488 €	- 21,9 %	21,6 %	0,488 €	0,0 %	21,6 %
Prix TTC pour l'utilisateur	2,258 €	-5,7 %	100,0 %	2,258 €	0,0 %	100,0 %

Le montant des taxes restant stable, le prix du m³ d'eau est donc inchangé.

Pour le budget Eau, la principale recette du budget primitif 2009 provient de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé à 5 676 K€.

Pour le budget Assainissement, la principale recette correspond au produit de la redevance dont le montant est estimé pour 2009 à 6 000 K€.

• *Les dépenses*

⇒ **Le Budget Eau**

Les crédits d'investissement sont plutôt stables (5 426 K€ / 5 505 K€ en 2008).

Les principales opérations prévues en 2009 correspondent notamment aux travaux de mise en conformité de la station de Chenecey-Buillon (1 000 K€), à la construction d'un réservoir dans le secteur de Bregille avec la mise en place d'une nouvelle adduction d'eau depuis le secteur des Prés de Vaux (850 K€), à la rénovation des branchements en plomb dont le renouvellement complet devrait s'achever en 2011 (800 K€). Les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 284 K€.

Le remboursement de la dette en capital s'élèvent à 330 K€.

La contribution versée au budget principal représente 674 K€.

⇒ **Le Budget Assainissement**

Les dépenses d'investissement sont en forte progression, 6 042 K€ au lieu de 4 711 K€ en 2008 (+ 28 %), ce qui s'explique essentiellement par le démarrage et la montée en charge d'importantes opérations.

Il s'agit principalement de la poursuite du programme de dépollution par temps de pluie avec notamment l'imposant bassin Léo Lagrange (2 000 K€) et celui de Port Douvot (700 K€). Les autres crédits concernent pour l'essentiel les travaux sur réseaux (1 095 K€) pour un montant de 1 095 K€.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 251 K€.

La contribution versée au budget principal est prévue à hauteur de 740 K€.

b.2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'hôpital et la ZAC des Hauts du Chazal.

La section d'investissement s'élève à 3 241 K€ et concerne principalement l'extension du réseau d'alimentation du CHU (2 497 K€).

La section de fonctionnement s'élève à 343 K€.

b.3. Le Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 593 K€ et proviennent pour l'essentiel du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles, d'un montant équivalent aux recettes, sont très largement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 470 K€ et représentent 82,3 % de cette section.

b.4. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 557 K€. Elles proviennent exclusivement de la section de fonctionnement et sont constituées principalement par la vente de bois (144 K€) et la subvention versée par le budget principal (400 K€).

Les dépenses réelles sont majoritairement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 257 K€ et représentent près de 60 % de cette section.

b.5. Le service Archéologie Préventive

Créé ce jour par décision du Conseil Municipal, ce service public administratif va permettre à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques en supprimant des délais d'attente actuellement très longs.

Les recettes réelles s'élèvent à 430 K€ et concernent exclusivement la section de fonctionnement. Elles proviennent des prestations de fouilles réalisées en tant qu'opérateur d'archéologie (277 K€), de l'encaissement de la redevance d'archéologie préventive (32 K€) et de la subvention du budget principal (120 K€).

Les dépenses réelles sont majoritairement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 167 K€ et représentent plus de 43 % de cette section.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2009 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) ;
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A et B et de 1 à 26 ;
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe 19 pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes à joindre au rapport de présentation du BP 2009

A - Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2009.

B - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes.

Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée**Budget principal**

- 1 Recettes totales - présentation par fonctions et sections
- 2 Dépenses totales - présentation par fonctions et par sections
- 3 Reprise anticipée des résultats 2008 - Balance du compte administratif prévisionnel 2008 - reports de crédits
- 4 Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Budgets annexes

- 5 Comptes du budget du service de l'Eau
- 6 Comptes du budget du service de l'Assainissement
- 7 Comptes du budget SSADPA
- 8 Comptes du budget Forêts
- 9 Comptes du budget Chauffage Urbain
- 10 Comptes du budget Archéologie Préventive

Annexes synthétiques :

- 11 Etat de la dette (budgets principal et annexes)
- 12 Méthodes utilisées pour les amortissements (budgets principal et annexes)
- 13 Etat des provisions
- 14 Equilibre des opérations financières Dépenses Recettes (budgets principal et annexes)
- 15 Etat des emprunts garantis par la commune
- 16 Etat des contrats de crédit bail
- 17 Etat des autres engagements donnés
- 18 Etat des engagements reçus (budgets principal et annexes)
- 19 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (budgets principal et annexes)
- 20 Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
- 21 Etat du personnel (budgets principal et annexes)
- 22 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (budgets principal et annexes)
- 23 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- 24 Liste des établissements publics créés
- 25 Liste des services individualisés dans un budget annexe
Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- 26 Décisions en matière de taux et de contributions directes.

ANNEXE A.1

Récapitulation de la section d'investissement

Recettes - Projet de BP 20089

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		0,00	5 989 100,00	5 989 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 989 100,00	5 989 100,00
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	5 989 100,00	5 989 100,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		74 437 833,00	19 173 565,00	93 611 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 132 861,00	0,00	3 132 861,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	65 900 000,00	0,00	65 900 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	99 972,00	0,00	99 972,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	19 173 565,00	19 173 565,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	605 000,00	0,00	605 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	74 437 833,00	25 162 665,00	99 600 498,00
10/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2008	16 553 538,20	0,00	16 553 538,20
	Autofinancement des reports dépenses 2008	<u>5 508 032,00</u>	<u>0,00</u>	<u>5 508 032,00</u>
		22 061 570,20	0,00	22 061 570,20
	Reports recettes d'investissement 2008	17 775 437,00		17 775 437,00
	Total recettes d'investissement	114 274 840,20	25 162 665,00	139 437 505,20

(1) Dont gestion active de la dette : 48 900 000 €

Récapitulation de la section d'investissement

Dépenses - Projet de BP 2009

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		0,00	166 000,00	166 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	166 000,00	166 000,00
139..	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	166 000,00	166 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		99 434 498,00	0,00	99 434 498,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	26 884,00	0,00	26 884,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	59 207 000,00	0,00	59 207 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 557 433,00	0,00	1 557 433,00
204	Subventions d'équipement versées	3 289 847,00	0,00	3 289 847,00
21	Immobilisations corporelles	13 323 140,00	0,00	13 323 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 926 988,00	0,00	20 926 988,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	103 206,00	0,00	103 206,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	99 434 498,00	166 000,00	99 600 498,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	16 553 538,20	0,00	16 553 538,20
	Reports dépenses d'investissement 2008	23 283 469,00		23 283 469,00
	Total dépenses d'investissement	139 271 505,20	166 000,00	139 437 505,20

(1) Dont gestion active de la dette : 48 900 000 €

ANNEXE A.3

Récapitulation de la section de fonctionnement

Recettes - Projet de BP 2009

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		166 513,00	166 000,00	332 513,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	166 000,00	166 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	166 000,00	166 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479, 6489, 6032 et 6037)	166 513,00	0,00	166 513,00
Chapitres non globalisés		160 675 966,03	0,00	160 675 966,03
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 074 939,00	0,00	10 074 939,00
73	Impôts et taxes	96 398 918,00	0,00	96 398 918,00
74	Dotations et participations	51 438 121,00	0,00	51 438 121,00
75	Autres produits de gestion courante	2 601 514,00	0,00	2 601 514,00
76	Produits financiers	15 000,00	0,00	15 000,00
77	Produits exceptionnels	147 474,03	0,00	147 474,03
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	160 842 479,03	166 000,00	161 008 479,03
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 502 871,97	0,00	8 502 871,97
	Total recettes de fonctionnement	169 345 351,00	166 000,00	169 511 351,00

Récapitulation de la section de fonctionnement

Dépenses - Projet de BP 2009

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		115 665 810,00	5 989 100,00	121 654 910,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 989 100,00	5 989 100,00
68..	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 989 100,00	5 989 100,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (regroupement des groupes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621), 635, 637)	33 040 032,00	0,00	33 040 032,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	82 327 538,00	0,00	82 327 538,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 748719 et 748729)	298 240,00	0,00	298 240,00
Chapitres non globalisés		28 682 876,00	19 173 565,00	47 856 441,00
65	Autres charges de gestion courante	23 600 566,00	0,00	23 600 566,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	200 000,00	0,00	200 000,00
66	Charges financières	3 593 000,00	0,00	3 593 000,00
67	Charges exceptionnelles	189 310,00	0,00	189 310,00
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	19 173 565,00	19 173 565,00
Total dépenses de fonctionnement		144 348 686,00	25 162 665,00	169 511 351,00

ANNEXE A.5

Propositions nouvelles de l'exercice

Recettes - Projet de BP 2009

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
INVESTISSEMENT			
EAU	3 611 000,00	1 814 944,00	5 425 944,00
ASSAINISSEMENT	2 370 884,00	3 671 116,00	6 042 000,00
SSADPA	0,00	21 700,00	21 700,00
FORETS	0,00	186 686,00	186 686,00
CHAUFFAGE URBAIN	2 943 315,00	910 027,00	3 853 342,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0,00	42 542,00	42 542,00
Total recettes d'investissement	8 925 199,00	6 647 015,00	15 572 214,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	9 127 800,00	0,00	9 127 800,00
ASSAINISSEMENT	9 181 500,00	0,00	9 181 500,00
SSADPA	592 980,00	0,00	592 980,00
FORETS	556 515,00	60 000,00	616 515,00
CHAUFFAGE URBAIN	640 744,00	110 016,00	750 760,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	429 960,00	0,00	429 960,00
Total recettes de fonctionnement	20 529 499,00	170 016,00	20 699 515,00
Total recettes totales	29 454 698,00	6 817 031,00	36 271 729,00

Propositions nouvelles de l'exercice

Dépenses - Projet de BP 2009

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
INVESTISSEMENT			
EAU	5 425 944,00	0,00	5 425 944,00
ASSAINISSEMENT	6 042 000,00	0,00	6 042 000,00
SSADPA	21 700,00	0,00	21 700,00
FORETS	126 686,00	60 000,00	186 686,00
CHAUFFAGE URBAIN	3 241 449,00	611 893,00	3 853 342,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	42 542,00	0,00	42 542,00
Total dépenses d'investissement	14 900 321,00	671 893,00	15 572 214,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	7 312 856,00	1 814 944,00	9 127 800,00
ASSAINISSEMENT	5 510 384,00	3 671 116,00	9 181 500,00
SSADPA	571 280,00	21 700,00	592 980,00
FORETS	429 829,00	186 686,00	616 515,00
CHAUFFAGE URBAIN	342 610,00	408 150,00	750 760,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	387 418,00	42 542,00	429 960,00
Total dépenses de fonctionnement	14 554 377,00	6 145 138,00	20 699 515,00
Total dépenses totales	29 454 698,00	6 817 031,00	36 271 729,00

Annexe A.7

Budget Principal 2009

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	50 534 498,00		50 534 498,00	25 537 833,00		25 537 833,00
Gestion active de la dette	48 900 000,00		48 900 000,00	48 900 000,00		48 900 000,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		16 553 538,20	16 553 538,20		16 553 538,20	16 553 538,20
Autofinancement des reports de crédits					5 508 032,00	5 508 032,00
Reports de crédits N-1		23 283 469,00	23 283 469,00		17 775 437,00	17 775 437,00
Total investissement	99 434 498,00	39 837 007,20	139 271 505,20	74 437 833,00	39 837 007,20	114 274 840,20
Fonctionnement						
Opérations réelles	144 348 686,00		144 348 686,00	160 842 479,03		160 842 479,03
Résultat antérieur reporté					8 502 871,97	8 502 871,97
Total fonctionnement	144 348 686,00		144 348 686,00	160 842 479,03	8 502 871,97	169 345 351,00
Total opérations réelles	243 783 184,00	39 837 007,20	283 620 191,20	235 280 312,03	48 339 879,17	283 620 191,20
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	5 989 100,00		5 989 100,00	5 989 100,00		5 989 100,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement						
- Fonctionnement	19 173 565,00		19 173 565,00	19 173 565,00		19 173 565,00
Autres	166 000,00		166 000,00	166 000,00		166 000,00
Total opérations d'ordre	25 328 665,00		25 328 665,00	25 328 665,00		25 328 665,00
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	269 111 849,00	39 837 007,20	308 948 856,20	260 608 977,03	48 339 879,17	308 948 856,20

Annexe A.8

**Propositions nouvelles de l'exercice
Budget annexes 2009**

	EAU		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		CHAUFFAGE URBAIN		ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 425 944,00	(1) 3 611 000,00	6 042 000,00	(2) 2 370 884,00	21 700,00	0,00	126 686,00	0,00	3 241 449,00	2 943 315,00	42 542,00	0,00
Fonctionnement	7 312 856,00	9 127 800,00	5 510 384,00	9 181 500,00	571 280,00	592 980,00	429 829,00	556 515,00	342 610,00	640 744,00	387 418,00	429 960,00
Total opérations réelles	12 738 800,00	12 738 800,00	11 552 384,00	11 552 384,00	592 980,00	592 980,00	556 515,00	556 515,00	3 584 059,00	3 584 059,00	429 960,00	429 960,00
Opérations d'ordre												
Amortissements des immobilisations	1 730 000,00	1 730 000,00	3 287 521,00	3 287 521,00	21 700,00	21 700,00	186 686,00	186 686,00	408 150,00	408 150,00	1 402,00	1 402,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement												
- Investissem.		34 944,00		383 595,00		0,00		0,00		0,00		41 140,00
- Fonctionnem.	34 944,00		383 595,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 140,00	
Autres	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	611 893,00	611 893,00	0,00	0,00
Total opérations d'ordre	1 814 944,00	1 814 944,00	3 671 116,00	3 671 116,00	21 700,00	21 700,00	246 686,00	246 686,00	1 020 043,00	1 020 043,00	42 542,00	45 542,00
Total opérations budgétaires	14 553 744,00	14 553 744,00	15 223 500,00	15 223 500,00	614 680,00	614 680,00	803 201,00	803 201,00	4 604 102,00	4 604 102,00	472 502,00	472 502,00

(1) y compris 3 345 000 € d'emprunts, 266 000 € de subventions

(2) y compris 1 437 583 € d'emprunts, 933 301 € de subventions

Annexe A.9

Récapitulation générale (opérations réelles) - Budget Général

	DEPENSES				RECETTES				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	
Budget principal :									
- propositions nouvelles	55 990 253,00	50 534 498,00	139 939 969,00	144 348 686,00	28 705 329,00	25 537 833,00	158 721 142,68	160 842 479,03	
- gestion active de la dette	45 035 000,00	48 900 000,00			45 035 000,00	48 900 000,00			
- propositions de reprises	40 193 622,62	39 837 007,20			40 193 622,62	39 837 007,20	8 503 750,32	8 502 871,97	
Total budget principal	141 218 875,62	139 271 505,20	139 939 969,00	144 348 686,00	113 933 951,62	114 274 840,20	167 224 893,00	169 345 351,00	
Eau	5 504 644,00	5 425 944,00	7 333 231,00	7 312 856,00	3 700 000,00	3 611 000,00	9 137 875,00	9 127 800,00	
Assainissement	4 711 050,00	6 042 000,00	5 612 951,00	5 510 384,00	1 097 851,00	2 370 884,00	9 226 150,00	9 181 500,00	
SSADPA	21 145,00	21 700,00	532 305,00	571 280,00	3 575,00		549 875,00	592 980,00	
Forêts	199 369,00	126 686,00	422 717,00	429 829,00	77 500,00		544 586,00	556 515,00	
Chauffage Urbain	1 739 679,00	3 241 449,00	336 800,00	342 610,00	1 481 892,00	2 943 315,00	594 587,00	640 744,00	
Archéologie Préventive		42 542,00		387 418,00				429 960,00	
TOTAL	153 394 762,62	154 171 826,20	154 177 973,00	158 903 063,00	120 294 769,62	123 200 039,20	187 277 966,00	189 874 850,00	

Annexe A. 10

Évolution du budget principal en 2009 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2009/2008	
	2008	2009	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	55 990 253,00	50 534 498,00	- 5 455 755,00	- 9,7
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	18 133 028,62	16 553 538,20	- 1 579 490,42	- 8,7
- Reports de crédits (n-1)	22 060 594,00	23 283 469,00	1 222 875,00	5,5
Total (B)	96 183 875,62	90 371 505,20	- 5 812 370,42	- 6,0
- Gestion active de la dette	45 035 000,00	48 900 000,00		
Total	141 218 875,62	139 271 505,20		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	139 939 969,00	144 348 686,00	4 408 717,00	3,2
Total propositions nouvelles (A) + (C)	195 930 222,00	194 883 184,00	- 1 047 038,00	- 0,5
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)	236 123 844,62	234 720 191,20	- 1 403 653,42	- 0,6
TOTAL GENERAL	281 158 844,62	283 620 191,20	2 461 346,58	0,9

Annexe A.10 (suite)

Évolution du budget principal en 2009 (opérations réelles)

	RECETTES		Evolution 2008/2007	
	2008	2009	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	28 705 329,00	25 537 833,00	- 3 167 496,00	- 11,0
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	18 133 028,62	16 553 538,20	- 1 579 490,42	- 8,7
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	2 323 040,00	5 508 032,00	3 184 992,00	137,1
- Reports de crédits (n-1)	19 737 554,00	17 775 437,00	- 1 962 117,00	- 9,9
Total (B)	68 898 951,62	65 374 840,20	- 3 524 111,42	- 5,1
Gestion active de dette	45 035 000,00	48 900 000,00		
Total	113 933 951,62	114 274 840,20		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	158 721 142,68	160 842 479,03	2 121 336,35	1,3
- Résultat antérieur reporté	8 503 750,32	8 502 871,97	- 878,35	0,0
Total (D)	167 224 893,00	169 345 351,00	2 120 458,00	1,3
Total propositions nouvelles (A) + (C)	187 426 471,68	186 380 312,03	- 1 046 159,65	- 0,6
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (D)	236 123 844,62	234 720 191,20	- 1 403 653,42	- 0,6
TOTAL GENERAL	281 158 844,62	283 620 191,20	2 461 346,58	0,9

Annexe A.11

Évolution des budgets annexes en 2009 - Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

	DEPENSES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Archéologie Préventive	
Investissement	5 425 944,00	6 042 000,00	21 700,00	126 686,00	3 241 449,00	42 542,00	14 900 321,00
Fonctionnement	7 312 856,00	5 510 384,00	571 280,00	429 829,00	342 610,00	387 418,00	14 554 377,00
TOTAUX	12 738 800,00	11 552 384,00	592 980,00	556 515,00	3 584 059,00	429 960,00	29 454 698,00
Evolution 2009/2008							
montant	- 99 075,00	1 228 383,00	39 530,00	- 65 571,00	1 507 580,00	429 960,00	3 040 807,00
%	- 0,8	11,9	7,1	- 10,5	72,6		11,5

	RECETTES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Archéologie Préventive	
Investissement	3 611 000,00	2 370 884,00	0,00	0,00	2 943 315,00	0,00	8 925 199,00
Fonctionnement	9 127 800,00	9 181 500,00	592 980,00	556 515,00	640 744,00	429 960,00	20 529 499,00
TOTAUX	12 738 800,00	11 552 384,00	592 980,00	556 515,00	3 584 059,00	429 960,00	29 454 698,00
Evolution 2009/2008							
montant	- 99 075,00	1 228 383,00	39 530,00	- 65 571,00	1 507 580,00	429 960,00	3 040 807,00
%	- 0,8	11,9	7,1	- 10,5	72,6		11,5

Annexe A.12

Évolution du budget général en 2009 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2009/2008	
	2008	2009	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	195 930 222,00	194 883 184,00		
Propositions nouvelles (A)	195 930 222,00	194 883 184,00	- 1 047 038,00	- 0,5
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	18 133 028,62	16 553 538,20		
Reportis de crédits (n-1)	22 060 594,00	23 283 469,00		
Total budget principal (B)	236 123 844,62	234 720 191,20	- 1 403 653,42	- 0,6
Gestion active de la dette	45 035 000,00	48 900 000,00		
Total budget principal	281 158 844,62	283 620 191,20		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	26 413 891,00	29 454 698,00	3 040 807,00	11,5
Total propositions nouvelles (A)+(C)	222 344 113,00	224 337 882,00	1 993 769,00	0,9
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	262 537 735,62	264 174 889,20	1 637 153,58	0,6
TOTAL GENERAL	307 572 735,62	313 074 889,20	5 502 153,58	1,8

Annexe A.12 bis

Évolution du budget général en 2009 (opérations réelles)

	Recettes		Evolution 2009/2008	
	2008	2009	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	187 426 471,68	186 380 312,03		
Propositions nouvelles (A)	187 426 471,68	186 380 312,03	- 1 046 159,65	- 0,6
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	18 133 028,62	16 553 538,20		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	2 323 040,00	5 508 032,00		
Reports de crédits (n-1)	19 737 554,00	17 775 437,00		
Résultat antérieur reporté	8 503 750,32	8 502 871,97		
Total budget principal (B)	236 123 844,62	234 720 191,20	- 1 403 653,42	- 0,6
Gestion active de la dette	45 035 000,00	48 900 000,00		
Total budget principal	281 158 844,62	283 620 191,20		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	26 413 891,00	29 454 698,00	3 040 807,00	11,5
Total propositions nouvelles (A)+(C)	213 840 362,68	215 835 010,03	1 994 647,35	0,9
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	262 537 735,62	264 174 889,20	1 637 153,58	0,6
TOTAL GENERAL	307 572 735,62	313 074 889,20	5 502 153,58	1,8

ANNEXE B

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes**1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

** Service de l'Eau*

- prestations comptables et financières : 7,9 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 33,9 %
- informatique et téléphone : 15,9 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 12,1 %
- gestion du personnel : 9,4 %
- mise à disposition locaux et parking : 12,9 %
- études et suivi de chantiers : 3,8 %
- autres prestations : 4,1 %

** Service de l'Assainissement*

- prestations comptables et financières : 10,4 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 22,8 %
- informatique et téléphone : 9,4 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 6,3 %
- études et suivi de chantiers : 34,8 %
- gestion du personnel : 6,1 %
- mise à disposition locaux et parking : 8,5 %
- prestations administratives : 1,7 %

** Service du chauffage urbain*

- prestations comptables et financières : 24,6 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 5,3 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 67,9 %
- prestations administratives : 2,2 %

2 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie Préventive dont la date de création est fixée au 1^{er} mars 2009, la prévision correspond à des charges estimées pour une période de 10 mois qui couvrent notamment la quote-part logistique et direction. Comme pour les services industriels et commerciaux, la contribution sera actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

* Service Forêts

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~ 65 %

- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~ 35 %.

* Service Archéologie Préventive

- prestations comptables et financières : 13,7 %

- charges générales et services centraux : 50,9 %

- gestion du personnel : 11,3 %

- prestations administratives et informatique : 13,7 %

- prestations techniques : 10,4 %

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 90,3 %

- gestion du personnel : 1,8 %

- charges des services centraux : 7,2 %

- autres prestations : 0,7 %.

«M. LE MAIRE : Comme on a déjà eu l'occasion de le dire puisque nous avons longuement discuté pendant les orientations budgétaires, ce budget n'est pas facile car le contexte est tout sauf favorable. L'ensemble des collectivités locales connaissent toutes aujourd'hui les mêmes contraintes, qu'elles soient de gauche comme de droite, c'est un net ralentissement des ressources bien sûr et une augmentation forte, subie car non voulue, de leurs dépenses.

Le budget 2009 sera un budget de résistance à la crise parce que vous savez que j'ai toujours expliqué que ce qu'il fallait c'est réagir à un contexte de plus en plus difficile et surtout ne pas baisser les bras. Vous pouvez voir que le budget général est de 224,3 M€ y compris les budgets annexes. Le budget principal lui, est de 194,9 M€, tout cela évolue très modérément, il y a même une légère, très très très légère baisse pour le budget principal. Nicolas BODIN nous en reparlera donc tout à l'heure.

D'abord un constat, je le fais chaque année, on me dit que je fais «cocorico», on me le redira certainement ce soir, mais les résultats de gestion sont bons, donc je ne veux pas dire le contraire pour faire plaisir à certains d'entre nous, en tout cas c'est ce que montrent les premières tendances de notre compte administratif 2008 puisque nous avons une épargne brute supérieure à 33 M€, des dépenses de personnel permanent qui n'ont pas augmenté + de 1,4 %, y compris le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), des intérêts d'emprunts toujours en baisse, même si la baisse là est modérée, l'ensemble des crédits des services qui ont progressé seulement de 0,4 %, c'est-à-dire qu'au niveau des services nous avons serré très très fort le fonctionnement et je remercie l'ensemble des services qui, je crois, ont compris, déjà en 2008 et pour 2009 ils le savent aussi, que la situation est difficile. Donc je les remercie pour cette compréhension puis aussi pour la qualité du travail qui a été produit toute l'année à Besançon en direction des Bisontines et des Bisontins. Et je remercie aussi spécialement le Service Financier qui a produit un document qui, à mon avis, est simple et lisible.

Les résultats sont plus faibles en investissement, vous savez que c'est classique avec le cycle électoral puisque les années où il y a des élections, c'est vrai qu'on investit un peu moins, ça a toujours été le cas et cette année 2008 n'a pas fait mentir cette règle. Cela nous a d'ailleurs permis de limiter le recours à l'emprunt. Globalement cette année, sachez que la Ville s'est encore désendettée de 3 M€ sur le budget principal. Je rappelle aussi que ces résultats ont été obtenus sans hausse des taux en 2008 comme en 2007 et vous avez d'ailleurs en page 4 du rapport un comparatif actualisé, ratio par ratio, de la situation financière de notre ville.

Concernant les contraintes que nous attendons pour 2009, c'est vrai, on doit le dire, vous l'avez tous remarqué la situation nationale, internationale continue à se dégrader et cela est de plus en plus sensible dans le domaine social. Ce n'est pas Marie-Noëlle SCHOELLER qui est à ma droite qui me démentira puisque vous savez que par exemple dans les demandes d'aide alimentaire tous les chiffres explosent, que les Restos du Cœur par exemple c'est + 30 %. C'est vrai qu'on doit dire aussi que nous sommes déçus parce que nous sommes appelés par le Gouvernement à soutenir l'activité, ce que nous voulons faire, mais le plan de relance qui nous a été présenté il y a quelque temps ne nous satisfait pas beaucoup. On a l'impression que la Franche-Comté en général et que la capitale régionale en particulier sont quand même passées un peu à côté alors que les collectivités locales, vous le savez, réalisent presque les trois quarts, 73 %, de l'investissement public. C'est aussi pour cela qu'on est quand même toujours très inquiet, même si on nous dit que ça sera compensé, par rapport à la décision prise unilatéralement de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la taxe carbone, même si la taxe carbone en soi est une bonne chose, on ne peut pas s'y opposer, même si comme le dit Michel DESTOT dans le cadre d'une réunion qui regroupait l'Association des Maires de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France, on pense que la réforme de la taxe professionnelle est nécessaire mais pas comme ça à la hussarde car ça se traduit entre autres pour les agglomérations par des craintes sur leur avenir financier, donc un ralentissement des investissements alors que l'on voudrait au contraire faire en sorte qu'il y ait une accélération. Vous allez me dire que la taxe professionnelle ce n'est pas la Ville, c'est l'Agglomération sauf que tout est lié et que lorsqu'il y a des craintes sur les recettes, lorsque les agglomérations voient leurs recettes ou pensent que leurs recettes peuvent diminuer, lorsqu'il y a des difficultés au niveau des départements et des régions, ce sont nos partenaires et ces partenaires deviennent aussi plus prudents, et c'est bien normal comme nous sommes nous-mêmes plus prudents, par rapport aux demandes qui nous sont faites.

Le plan de relance je n'en dirai pas plus, je crois que chacun s'est déjà largement exprimé là-dessus, mais simplement la Franche-Comté et sa capitale régionale y sont sous-représentées même si effectivement on a la Porte Noire, l'Escarpe et un peu la Citadelle de Besançon, je crois que pour le reste on reste un peu dans l'attente. Il n'y a rien de déterminant sur le contournement, la LGV, l'Université, la Cité des Arts, il n'y a rien qui puisse relancer de grands projets structurants. Et puis concernant le pouvoir d'achat de nos concitoyens, on doit constater quand même que même le récent sommet social n'a pas vraiment changé la donne.

Il n'y a pas grand changement non plus dans la loi de finances initiale. Hors le FCTVA c'est clair, les dotations de l'Etat vont évoluer que de 0,8 % en 2009 DSU comprise, cette fameuse DSU qui aurait dû doubler en 2009, ce qui est très très loin du montant de l'inflation. Donc pour la Ville, l'inflation n'est pas

garantie mais on va perdre quand même 0,4 M€. Alors reste l'avance du FCTVA, c'est certainement une bonne chose mais je vous rappelle que c'est le reversement d'un impôt qu'on avait perçu et c'est un fusil à un coup qui d'ailleurs est assorti de conditions assez draconiennes pour ne pas avoir à le repayer à l'année $n + 2$. Donc il faudra respecter un certain nombre de conditions, ce qui par contre me paraît normal.

Quelle est notre stratégie pour le budget 2009 ? C'est bien sûr un budget de soutien à l'activité par l'investissement. Ce que la Ville peut faire, c'est effectivement soutenir l'investissement car l'investissement ici c'est du travail pour nos entreprises locales, départementales et régionales et c'est pour cela qu'il ne faut pas que nous baissions les bras malgré tout cela, c'est pour cela que je parle d'un budget de résistance face à la crise. On doit continuer à soutenir l'activité car la Ville, comme nos autres partenaires, que ce soit le Département ou la Région ou l'Agglomération ou nos sociétés d'économie mixte, ce sont des très très gros donneurs d'ordres. Quand vous additionnez tous les budgets d'investissement de ces institutions, vous voyez que ça fait beaucoup d'argent injecté en grande partie dans l'économie locale. On ne doit donc pas, je le répète, renoncer, céder à la sinistrose ambiante. Nous proposons donc un budget qui clairement est un budget destiné à soutenir l'activité économique dans notre ville. Nous devons continuer à développer nos projets et nous devons en développant ces projets, bien sûr ne jamais perdre de vue que nous devons répondre aux enjeux du quotidien des Bisontines et des Bisontins, le tout en préservant au maximum leurs ressources.

C'est pour cela que nous confirmons et je confirme la priorité donnée à l'investissement en amorçant de grands chantiers, l'accompagnement du TCSP bien sûr, et les entreprises locales, en tout cas celles qui sont dans ce domaine-là, sont très favorables par rapport à tout cela, l'arrivée de la LGV, même si c'est essentiellement l'Agglomération, la Région et le Département mais nous allons, nous, investir au niveau de l'accompagnement de la LGV. Entre autres on commence les études sur la gare Viotte et puis les grandes opérations d'urbanisme en cours ou qui vont démarrer, par exemple l'opération Vauban qui devrait démarrer rapidement.

Report compris, l'effort d'équipement sera près de 63 M€ en 2009. Nous voulons investir plus mais dépenser moins, c'est pour cela que nous poursuivons nos efforts en matière de maîtrise du fonctionnement. Je vous l'ai dit tout à l'heure, de très très gros efforts ont été faits par les services et puis en 2009 nous avons mis en place vous savez, une procédure de dialogue de gestion, c'est APPEL pour voir quelles étaient les politiques que nous devions continuer, celles que nous devions amplifier, celles que nous devions même arrêter ou voire en créer de nouvelles, en faisant une recherche systématique d'économie. Nous avons déjà beaucoup progressé mais je crois qu'il faut que nous allions encore plus loin et j'ai aussi rappelé à plusieurs reprises aux services que nous étions dans une économie pas de crise mais quand même une économie difficile et qu'il fallait que chacune et chacun au niveau des élus, au niveau des services, se mette bien dans la tête qu'on ne fait plus aujourd'hui comme on faisait il y a 10 ans, 5 ans ou même tout simplement il y a 1 ou 2 ans.

Nous acceptons en 2009 une réduction modérée de l'autofinancement pour limiter une hausse fiscale contrainte puisqu'il y a l'accroissement de nos charges quand même et la baisse des recettes. De plus nous allons prévoir une série de mesures ciblées destinées à amoindrir cette hausse, une non augmentation du prix de l'eau en 2009, une réduction des loyers dans les logements foyers et aussi une réflexion engagée entre autres par Françoise FELLMANN sur les tarifs des crèches ainsi qu'une rénovation du régime indemnitaire du personnel communal de catégorie C. C'est donc une stratégie, comme cela est indiqué, qui est inscrite sur la durée. Vous avez un rapport qui détaille la prospective budgétaire de référence sur laquelle nous allons nous appuyer ainsi que les valeurs maximales des ratios de capacité de désendettement et d'épargne brute, le tout bien sûr en maîtrisant le fonctionnement et en optimisant nos modes de gestion, et vous verrez là aussi qu'effectivement ces ratios sont bons.

Cette bonne situation budgétaire va nous permettre de dégager une moyenne de 35 M€ de dépenses d'équipement annuel sur le budget principal avec une progression de l'endettement mais une progression maîtrisée et surtout, et cela est important, sans dégrader nos capacités d'intervention. C'est cela qui va donc nous permettre de développer en 2009 nos investissements.

C'est clair que l'exercice de simulation au-delà de 2009 avec les incertitudes actuelles sur l'évolution des ressources des collectivités locales, les questions qu'on se pose sur leur autonomie financière n'est pas simple mais nous avons quand même une ligne de conduite qui est toujours la même, un engagement qui restera toujours le même, ne pas augmenter et j'insiste là-dessus, sur le mandat les taux de la fiscalité plus que l'inflation. C'est un engagement que j'ai pris par écrit dans notre programme et nous le respecterons. Malgré la hausse fiscale modérée de cette année, nous allons nous y tenir, hausse fiscale qui est d'ailleurs totalement compatible avec nos engagements. J'ai regardé ce qui se passe dans un certain nombre d'autres villes, et sans vouloir dire que nous sommes les meilleurs, j'ai l'impression qu'en tout cas nous sommes loin, très très loin d'être les plus mauvais, bien loin de là d'ailleurs. Je rappelle d'ailleurs qu'entre 2001 et 2007, pour mémoire car il y a des chiffres qu'on oublie facilement, en moyenne ces taux avaient augmenté de moins de 1 % par an.

Nicolas BODIN va revenir dans un instant sur les équilibres financiers du BP mais je voudrais simplement vous présenter rapidement quelques grands domaines d'intervention en 2009. La première priorité c'est la construction de la ville. Ce budget que nous vous présentons pose des bases de projet de développement ambitieux, déterminant pour un certain nombre d'équipements. Je ne vais pas les citer tous, on parle par exemple de la tribune Est du stade Léo Lagrange, la livraison -Françoise attend cela avec impatience- de la nouvelle cuisine centrale et le démarrage des travaux de la SMAC, et aussi, on l'espère, qu'on démarrera quand même assez rapidement, peut-être pas en 2009 mais les études continuent à avancer, sur le secteur Vauban.

Ce budget aussi confirme notre engagement pour renforcer l'attractivité de la capitale régionale et de son agglomération. Une série de réalisations sont citées, le projet d'aménagement du site de la gare Viotte, la poursuite des travaux de la ZAC Pasteur- j'interviendrai certainement dans les semaines à venir sur ce sujet- Vauban, le 6 rue de la Madeleine. On continue à réfléchir sur les Prés de Vaux, le projet sera présenté prochainement par moi-même et par Michel LOYAT, bien sûr aux habitants des Prés de Vaux, mais aussi à l'ensemble de la Ville donc dans des expositions qui auront lieu sur le secteur des Prés de Vaux. On continue à travailler avec François GRETHER sur le secteur des Vaïtes et avec la CAGB on travaille beaucoup sur les Hauts du Chazal, et bien sûr sur le TCSP.

En 2009, nous en avons reparlé encore dernièrement avec Mme le Recteur, nous allons aussi porter notre effort sur l'Université de Franche-Comté pour fédérer l'Etat et les collectivités autour d'un projet de développement indispensable pour l'avenir de notre Université à une période où on entend beaucoup parler de regroupements ou de collaborations entre les universités, ce qui est d'ailleurs sur le fond une bonne chose, tout du moins la collaboration. Sur les CHU, on parle même, vous l'avez vu, de fusion de régions, mais on ne va peut-être pas engager le débat là-dessus aujourd'hui parce que là ça va être compliqué. On donnera notre position mais je ne suis pas sûr que ce soit ici que cela se décide, pour ne rien vous cacher j'ai même le sentiment que tout est déjà décidé mais on en reparlera. Les avis sur ce point seront très partagés et ça sera très transversal, je ne suis pas sûr qu'on ait une opposition de droite et une opposition de gauche par rapport à cela.

Enfin, je voudrais le rappeler, l'ensemble de ces investissements prend en compte, c'est pour cela que vous voyez Agenda 21 - charte de l'environnement, la nécessité du développement durable. On va poursuivre nos efforts dans ce domaine, la prochaine étape pour Besançon étant bien sûr l'articulation du nouvel Agenda 21 avec le plan climat.

Deuxième priorité 2009, l'action sociale de la Ville et du CCAS. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a une analyse des bilans et des besoins sociaux en cours de réalisation au CCAS, on en discutera au Conseil Municipal en mars, mais ce qu'on peut dire c'est que les premiers résultats montrent une nette, très nette dégradation de la situation sociale et un retournement d'indicateurs qui évoluaient quand même beaucoup plus favorablement ces dernières années. On a le droit d'être inquiet. J'ai bien vu qu'il y a des grandes ventes à Paris où on a dépensé 22 M€ pour un fauteuil du XVIIIème Siècle, mais, par rapport à celles et à ceux qui ont des difficultés à tout simplement manger, je pense qu'on doit être au niveau national attentif à cela parce que ce sont des signes qui montrent que le système ne fonctionne plus, même si je sais bien que ceux qui ont acheté ce ne sont pas forcément des acheteurs français. Il faut être attentif par rapport à cela car nous savons et ce n'est pas spécifique à Besançon, que la situation sociale

se dégrade, que partout il y a de plus en plus de gens en difficulté, que partout il y a de plus en plus de personnes qui n'arrivent pas à nourrir leur famille et que désormais dans les Restos du Cœur il n'y a pas que des personnes en grande difficulté sociale, il y a tout simplement des retraités qui n'y arrivent plus, des étudiants qui n'y arrivent pas et des gens qui travaillent à temps partiel et qui ne peuvent pas manger. Il y a un vrai problème ici dans notre pays et un vrai problème ici dans notre ville que nous essayons de traiter. C'est pour cela que je dis que pour nous, l'action sociale, la vie du CCAS c'est une priorité en 2009. L'action sociale ce n'est pas de l'assistanat ; au contraire, il s'agit de donner le minimum à ceux qui n'ont rien et leur permettre ensuite de retrouver le chemin de l'emploi ; ce n'était déjà pas facile avant mais quand on voit les chiffres du chômage qui viennent de tomber, on a quand même le sentiment que ça va être encore plus compliqué aujourd'hui.

Quelle est la réponse de la Ville et du CCAS ? Elle est globale, en redéployant nos moyens et en les priorisant pour être plus présents et plus efficaces. Il faut d'abord que nous renforçons nos réponses à l'urgence sociale. Le CCAS mettra donc l'accent en 2009 sur un renforcement des aides financières et de l'aide alimentaire. La Ville est impliquée, vous le savez, dans les recherches de nouveaux locaux notamment pour les Restos du Cœur et elle interviendra aussi pour la rénovation des locaux du Fourneau Economique.

Autre axe important d'interventions : l'insertion sociale et le retour à l'emploi, c'est une priorité partagée de la Ville, de la CAGB et du CCAS. Un travail va être mené en 2009 pour accompagner la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) mais aussi pour l'accompagnement social des personnes et ménages isolés, le programme de reconstruction du Forum est d'ailleurs lancé. Une attention particulière sera aussi apportée au devenir du CHAT qui rencontre des difficultés comme les entreprises, les Centres d'Aide par le Travail et les autres centres gérés à Besançon majoritairement par l'ADAPEI, ce qui veut dire que les personnes qui travaillent dans ces CAT, à notre CHAT, vont se trouver en situation difficile. Enfin on a conscience que le vieillissement est un enjeu majeur pour notre ville. Vous le savez, le CCAS travaille, en lien avec beaucoup d'associations, sur un projet de maison des seniors que nous devrions vous présenter prochainement dès que nous aurons trouvé des locaux qui devront se situer forcément dans la ville et au plus proche du centre-ville. Nous poursuivrons enfin pour terminer sur cet axe-là en 2009 notre programme pluriannuel de rénovation de nos logements foyers commencé depuis quelques années.

Troisième grande priorité de ce budget, je ne cite que les principales, c'est la qualité du service public municipal. C'est une constante dans notre action. Nous allons donc continuer à maintenir les interventions dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, je parle entre autres de la cuisine municipale. A une période où, on ne le sait peut-être pas trop, il y a quand même de plus en plus de gamins dont le seul vrai repas équilibré est celui pris à la cantine le midi, nous nous devons d'avoir des repas de qualité, des repas où les produits biologiques sont de plus en plus présents et où on utilise des circuits courts pour justement permettre le développement entre autres de l'agriculture de proximité, de l'agriculture locale.

Pour la jeunesse, on a déjà beaucoup fait sur le mandat précédent entre autres dans les écoles. Nous allons bien sûr continuer en 2009 avec une réflexion sur les conditions d'accueil et de service notamment dans les crèches, là aussi pour répondre aux besoins des parents, j'allais dire des jeunes parents, essentiellement des jeunes parents mais quelquefois on peut être parents et n'être plus forcément tout jeunes mais en tout cas en direction des parents, pour renforcer certainement notre nombre de places de crèches car malgré un nombre au-dessus de la moyenne nationale, nous savons bien qu'il y a des difficultés entre autres sur Besançon lorsque l'on doit trouver des places dans les crèches. Education, citoyenneté, tranquillité publique, ça reste aussi bien sûr dans notre action notamment dans le cadre du CUCS. On peut d'ailleurs tirer, Abdel pourrait le dire, un bilan positif de l'ouverture de la structure d'animation dans les quartiers et nous comptons évidemment sur les nouveaux conseils consultatifs d'habitants pour améliorer encore notre intervention. Un jour Abdel nous parlera de tout cela.

Autre grand domaine d'intervention, les politiques culturelles et sportives. Au-delà des grands travaux prévus en 2009, nous allons en mettre en place toute une série autour de la thématique Vauban et il y aura, nous en parlerons ce soir, la création d'un service d'archéologie préventive. Le rapport détaille très largement les grandes interventions prévues en 2009 en matière culturelle et dans le domaine sportif avec bien sûr, vous le savez, l'accueil du Tour de France en juillet et au mois d'octobre l'arrivée finale du Tour des Jeunes qui est le Tour de l'Avenir dont la dernière étape aura lieu un dimanche d'octobre à Besançon.

Enfin, pour achever ce tour d'horizon que je pourrai détailler au cours du débat, quelques mots sur les moyens. Vous savez que nous avons franchi cette année une nouvelle étape dans la mutualisation de nos moyens Ville/CAGB/CCAS. On parle souvent de millefeuille, d'autres parlent maintenant de pièce montée, je ne sais si c'est un l'un ou l'autre, sauf que la pièce montée est plus instable que le millefeuille ! Cela dit, je reviens au sujet qui est un sujet important, celui de la mutualisation des moyens de la Ville, de la CAGB et du CCAS avec entre autres ce qui est en train de se mettre en place, la gestion commune de nos ressources humaines. Nous avons déjà l'informatique en commun, le parc, le service d'informations géographiques, la mission prospective, etc. etc. Actuellement au niveau des ressources humaines, on est en train d'avancer. Nous prévoyons également des actions importantes en matière d'accueil à Besançon, par exemple à l'Hôtel de Ville où vous avez pu voir que les travaux d'aménagement d'un point d'accueil, certainement mieux adapté que l'actuel, ont démarré, et de l'autre côté bien sûr une antenne de l'Office de Tourisme, l'Office du Tourisme restant bien sûr place de la 1^{ère} Armée mais il y aura, ce sera variable suivant la saison, des personnes qui au centre-ville pourront renseigner les touristes sur la ville, dire combien elle est intéressante et combien il est nécessaire d'y passer deux - trois jours plutôt que de s'y arrêter que quelques heures.

En conclusion, ce budget n'est pas un budget de repli, ce n'est pas un budget d'élus qui ont les bras ballants, ce n'est pas un budget de passivité, c'est un budget de résistance, résistance à la crise, résistance face à un contexte politique, guidé par notre volonté de rechercher dans tous les domaines le moyen de faire mieux, de faire moins cher. Je terminerai en surlignant la capacité qui est la nôtre de bâtir des projets et des services opposés à tout ce qui pourrait brider le développement de notre ville. Je crois que c'est important car dans les années à venir, que ce soit avec l'Université, avec les régions, avec les départements, avec les CHU, on va devoir être bon, voire excellent. Nous avons des atouts pour cela, et nous allons continuer à nous battre pour pouvoir non seulement garder notre place mais encore la renforcer. Je passe maintenant la parole à Nicolas BODIN pour une présentation, avec le sens de la synthèse qui le caractérise, des grands équilibres financiers.

M. Nicolas BODIN : Absolument ! Monsieur le Maire, vous l'avez dit, l'une des grandes priorités de ce budget, c'est le maintien du haut niveau de nos dépenses d'équipement. Il est assuré puisque reports compris, plus de 76,5 M€ sont prévus au budget général, 63,5 M€ au budget principal et 13 M€ sur les budgets annexes. Ce sont donc 2,5 M€ supplémentaires par rapport à 2008 et chacun le comprendra aisément, l'équilibre budgétaire a été plus difficile à trouver cette année que les années précédentes, notamment pour le budget principal sur lequel je vais concentrer mon propos.

Donc vous le constatez, les dépenses d'équipement 2009 du budget principal s'élèvent à 63,5 M€ qui est un volume très proche de celui de l'exercice précédent. Ce maintien a été grandement facilité par la forte baisse de l'annuité de dette en capital, moins 3,5 M€, ce qui représente 25 % et après l'extinction de 5 prêts en 2008, ce qui aura permis tout à la fois de pallier le recul des autres recettes, notamment les subventions, de recourir modérément à l'emprunt qui continue de financer les dépenses d'équipement dans une proportion voisine de 50 %, et d'accepter l'érosion importante subie par l'épargne de fonctionnement, moins 2,3 M€, ce qui représente 8 %. C'est en effet sur le budget de fonctionnement que se détermine l'autofinancement qui finance l'investissement. C'est pourquoi je vous propose d'en détailler la construction étape par étape en essayant de ne pas être trop long.

D'abord les dépenses de fonctionnement et au premier rang de celles-ci le personnel, qui représente une dépense totale de 82 M€, soit 57 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est le poste le plus important et qui mérite toutes les attentions. Ce budget ne devrait progresser que de 2 % soit 1,6 M€ par rapport au budget principal de l'année 2008. C'est peu compte tenu de certains facteurs de

hausse tels que la hausse traditionnelle du point d'indice ou bien encore la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C. Nous allons poursuivre notre gestion active volontariste, et désormais mutualisée avec la CAGB et le CCAS, de nos ressources humaines afin de continuer à offrir les meilleurs services aux Bisontins.

Nous passons ensuite aux dépenses de fonctionnement autres que le personnel. Elles représentent 62 M€ c'est-à-dire 43 % des dépenses et on a une hausse sensible de 2,8 M€ soit 4,7 % par rapport à 2008. On peut décomposer ces 2,8 M€ comme suit : 1 M€ au titre des subventions versées dont 600 000 € correspondent au remboursement contractuel de la Régie Autonome Ledoux et donc ils seront compensés par une recette équivalente, 800 000 € pour l'énergie qui est en forte hausse de 19 %, l'accueil du Tour de France 500 000 € sera compensé par 400 000 € de recettes attendues, 100 000 € pour la subvention au niveau budget annexe archéologie préventive et 100 000 € également pour la dotation des conseils consultatifs d'habitants. Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement maintenues à leur niveau précédent.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, hors fiscalité directe, c'est-à-dire sans prendre en compte la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, elles représentent 102 M€ et 60 % des recettes réelles de fonctionnement, donc elles sont en baisse de 1,5 % soit 1,6 M€ c'est-à-dire l'équivalent quand même de 2,5 points de fiscalité directe. Donc ce sont sur ces recettes-là que se concentre l'essentiel des difficultés, des reculs liés à la crise. Quelques exemples : crise avec des baisses attendues, et déjà amorcées en 2008, sur les droits de mutation : on a pu constater déjà une baisse de 12 % au 4^{ème} trimestre 2008, ce qui devrait s'accroître, ça représentera une baisse prévisionnelle de 600 000 € par rapport aux 3,3 M€ encaissés en 2008 et baisse également du prélèvement sur les jeux du Casino, donc on a moins 17 % d'activité sur les jeux du Casino au second semestre, ce qui représentera une baisse programmée sur ce budget prévisionnel de 300 000 € par rapport à 2008. Désengagement avec la baisse historique des dotations de l'Etat, qui pour la première fois seront en baisse par rapport à l'année précédente pour la Ville de Besançon et puis également désengagement programmé de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la diminution des subventions aux structures petite enfance telles que les haltes garderies, les crèches et le programme de vie des quartiers. Donc la conséquence de tout cela c'est que nous avons avant toute décision relative à la fiscalité directe une diminution théorique assez nette de l'épargne brute, de l'ordre de 6 M€, donc les 6 M€ résultant de la hausse des dépenses de fonctionnement c'est-à-dire 1,6 M€, des dépenses autres pour 2,8 M€ et la baisse des recettes pour 1,6 M€.

Si le maintien de notre niveau de dépenses d'équipement peut s'accommoder d'un recul de l'épargne, celui-ci doit être limité à 2,3 M€ et ne peut en aucun cas atteindre 6 M€. Il est donc nécessaire d'obtenir un produit supplémentaire de fiscalité directe pour une somme de 3,7 M€ et d'envisager une hausse des taux d'imposition de l'ordre de 2 % en moyenne. Plus précisément cela correspond à une hausse de 1 % pour la taxe d'habitation, 3 % pour la taxe sur le foncier bâti et 1 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Cette proposition est conforme avec notre engagement électoral. Vous le savez également, la plupart des communes qui ont maintenu leur niveau d'investissement ont dû se résoudre également à augmenter leur taux, et si on se réfère à une étude de DEXIA qui a été faite sur les 36 000 communes françaises, on voit qu'en moyenne les communes ont augmenté globalement leurs impôts de 3,5 %.

Je terminerai cet exposé par une étude comparative de la situation financière de la Ville de Besançon par rapport à la strate, qui, je le rappelle rassemble les 31 villes de 100 000 à 300 000 habitants. Donc on peut constater qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, les dépenses pour un Bisontin sont de 1 028 € par personne, donc elles sont inférieures à la moyenne de la strate ; en ce qui concerne l'investissement, 441 €, elles sont supérieures à la moyenne de la strate et en ce qui concerne l'encours de dette, il est de 848 €, ce qui est inférieur également à la moyenne de la strate, l'endettement de la Ville étant inférieur à 4 années, ce qui là aussi est inférieur à la moyenne nationale.

Je remercie les services financiers et j'ai une pensée amicale également pour notre directeur financier qui, lui aussi, traverse une période difficile.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Président, Monsieur le Maire, vous nous présentez un budget de résistance, le mot étonne un peu mais au fond il traduit bien les postures défensives qui sont les vôtres dans ce projet de budget, des postures défensives qui justifient bien nos critiques et en conséquence notre refus d'adopter ce projet de budget. Postures défensives anti-Etat, postures je dirais anti-emploi par la pression fiscale infligée aux entreprises et postures de repli sur soi, c'est ce que je ressens en tout cas hélas à la lecture de ce projet de budget. Ces postures défensives, quand on y réfléchit bien, depuis 10 ans, depuis 2001, que nous siégeons ensemble dans cette assemblée, sont à la fois la cause et l'effet d'une situation financière -et là ce n'est pas la responsabilité de l'Etat- qui n'est pas bonne, une situation financière propre à la commune qui n'est pas bonne et qui est le résultat d'une gestion qui n'est pas convaincante. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner le tableau annuel des fameux rapports de grandeur comparés à des moyennes nationales, les fameux ratios dont vous avez dit qu'ils étaient bons, on ne doit pas lire la même langue, mais qui me paraissent tout à fait défavorables. D'ailleurs vous avez cru bon de faire une précision liminaire et d'expliquer que ces rapports qui servent quand même à analyser de près la situation financière d'une ville comme la nôtre, résultaient d'une batterie de ratios qui n'était pas bonne et que vous, vous aviez votre propre batterie de ratios. Si vous le voulez bien, je m'en tiendrai à la batterie de ratios officielle, celle qui résulte de la loi, lesquels ratios figurent au Code Général des Collectivités Territoriales, les fameux 11 ratios dont je veux parler tout de suite, qui me paraissent d'autant plus pertinents qu'ils ont été mis sur pied après le sinistre financier de la Ville d'Angoulême par le Gouvernement BEREGOVOY, soutenu entre autres par des députés dont celui qui occupait votre place de Maire en plus à l'époque, Robert SCHWINT. Ils ne me paraissent quand même pas trop mal fichus ces ratios dont vous dites qu'ils ne vous conviennent pas. La loi vous oblige à les afficher, tout le monde peut lire le tableau de l'annexe 4 dont il ressort 4 grands enseignements très simples : un prélèvement fiscal sur les Bisontins, une charge fiscale sur les Bisontins calculée en euro par habitant plus forte que la moyenne nationale, en revanche un effort d'équipement par habitant à Besançon plus faible que la moyenne nationale, la raison d'être d'une collectivité c'est de produire de l'équipement pour ses hommes et femmes, des dépenses de fonctionnement, troisième observation, et ça ça ne bouge pas, plus fortes que la moyenne nationale, et une chose plus inquiétante, une épargne nette qui conditionne l'autofinancement et l'investissement d'avenir, plus faible que la moyenne nationale. Donc ces 11 ratios je les résume par ces 4 observations et ça me fait dire qu'encore une fois vous n'évoluez pas dans le bon sens en ce qui concerne la gestion financière de cette ville.

Alors face à cela, que nous proposez-vous ? Si on lit bien votre projet, votre texte qui est un petit peu moralisateur, que proposez-vous ? Trois choses : d'abord haro sur l'Etat, la tactique, la technique est bien connue, quand on veut masquer ses propres difficultés on joue la digression. Alors je ne veux pas reprendre -j'ai décidé de faire court moi aussi- la litanie des transferts, des désengagements et autres. Je veux simplement souligner l'écart entre ce que vous dites et ce qui est. Je doute que le Bisontin qui avant-hier lit dans un quotidien local que pour rénover Planoise la Ville de Besançon met sur la table 11 M€ et l'Etat 32 M€, soit convaincu par votre discours d'abandon de la Ville de Besançon par l'Etat. Pour rénover Planoise, Dieu sait si c'est le terrain qui vous est cher de la solidarité, comme nous d'ailleurs, le Gouvernement met trois fois plus que votre propre ville sur la table pour rénover Planoise, trois fois plus, donc vous savez, tout le reste n'a pas beaucoup d'importance.

Ensuite, et ça c'est grave, haro sur les pourvoyeurs d'emplois que sont les entreprises. Attendez, vous vous êtes bien tenu jusqu'à maintenant alors laissez-moi finir !

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous en prie ! Je n'ai jamais lancé quoi que ce soit contre les entreprises. Au contraire, mais vous n'étiez pas attentif ou pas encore arrivé, j'ai dit que nous voulions les soutenir entre autres par l'investissement. Alors je vous en prie, je connais votre discours, j'aurais même pu l'écrire !

M. Jean ROSSELOT : Si vous appelez cela les soutenir ! Moi je ne dis même pas les entreprises, je dis les pourvoyeurs d'emplois parce qu'au fond dans cette crise terrible que nous traversons, il y a au moins la moitié de la population française qui est sécurisée, il y a déjà toutes les fonctions publiques, ensuite il y a les retraités, ça fait à peu près une bonne moitié.

M. LE MAIRE : J'ai même vu qu'une de vos colistières disait que j'étais grassement payé.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE : Non, c'est votre voisine qui l'a dit, qui l'a écrit même.

M. Jean ROSSELOT : Voyez comme vous digressez ! Je cite un fait objectif. Dans le monde enseignant je ne pense pas qu'on soit grassement payé, on n'est pas tous comme Pierre BERGÉ qui finance les campagnes de Ségolène ROYAL, on n'est pas à son niveau ! Alors je dis simplement, c'est un fait objectif, que nos concitoyens les plus exposés ne sont pas les fonctionnaires dont je suis par exemple et les retraités, ce qui représente à peu près la moitié de la population. Nos concitoyens les plus exposés sont ceux des entreprises, ce sont ceux du secteur privé. Alors -je vous le dis parce que c'est quand même grave à mon avis- si infliger aux entreprises une troisième hausse, pas un maintien mais une hausse de leurs charges fiscales, vous appelez cela vous préoccuper du sort des entreprises, je ne sais pas quel sens il faut donner aux mots. En moins d'un an, versement transport : 50 % d'augmentation...

M. LE MAIRE : Vous ne vous trompez pas d'assemblée Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : En tout cas, je ne me trompe pas d'entreprises, ce sont les mêmes, donc je dis que c'est la troisième hausse en moins d'un an que vous infligez en terme de charge fiscale aux pourvoyeurs d'emplois et la première n'était pas mal, 50 % de plus sur le versement transport. Ensuite, un demi point...

M. LE MAIRE : Comment, 50 % ? Non je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi. Quand vous dites 50 % de plus sur le versement transport...

M. Jean ROSSELOT : Il passe de 1,3 à 1,8 je veux dire,

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, cela ne fait pas 50 %, je crois qu'il faut faire attention à ce qu'on dit.

M. Jean ROSSELOT : Cela fait effectivement un peu moins de 40 %, autant pour moi pour le 10 % en moins, mais ça fait mal,

M. LE MAIRE : 40 % sur 1,3 % quand même !

M. Jean ROSSELOT : Symboliquement c'est la troisième, je le répète, la troisième hausse fiscale que vous infligez aux entreprises, 30 ou 40 % de versement transport c'est déjà pas mal, un demi point, un peu moins d'ailleurs, mais enfin c'est une hausse quand même sur la taxe professionnelle et cette fois-ci, vous avez choisi d'augmenter le foncier bâti de 3 %, c'est un choix, mais on oublie quelquefois que les entreprises supportent aussi le foncier bâti. A titre d'exemple, une entreprise tellement emblématique de l'industrie dans notre ville comme BOURGEOIS par exemple paie tout de même 200 000 € de foncier bâti et là où ça fait mal dans la troisième hausse fiscale que vous infligez aux entreprises, c'est que ce sont justement nos entreprises industrielles qui vont prendre le boulet dans la figure parce qu'à cause de la superficie des ateliers, elles ont un nombre de mètres carrés important et ça fait du chiffre. BOURGEOIS, 200 000 € quand même pour le foncier bâti, la taxe professionnelle c'est encore bien pire évidemment mais ACCED ou WEIL 100 000 € voilà, troisième hausse fiscale en moins d'un an infligée aux entreprises. Je trouve que ce n'est vraiment pas se soucier de leur sort !

Alors nos propositions, et j'ai dit que je serais bref, s'ordonnent autour de deux axes : renforcer l'aide aux plus défavorisés pour traverser cette crise et...

M. LE MAIRE : Nous sommes au moins d'accord là-dessus.

M. Jean ROSSELOT : ...renforcer la compétitivité de nos entreprises. Nous sommes d'accord là-dessus mais si vous le permettez, je vais vous dire quelque chose très sincèrement. Votre compassion qu'on partage, vous le savez très bien, a une cause profonde, c'est l'affaiblissement de la compétitivité de nos entreprises qui, elles seules, créent les biens et les richesses. Dans une économie mondialisée, on a perdu du terrain en terme de compétitivité, c'est-à-dire qu'on n'arrive plus à vendre autant, aussi bien et

d'aussi bons produits. Si vous voulez qu'on en recherche les causes sur 20 ou 30 ans, on s'apercevra que le parti auquel vous appartenez n'y est pas étranger.

M. LE MAIRE : En sept années entre 2002 et 2009, votre parti n'a pas fait grand-chose quand même !

M. Jean ROSSELOT : Aide aux plus défavorisés, aide à la réinsertion, aide à l'emploi. En phase avec les plans de relance, par exemple pourquoi ne viendriez-vous pas en appui au RSA ? On est à Besançon je crois en retard dans l'application du nouveau système de retour à l'emploi du Revenu de Solidarité Active. Je vois que dans les départements voisins se mettent sur pied des pactes pour l'emploi. Je crois que dans le Nord de la Franche-Comté on est passé aussi à une phase active, je me demande pourquoi la Ville ne prendrait pas en charge une action combinée avec ce nouveau dispositif de retour à l'emploi, une action combinée, forte, d'accélération de mise en œuvre du système et peut-être même d'abondement de la prime.

Renforcer la compétitivité, pour nous ça passe par bien entendu ne pas s'aventurer dans ces hausses fiscales très fortes dont j'ai parlé tout à l'heure. Ça passe aussi par un effort de fédération des énergies, je l'ai déjà dit à l'Agglomération, de rapprochement des acteurs sur un même territoire. J'en suis toujours aux observations que me faisait le Président de MICRONORA, on n'attend que cela que quelqu'un nous fédère pour lancer, pour faire émerger un secteur industriel biomédical parce que la proximité quand elle est organisée, c'est votre devoir, c'est votre rôle, stimule la circulation de l'information des compétences et rend les territoires plus forts.

On a l'impression pour terminer que ce que vous nous présentez est un budget de repli parce qu'il n'y a rien de convaincant -et ça ce n'est pas des questions de plan de relance ou autres- sur l'ouverture européenne. Qu'attendez-vous, placés comme on est au centre de la nouvelle Europe pour faire le tour -je vous l'ai déjà dit- des postes d'expansion économique et vendre la situation géographique de notre agglomération pour faire venir des entreprises ? Rien de convaincant sur l'axe Rhin-Rhône, je ne veux pas répéter ce que j'ai dit à l'Agglomération, pas d'ouverture, rien de convaincant non plus sur la reconstruction de nos territoires. Je dis que vous n'avez toujours pas pris la mesure du profit à tirer d'organiser la cohérence, vous qui êtes Maire de la capitale régionale, dans le bassin de vie qui dépasse l'agglomération, le bassin de vie de la capitale régionale qui, comme je le dis de temps en temps, va jusqu'à Marnay, jusqu'à Valdahon, j'attends toujours que vous preniez des initiatives fortes. C'est en fédérant les énergies que vous redonnerez du lustre au pôle de la capitale régionale. Voilà ce que je voulais dire... je pourrais décliner. Vous savez, quand je lis l'excellent article donné par votre Adjoint Jean-François GIRARD sur le tourisme dans un mensuel, je me dis qu'on prend la mesure...

M. LE MAIRE : Je m'inquiète là...

M. Jean ROSSELOT : ...de la carence de ce qu'a été votre politique, c'est un exemple parmi d'autres. Vous l'avez lu ? Lisez-le c'est intéressant. Il a des idées intéressantes, mais ça souligne ce qu'a été ou plutôt n'a pas été votre politique touristique pendant si longtemps et je ne parle même pas des trous financiers. Donc je trouve que ce n'est pas un bon projet, un projet qui se veut un projet de résistance. Nous, nous proposons, j'en ai donné les grandes lignes, mais on pourrait évidemment entrer dans le détail, un projet d'espérance plutôt, un projet de performance.

M. Pascal BONNET : Jean ROSSELOT vient de très bien poser le débat et je voudrais apporter quelques éléments en complément.

M. LE MAIRE : Merci de le préciser parce que cela ne nous avait pas sauté aux yeux mais...

M. Pascal BONNET : Je supposais que vous en doutiez parce que comme vous n'écoutez pas vraiment ce qu'on dit, que vous jugez sans écouter, je précise que le débat était bien posé parce qu'on est là au cœur de la question du budget de Besançon. Quand vous parlez de résistance, quand on lit le texte, on a l'impression que vous avez surtout envie de résister au Gouvernement, c'est plus fort que vous. Quand on revient au sujet, à tous les coups il y a une ligne qui remet en cause le Gouvernement, le

désengagement de l'Etat, etc. L'urgence est à résister à la crise et on n'a pas la certitude, loin de là, dans ce document budgétaire, que vous résistez à la crise.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas vous interrompre longtemps, juste une seconde pour ne pas que vous vous trompiez. Lors de mon intervention, mais peut-être n'étiez-vous pas attentif, j'ai dit «résistance à la crise», c'est exactement ce que vous venez de dire, résistance à la crise, résistance à la morosité. Alors ne dites pas maintenant ceci, quand je l'ai dit il y a trois quarts d'heure.

M. Pascal BONNET : Je ne dis pas que vous ne l'avez pas dit, je dis que dans le document que nous avons à lire, malgré ce que vous avez pu dire tout à l'heure, le souci manifestement c'est surtout de résister au Gouvernement et là, même si vous dites résister à la crise en début de Conseil, là c'est de l'effet d'annonce. Jean ROSSELOT l'a rappelé, mettre l'accent sur une fiscalité plus forte et sur un investissement qui ne bouge pas beaucoup, ce n'est pas résister à la crise. Et c'est pour cela que je voulais préciser en complément de ce qu'a dit Jean ROSSELOT, que cette augmentation de la fiscalité qui est quand même de 2 % globalement, qui touche toutes les catégories sociales pour ce qui est de la taxe d'habitation mais qui touche aussi, par un choix volontaire d'augmenter encore plus le foncier bâti, à la fois le développement économique comme l'a rappelé Jean ROSSELOT mais également les classes moyennes. Alors que nous avons, nous le souci de l'accession à la propriété, par le choix de porter nettement l'impôt sur la taxe foncière, vous allez contre ce souhait-là. Donc là il y a manifestement une augmentation de la fiscalité. Vous dites que vous avez respecté votre engagement au fil du mandat mais vous commencez d'emblée au début par augmenter la fiscalité, alors peut-être que vous allez en fin de mandat, pour des raisons purement électorales, ne pas l'augmenter comme à chaque fin de mandat. Ce qu'on constate pour l'instant c'est que dans un contexte de crise, vous augmentez la fiscalité et il y a un souci de réduire le fonctionnement que vous affirmez. En terme de fonctionnement des services, il y a une volonté qu'on reconnaît de limiter les dépenses mais vous posez le fait que l'augmentation des dépenses des services est à 0 ; il faudrait arriver à 0 en y intégrant l'augmentation due à l'arrivée du Tour de France et à Vauban, peut-être en exigeant un peu plus des services même si c'est déjà beaucoup demander. Ensuite on dit, on répète et on le répétera tant qu'il n'y aura pas plus de cohérence globale en la matière, il faudrait plus de contractualisation pour la politique vie associative en général, il y a des contractualisations dans certains domaines mais ce n'est pas le cas de toutes les politiques de la Ville et il y aurait un moyen là aussi de mieux maîtriser le fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement, je suis étonné de voir encore qu'une fois, et ce n'est pas la première, depuis quelques mois vous nous annoncez un PPI et puis à chaque fois le PPI est reporté. Donc quelle est la perspective d'investissement ? L'aura-t-on un jour ce PPI parce qu'on est déjà à un an de mandat et le PPI n'est pas encore précisé. D'autre part, plus précisément sur cette année, vous dites vouloir investir plus mais vous précisez dans ce document qu'en 2008 l'investissement a été plus faible pour des raisons liées à la fin de mandat et aux périodes électorales. En fait vous investissez à la même hauteur sensiblement que l'an dernier, donc ce n'est pas vraiment une inflexion en faveur de l'investissement, d'autant que manifestement vous avez une situation d'endettement assez satisfaisante qui pourrait peut-être permettre d'investir plus aujourd'hui. Investir plus sur ce que vous avez longtemps revendiqué aussi, cette grande politique de petits travaux, serait là aussi un moyen de contribuer au développement économique et à l'emploi. Voilà donc des pistes que vous auriez dû prendre. Vous dites vouloir maîtriser la dépense et investir mais il y aurait plus à faire tant en terme de maîtrise de dépense qu'en terme d'investissement.

Enfin je voudrais poser une question plus précise, mes collègues interviendront sur différents autres points du budget, puisque c'est évoqué et que cela a été dans l'actualité et que je m'en suis soucié, sans mettre en cause les personnes, tant les élus que les interlocuteurs des élus, quelles sont les perspectives que vous envisagez pour l'Orchestre de Besançon Franche-Comté ? C'est évoqué dans le document budgétaire et là encore je répète que je ne suis pas là pour mettre en cause les élus, je ne l'ai jamais fait pour ma part, je veux savoir quelle est la position claire de la Ville. Pour l'instant, on n'a pas eu beaucoup d'éléments quant aux perspectives en la matière. Qu'est-ce que la Ville attend de l'engagement de la Région et de l'Etat pour aller vers un équipement qui ait un plus grand rayonnement comme tout le monde semble le souhaiter ? Là encore je crois qu'on est dans une logique d'investissement car il y a eu un investissement financier et humain depuis 15 ans et on doit bien entendu faire évoluer les choses mais

en s'appuyant sur cet investissement et en sachant vers quoi on va. Voilà ce que je voulais dire globalement sur le budget en redisant encore une fois, vous dites vouloir dépenser moins, investir plus mais allez plus loin dans dépenser moins et investir plus. Ce sera là réellement un budget de résistance.

M. LE MAIRE : Pour l'Orchestre, ce n'est pas à l'ordre du jour...

M. Pascal BONNET : C'est dans le document du débat budgétaire.

M. LE MAIRE : Eh bien vous vous contenterez de ce qu'il y a dans le rapport pour l'instant car des discussions ont lieu actuellement et il n'y aura pas de débat là-dessus ce soir.

Mme Annie MENETRIER : Depuis notre dernier Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, vous l'avez dit, le contexte économique et social ne s'est pas amélioré, loin de là. Il s'est même considérablement aggravé puisque les chiffres sont tombés aujourd'hui au niveau national, c'est un chômage qui repart à la hausse puisqu'en un mois ce sont 90 000 chômeurs de plus au plan national et pour le bassin de Besançon 700 chômeurs, soit une progression de 7 % en un mois. Ces chiffres ont rarement atteint un tel niveau dans notre pays. Je voudrais le souligner parce que je crois qu'on est dans une situation vraiment particulière et on peut comprendre la grande inquiétude de nos concitoyens pour l'avenir, inquiétude sur la question de l'emploi, sur la question du logement, sur toutes ces questions-là et ce ne sont pas les annonces du Chef de l'Etat, contrairement à ce que l'opposition nous dit ce soir, qui peuvent nous rassurer. En effet, il a bien fait le choix de plaider l'urgence mais en débloquant des milliards d'euros aux frais des contribuables pour venir au secours des banques qui se voient accorder, oui, Monsieur ROSSELOT, 23 milliards d'euros sans contrepartie. Idem pour l'industrie automobile, et on en connaît une pas très loin de chez nous qui va toucher quand même 6,5 milliards d'euros pour soi-disant créer de l'emploi alors que dans le même temps elle licencie. Il y a des plans qui sont prévus et je pense aux 900 intérimaires de PEUGEOT Sochaux parce que nous savons qu'il y a des jeunes de Besançon qui travaillent chez PEUGEOT et qui vont être remerciés ou aux salariés qui vont passer au chômage partiel et ce chômage partiel aura de toute évidence des répercussions sur les petites et moyennes entreprises sous-traitantes de Besançon.

On pourrait également revenir aussi sur le paquet fiscal des 15 milliards d'euros, parce que je n'oublie pas, qui ont été attribués aux plus riches l'année dernière. Dans le même temps, le Président de la République annonce la suppression de la taxe professionnelle, cela a été dit, qui va quand même entamer fortement les capacités financières des collectivités locales. Elle représente tout de même deux fois la taxe d'habitation, ça équivaut à la somme de 29 milliards d'euros. Et parallèlement à cela, effectivement on peut toujours dire je vais faire la solidarité pour les plus pauvres mais on constate qu'il n'y a pas de plan de relance sérieux pour l'emploi et pour les salaires puisque le montant des mesures s'élève à 2,6 milliards d'euros, c'est-à-dire quelques miettes pour les salariés.

Face à la plus forte crise depuis plus de 30 ans, il n'est pas acceptable que ce soit au monde du travail de régler la facture de la faillite de ce système économique et financier, ni même aux collectivités locales. En élue responsable parce que nous sommes des élus responsables, nous savons tous que la situation va devenir insoutenable pour une grande majorité de familles, de salariés, de retraités, de jeunes et de chômeurs qui se voient «fliqués» avec la nouvelle réforme de l'allocation chômage. Il y a donc fort à parier que les besoins sociaux vont exploser, M. le Maire en parlait tout à l'heure, dans les semaines qui viennent, dans les mois à venir, avec des conséquences directes sur le budget du CCAS que la Ville devra très certainement soutenir financièrement. On peut se demander jusqu'à quand les élus locaux pourront jouer les pompiers sociaux avec des budgets de plus en plus exangues.

Une des mesures annoncées à grand renfort médiatique mais il en a l'habitude par le Président de la République, là encore sans tenir compte de l'avis de l'Assemblée Nationale, c'est sa réforme de l'impôt et sa démagogie pour annoncer des baisses d'impôts sur le revenu qui est d'ailleurs contestée au sein même de l'UMP. Alors pour le Chef de l'Etat, il y aurait la baisse de l'impôt sur le revenu qui est pourtant l'impôt le plus juste de par sa progressivité et qui permet à chaque contribuable de financer les services publics comme l'Education Nationale ou l'Hôpital, et pour les collectivités il ne resterait que l'augmentation de la fiscalité locale, impôt le plus injuste car il ne prend pas en compte les revenus mais c'est souvent la seule alternative pour pallier les désengagements de l'Etat. Je prendrai deux exemples

car il me semble important de revenir sur ces désengagements parce qu'on parle souvent de désengagement mais il y a des choses concrètes qui pourraient toucher ou qui touchent notre ville. Le premier exemple, c'est la rénovation urbaine -M. ROSSELOT n'est pas attentif- alors que la loi Borloo de 2003 prévoyait un dispositif de rénovation urbaine à hauteur de 12 milliards d'euros, l'Etat s'engageant à hauteur de 6 milliards d'euros normalement, au final et au regard de la loi de finances pour 2009, les partenaires sociaux qui gèrent le 1 % logement viennent d'annoncer que l'Etat ne paiera qu'un milliard d'euros, 1 milliard sur les 6 qu'il devait et un autre milliard serait ponctionné au 1 % logement. Resteront donc 4 milliards d'euros, qui va les payer ? Et je pense au PRU de Planoise et j'espère que l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain s'acquittera de ses 31 M€ sur les 138 du projet.

Deuxième exemple de désengagement qui est local, concret, c'est un désengagement de la DDASS donc des services de l'Etat qui va impacter directement un service utile aux jeunes très exposés aux difficultés et les plus touchés par la crise. C'est une structure qui est le Point Accueil Ecoute Jeunes de Besançon, le PAEJ, qui est une structure pourtant créée en 2003 par l'Etat lui-même et qui était rattachée à la structure de la Mission Locale. En fait la direction de la DDASS nous dit gérer une enveloppe amputée de 7,9 % en 2009, d'où sa décision de supprimer sa subvention annuelle aux 4 PAEJ de Franche-Comté, ce qui équivaut quand même à près de 50 % des subventions. Alors derrière, du jour au lendemain comme ça, c'est un service rendu aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés qui est remis en cause ainsi que l'avenir de 3 salariés. Ce n'est pas acceptable et je le dis en tant que Présidente de la Mission Locale de Besançon, je ne l'accepte pas, d'autant que nous avons travaillé sur de nouveaux projets pour cette année notamment dans le cadre du Plan Réussite Education (PRE) sur le quartier de Planoise.

Malgré une baisse des dotations de l'Etat et une période particulièrement difficile, nous proposons de limiter la hausse du taux de la taxe d'habitation à 1 % même si nous sommes conscients qu'avec la revalorisation des bases à hauteur de 2,5 %, suite à la loi de finances il y aura des répercussions sur l'augmentation au final pour les Bisontins. Compte tenu de cette injustice fiscale parce que la fiscalité locale est bien injuste je l'ai dit, et il serait grand temps de lancer une vraie réforme de celle-ci, demandée par un grand nombre d'élus, nous, nous faisons une proposition. Je crois qu'elle est peut-être plus que jamais aujourd'hui d'actualité, en prélevant 0,5 % sur les placements financiers spéculatifs, ce n'est pas énorme 0,5 %, ça rapporterait 22 milliards d'euros aux collectivités pour développer des investissements qui sont source d'emplois et limiter la hausse des impôts locaux qui baissent le pouvoir d'achat des familles.

Je terminerai simplement mon propos en soulignant d'une part la qualité du service public municipal, on parle souvent de fonctionnement mais derrière c'est un grand service public municipal qui est reconnu par une très grande majorité de nos concitoyens, et d'autre part les investissements dans de grands projets pour notre ville qui répondent à l'attente des Bisontins, j'en cite 3, je trouve que c'est important : la SMAC, les travaux sur les complexes sportifs comme le Rosemont ou encore la reconstruction du Forum pour les plus démunis. Donc on le voit, nous sommes bien loin de la mauvaise gestion des collectivités avancée l'année dernière par le Gouvernement qui prétendait qu'elles dépensaient à tort et à travers l'argent public et qui leur demande aujourd'hui, en période de crise, d'investir. Et donc pour tout cela, les élus communistes voteront ce budget 2009.

M. Edouard SASSARD : Nous sommes dans un contexte très particulier de crise économique qu'on n'a pas connu depuis à mon avis, ce n'est pas 25 ans comme vient de le dire Mme MENETRIER, mais au moins un siècle. La crise est financière et économique et devient sociale. Toute la base de notre société est fondée sur le pacte social et sur la cohésion sociale, sur l'entraide sociale, or la situation actuelle fragilise cet équilibre. Comme vous l'avez dit Madame MENETRIER, plus de 90 000 chômeurs en janvier, les chiffres n'étaient pas bons en décembre, comme l'a dit Mme LAGARDE, l'année 2009 va être encore pire que l'année 2008, donc on part vers une catastrophe en terme d'emploi. Dans de nombreuses familles, il y aura à la fois le père et la mère qui seront au chômage. Beaucoup vivaient déjà dans des situations difficiles, compliquées, avec un problème de pouvoir d'achat clair, après on est contre ou pour les solutions mais peu importe, c'est un fait établi. On le constate tous. En tant que professionnel de l'assurance, j'ai de plus en plus de familles monoparentales ; il faut prendre l'exemple d'une femme seule avec deux enfants qui n'arrive plus aujourd'hui à s'assurer au niveau de la mutuelle santé, c'est une réalité, ce que je ne voyais pas il y a encore 6-7 mois, un an mais qui se concrétise de plus en plus. On

arrive à une situation où ces gens-là se garantissent uniquement sur les postes principaux type hospitalisation s'il y a un gros pépin mais où l'optique et le dentaire deviennent un confort au niveau des soins. Ça devient un confort en France pour certains de se soigner les dents ! J'ai rencontré une famille cette semaine où une petite fille de 9 ans ne pourra pas forcément bénéficier de l'orthodontie, ça peut être un problème pour le futur.

Dans ce contexte-là, vous proposez un budget. L'Etat a présenté son plan de relance, chacun juge s'il est bon ou pas, son aide à la filière automobile dont nous bénéficions quand même en premier lieu avec PSA et les sous-traitants et puis les mesures sociales.

D'après moi le budget de Besançon esquive le problème de la crise, pourquoi ? Premièrement tout l'argumentaire est construit, mais c'est habituel, sur les désengagements de l'Etat, c'est la suite des orientations budgétaires, et sur votre rôle à jouer pendant la crise, je vous cite «dans l'immédiat, la balle est surtout dans le camp du Gouvernement». C'est vrai en partie et il fait ce qu'il peut. Après en tant qu'élus, la Municipalité de Besançon a beaucoup à faire sur le terrain et la ville. Dans ce dossier-là, vous ne faites aucune proposition spécifique face à la crise, aucune. Vous parlez du CCAS en précisant : «en cas de dégradation plus importante que prévu du contexte économique, un renforcement du soutien de la Ville au CCAS en cours d'année n'est pas exclu». Mais c'est une évidence qu'on arrive dans un contexte social, économique et donc social, qui va être catastrophique et sur lequel on doit axer nos priorités ! Vous en parlez aussi dans la partie consacrée au CCAS, ça a le mérite d'exister, c'est clair !

Le sentiment qu'on a eu, et aussi à travers la Commission 1 avec Martine JEANNIN, et qui nous a quand même étonnés, c'est que la priorité et le préambule n'étaient pas la crise économique pour les Bisontins. Vous l'avez vu sur les priorités, la première ce sont les investissements, ce sont les bâtiments, la première priorité et la façon dont devait être réalisé le budget en 2009, c'était en fonction de la crise et en fonction de cette situation-là. Evidemment le CCAS est un axe important mais il y aurait fallu créer quelque chose de transversal, une cellule anti-crise, une cellule de veille, peu importe comment vous l'appellez, qui regroupe l'ensemble des services et l'ensemble de la Municipalité. Je vais prendre plusieurs exemples pour que ça vous parle ; les adjoints de quartier font un boulot important mais qui va le devenir encore plus, vous le savez, puisque vous rencontrez régulièrement toutes ces personnes. Or j'ai lu dans BVV qu'ils assurent une permanence mensuelle, peut-être que certains en font plus mais moi ça me paraît en inadéquation complète, il faut en faire beaucoup plus.

La deuxième chose concerne les finances. Vous augmentez la taxe d'habitation et la taxe foncière, comment font les gens qui n'arrivent pas à payer cette taxe foncière ? Comment font-ils ? Est-ce qu'il n'y a que les riches qui paient la taxe foncière ? Je vais vous proposer quelque chose. Au même titre qu'à la CAGB, ce n'était pas de la démagogie, je vous avais proposé de reporter la taxe versement transport de 2009 à 2010 pour laisser un peu de trésorerie aux entreprises et donc éviter les licenciements, je propose comme l'Etat le propose au niveau des banques puisque maintenant chacun peut aller auprès de sa banque pour, s'il justifie sa difficulté financière, repousser ou étaler le paiement, pourquoi cette taxe foncière de 3 % ne pourrait pas être payée en plusieurs fois pour faciliter le pouvoir d'achat des ménages qui va être mis à mal ? Deuxième proposition.

Troisième proposition, ce qui nous a quand même étonnés, c'est que nous les élus de l'opposition, n'avons même pas été concertés sur ce budget-là en fonction de cette situation-là. Vous avez quand même une députée de la République, elle n'est pas là aujourd'hui mais elle s'est excusée, qui pourrait faire le lien parfait entre l'Etat et notre ville. Vous ne nous avez même pas concertés. En résumé, je ne veux pas être trop long, j'ai l'impression que vous faites ce que vous appelez une résistance à la crise mais ce qui serait bien c'est que cela soit une résistance à la crise pour les Bisontins et donner un coup de main aux Bisontins qui galèrent aujourd'hui.

Sur le résumé du budget, on a l'impression que finalement tout est en place, tout va bien depuis un an et que finalement on va un petit peu augmenter le CCAS, on va faire une petite cellule anti-crise au niveau du CCAS. Mais c'est quelque chose qui est beaucoup plus global, nous devons travailler tous ensemble de façon constructive. Vous qui vouliez une opposition constructive, nous sommes là pour l'ensemble de la population bisontine.

M. LE MAIRE : Je suis surpris quand je vous entends les uns et les autres. Vous venez cependant de reprendre que c'était un budget de résistance à la crise, vos collègues ne l'avaient effectivement pas entendu. Quand on dit que c'est une posture défensive, j'ai commencé mon intervention par dire exactement le contraire. Ce n'est pas un budget de bras ballants, c'est un budget offensif en soutenant l'investissement. Quand je vois que M. ROSSELOT, qui a tellement peu de choses à dire sur ce budget, qu'il en est réduit à revenir sur l'argument du versement transport et, en se trompant sur les chiffres d'augmentation et d'assemblée car c'est un débat d'agglomération, je me dis quand même, après avoir écouté patiemment l'intervention, qu'au fond vous n'avez vraiment pas grand-chose à dire. Vous savez très bien Monsieur ROSSELOT que ce qu'il faut regarder par rapport à la réalisation, c'est de compte administratif à compte administratif. Et quand, il y a 2 ans, la Cour Régionale des Comptes a analysé nos résultats, elle a analysé par rapport au compte administratif, non par rapport aux prévisions. Et qu'a dit la Chambre Régionale des Comptes ? Que la situation de Besançon était bonne. Alors bien sûr, tout cela vous ennuie énormément mais c'est quand même la réalité. Et puis je suis désolé mais quand vous dites qu'il n'y a rien eu de fait pendant des années, je dois quand même vous rappeler très simplement que ceux que vous soutenez sont au Gouvernement depuis 2002, soit depuis 7 ans et aujourd'hui, qu'avons-nous comme résultats ? Bien sûr qu'il y a la crise et que vous n'êtes pas responsables de tout, bien sûr, mais 92 000 chômeurs de plus ce mois-ci ! J'ai entendu ce matin M. LEFEVRE, le porte parole de l'UMP qui a dit à la radio -c'est incroyable- qu'il voyait dans les 90 000 chômeurs de plus en janvier la validation de la politique gouvernementale. En fait il veut expliquer que la politique de relance par l'investissement est ainsi justifiée puisque, contrairement à une politique de relance du pouvoir d'achat, elle est génératrice d'emplois. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que c'est le monde à l'envers et qu'on justifie de bonnes politiques avec de mauvais résultats. Et ça ce n'est vraiment pas acceptable. Et puis vraiment on a le sentiment que quelque part il y a des gens qui sont autistes, que quelque part il y a des gens qui ne se rendent pas compte du désespoir du peuple. Mais dites à vos amis que les choses ne vont pas, dites-leur que nous sommes au bord de l'explosion, peut-être que vous ils vous écouteront.

Et puis vous nous reprochez de ne pas vous avoir consultés pour le budget, ça c'est la meilleure ! Voilà un Gouvernement, un Président qui nomme le Président d'une banque en disant qu'il a consulté une commission d'éthique alors qu'il ne l'a pas fait, voilà un Président qui annonce pendant un discours qu'il va supprimer la taxe professionnelle en n'ayant prévu aucun système de remplacement, et vous venez nous reprocher à nous de ne pas avoir concerté, quand même c'est un peu fort de café ! Et puis pour les désengagements, je ne veux pas reprendre cette litanie parce qu'on l'a déjà dit 20 fois et les Françaises et les Français le savent bien mais l'exemple qu'a donné Annie MENETRIER est parlant. Vous dites qu'il faut aider les jeunes ; or il y avait quelque chose de bien avec le point accueil jeunes, qui ne représente pas de grosses sommes, c'est 50 000 € mais on va supprimer les points accueil jeunes, voilà du concret ! Vous voulez un autre exemple ? Pour relancer l'économie, les transports en commun en site propre auparavant étaient financés à hauteur de 33 %. 4 milliards étaient prévus à cet effet. M. BORLOO, lorsque j'étais dans son bureau nous l'a confirmé. Maintenant vous savez où on en est par rapport aux 4 milliards ? On en est à 710 M€ dont 230 pour le plan AMARA, ce qui fait 480 pour les transports en commun. Ça c'est la réalité. Mais je vais vous dire une chose quand même, vous n'allez pas arriver à me convaincre et je ne vous convaincras pas mais quand vous dites qu'actuellement vous, assureur, vous constatez que les gens ne peuvent plus s'assurer, c'est grave, d'autant plus grave que ce Gouvernement que vous soutenez diminue les remboursements sur les lunettes, sur les soins dentaires, sur les médicaments. Ce Gouvernement donc renforce encore quelque part les difficultés des gens.

Quant à M. ROSSELOT qui est intervenu sur le RSA, il n'écoute pas ce qu'on dit, à savoir qu'un travail déjà mené par la Première Adjointe avec le Département sera poursuivi en 2009 pour la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active. Alors vous voulez continuer à faire croire que vous êtes aux côtés des plus modestes de ce pays mais tout ce que fait votre Gouvernement actuellement, le Gouvernement que vous soutenez, va en sens inverse. Et quand j'entends effectivement les réactions par rapport à cette nomination scandaleuse d'un ami, d'un proche du Président pour contrôler les banques, lorsque j'entends M. MARITON qui n'est quand même pas un grand socialiste intervenir sur ce point, je suis d'accord avec lui. Quand j'entends ce matin M. BAYROU à l'émission «4 vérités», je suis d'accord avec ce qu'il dit. Quand j'entends Mme AUBRY, là bien sûr je suis aussi d'accord. Mais vraiment, ouvrez les yeux, ne restez pas dans votre bocal et comprenez que les gens dans les villes n'en peuvent plus.

Quant à l'augmentation de la fiscalité, c'est incroyable, même si on avait proposé 0 %, vous auriez dit que c'était trop, qu'il faudrait baisser, vous ne serez jamais contents. Regardez ce qui se fait dans les autres villes, de gauche comme de droite d'ailleurs, et vous verrez que ce que nous faisons est exemplaire. Ce qui me rassure, c'est qu'en fait les Bisontins et les Bisontines se sont largement prononcés l'année dernière, ils savent bien où est la vérité. Et par rapport aux fonctionnaires, j'ai sous les yeux un écrit qui dit : «les fonctionnaires peuvent toujours déposer des projets, faire de très beaux tableaux, se faire grassement payer pour certains», ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est quelqu'un de votre groupe majoritaire qui montre bien quelle est la considération que certains d'entre vous ont pour les fonctionnaires. Oui c'est vous Madame JEANNIN qui avez écrit cela. Eh bien vous regarderez dans macommune.Info publicité gratuite et vous les attaquerez pour diffamation si ce n'est pas vrai.

M. Philippe GONON : Nous sommes d'accord avec vous pour mener presque la même analyse de notre environnement économique, social et financier mais simplement nous aurions aimé que vous intituliez -rassurez-vous ce n'est pas une critique difficile- votre budget : budget de maintien du pouvoir d'achat et budget de solidarité.

M. LE MAIRE : On aurait pu le faire.

M. Philippe GONON : Solidarité envers les plus faibles parmi nous, vous le savez on l'a déjà dit, les personnes âgées, les femmes seules et les jeunes de 18 à 25 ans sans emploi qui sont grosso modo en France les trois catégories les plus durement touchées par la crise. Aussi nous souhaiterions apporter à votre projet de budget deux modifications essentielles, l'une qui concerne le maintien du pouvoir d'achat et l'autre qui concerne cette solidarité.

La première modification que nous souhaiterions concerne la fiscalité. Je considère que ce n'est pas en période d'euphorie qu'il faut baisser les taux mais c'est plutôt en période difficile comme celle-là qu'il faudrait les baisser ou tout au moins ne pas les augmenter. En 2008, l'augmentation du pouvoir d'achat des Français je crois est égale à peu près à 0,2 ou 0,3 %, autrement dit encéphalogramme plat. En 2009, et contrairement à ce que j'ai pu lire dans un document d'orientations budgétaires de la CAGB où il était écrit qu'on ne sait pas ce qui va se passer, je persiste et je signe en disant que l'année va être catastrophique. Catastrophique pour l'emploi, le début de l'année nous le confirme, le point le plus noir est encore devant nous. Je crois que personne aujourd'hui ne peut contester ce fait et je n'irai pas plus loin dans la prévision, le printemps 2009 va être catastrophique pour l'emploi. Dans une région industrielle comme la nôtre, dans une capitale régionale comme la nôtre où en 2008 le PIB a baissé fortement, où le chômage a fortement augmenté, je pense que l'effet multiplicateur va encore jouer, que les nuages n'ont pas fini de s'accumuler sur nos têtes.

J'étais hier soir à Belfort, j'écoutais Jean-François KAHN qui présentait son analyse de la crise et il a mis le doigt sur une chose que je n'avais pas encore parfaitement remarquée qui est la crise qui se prépare dans les pays européens, dans les pays de l'Est. Il semblerait, je n'ai pas vérifié les chiffres mais je vais citer les siens, que l'ensemble du système bancaire européen ait 1 800 milliards d'euros d'encours de crédit dans la plupart de ces pays récemment entrés dans l'Europe, pays qui sont quasiment au bord de la cessation de paiement. Autrement dit, si les banques européennes, occidentales, doivent provisionner ces 1 800 milliards d'euros, c'est le système entier qui implose. Ce que nous avons vécu jusqu'à présent ce n'est rien. Et devant ces nuages, il me semble qu'une des priorités qui devrait être la nôtre c'est justement de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Est-ce qu'il ne serait pas possible, c'est ce que j'aimerais vous demander, de limiter cette année la hausse fiscale à la hausse des bases et ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière comme vous l'avez prévu ? Moi j'ai simplement fait l'addition hausse des taux + hausse des bases, nous arrivons pour la taxe d'habitation à + 3,5 % et nous arrivons à une hausse de la taxe foncière qui serait de 5,5 % si mes chiffres sont justes, ce qui me semble beaucoup, beaucoup trop tout au moins dans cette période.

Deuxième proposition que j'aimerais vous faire, c'est utiliser une disposition légale que la Ville de Besançon n'a pas encore utilisée qui consisterait à porter à 15 % l'abattement général sur la valeur locative des immeubles de Besançon. Si mes informations sont bonnes, le taux actuel doit être de 10 % et je vous demanderais de le passer à 15 %.

La deuxième grande famille de modifications que nous souhaiterions voir apparaître dans votre budget consisterait à envoyer un certain nombre de signes forts de solidarité vers les populations dont on parlait en début d'intervention et j'aimerais à ce titre vous proposer trois mesures précises, simples, faciles et rapidement mises en œuvre. Lors du débat d'orientations budgétaires, je vous ai proposé de prendre en charge la part travail - transformation du repas des personnes âgées de plus de 65 ans vivant avec le minimum vieillesse et qui se font livrer des repas par entre autres le CCAS. Ça descendrait je crois le coût de 5 à 2 € par personne et par repas. Deuxième proposition concernant cette fois-ci les familles monoparentales, est-ce qu'il ne serait pas possible de réduire de façon forte le coût de la cantine scolaire pour les enfants de femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont par exemple un revenu égal ou légèrement inférieur au SMIC ? Troisième proposition : pour les jeunes Bisontins de 18 à 25 ans sans emploi et qui auraient un CDI ou un CDD de longue durée d'au moins 8 mois proposé par une entreprise de la Ville de Besançon, serait-il possible comme d'autres villes l'ont fait, de prendre en charge une partie des charges par exemple la partie des charges salariales, dès lors que l'entreprise s'engage à conserver ce jeune pendant un temps qui reste à définir ?

Vous allez me dire tout cela coûte de l'argent, comment le financer ? J'aimerais vous proposer, outre un certain nombre d'arbitrages qui peuvent être faits entre des chapitres budgétaires, quelques mesures d'économie simples, rapides toujours à mettre en œuvre. La première serait par exemple de reporter des investissements qui, à mes yeux, ne sont pas fondamentalement prioritaires comme par exemple la couverture du stade Léo Lagrange. Deuxième chose, serait-il possible de reporter dans le temps, d'une année au moins, les sondages que vous voulez faire sur la satisfaction des besoins des Bisontins ? Serait-il possible également de lancer par exemple un plan lumière intelligente qui permettrait d'économiser des sommes d'argent importantes sur le budget électricité de la Ville ? J'aimerais vous présenter un jour également, rapidement si possible, le responsable d'un grand cabinet d'audit qui pourrait vous parler de la façon d'aborder la gestion de ce fameux millefeuille qui s'appelle peut-être aujourd'hui pièce montée. Et puis enfin je voudrais vous faire une dernière proposition que vous allez qualifier sans doute de très démagogique, alors pour vous éviter de le dire je le dis tout de suite, elle est démagogique. J'aimerais vous proposer un signe symbolique qui est une diminution de 10 % des indemnités des élus de la Ville et de la CAGB pour l'année 2009 uniquement.

Voilà, je vous en prie Monsieur le Maire, décrétez la pause fiscale, acceptez au moins l'une de nos propositions soit de maintien du pouvoir d'achat, soit de solidarité et à ce moment-là je pense que nous voterions votre budget.

M. LE MAIRE : Vous avez bien démarré sur le titre maintien du pouvoir achat et solidarité, je suis d'accord avec vous on aurait pu l'appeler comme cela mais pour le reste, c'est un exercice de démagogie assez incroyable. Je vais vous répondre si vous le permettez parce que c'est quand même un peu simple. En fait que proposez vous ? J'attendais du MODEM pour avoir eu des entretiens avec un certain nombre de vos amis, pas forcément au niveau local mais au niveau national, un peu plus de réalisme, et de grâce ne tombez pas dans la démagogie, que proposez-vous ? Moins de recettes et plus de dépenses ; vous dites qu'il faut baisser la part repas, il faut baisser les impôts, aider les femmes seules, prendre en charge effectivement les charges pour un certain nombre d'emplois de jeunes, nous sommes d'accord avec vous mais comment financer cela ? C'est histoire d'avoir 4 lignes demain dans la presse pour dire que vous avez fait des propositions. Le sondage, cela doit être moins de 100 000 €, on n'est pas du tout à l'échelle car la simple mesure que vous proposiez pour les repas représente 400 000 €. La couverture du stade Léo Lagrange, c'est de l'investissement, ce n'est pas du fonctionnement, ça ne règlera donc pas le problème. Quant au plan lumière intelligente, il est déjà en place depuis quelques années. Je rappelle que nous consommons aujourd'hui 40 % de moins d'énergie qu'en 1983. Donc ce que vous dites, je vous le dis amicalement parce que je n'ai pas envie de me fâcher avec vous, ce n'est vraiment pas à la hauteur. Quant à votre proposition concernant les indemnités, je vais vous dire une chose Monsieur, c'est que nos indemnités sont loin d'être au maximum, on a pris la barre la plus basse ; alors bien sûr on peut même décider de ne plus en donner Monsieur GONON sauf que le fait que les élus soient payés est un élément de base de la démocratie car cela permet à toutes celles et à tous ceux qui sont employés, qui ont des moyens modestes, de prendre des jours de congés sans solde pour venir faire face à leurs responsabilités. Et s'il n'y avait pas d'indemnités pour les élus, vous n'auriez que des retraités ou des personnes qui auraient des fortunes suffisantes pour faire de la politique. Donc je ne comprends pas que

vous puissiez dire cela, c'est un élément de base de la démocratie que les élus soient payés et payés correctement pour éviter qu'ils aient d'autres envies parce qu'il faut quand même bien vivre. Parce que quand vous êtes un élu et spécialement un élu de gauche, que vous quittez votre emploi ou que vous baissez au niveau de votre emploi en matière de volume d'heures travaillées, si un jour vous n'êtes plus élu pour retrouver votre place dans la société que vous avez quittée, ce n'est pas facile quand vous êtes dans le privé et je pense que vous devriez, vous, particulièrement le savoir. Alors ça vraiment oui, vous l'avez dit vous-même, c'est de la démagogie ! Les mesures que vous proposez, ce sont des mesures ou qui existent déjà comme le plan lumière, ou qui sont des choses vraiment pas conséquentes.

Alors c'est toujours bien de pouvoir annoncer : j'ai demandé qu'on baisse les impôts. On pourrait même les supprimer totalement, ça serait encore mieux mais il y a aussi un principe de redistribution. Vous n'avez en fait rien proposé : supprimer un sondage : 100 000 €, le plan lumière c'est fait, les indemnités encore même qu'on les supprime, on les baisse de 10 %, ça va faire peut-être encore 100 000 € mais on est loin du compte, tout cela c'est de «l'amuse couillon». J'emploie des mots forts et vous pourrez les reprendre. Je pense que ce que vous dites est assez grave quand même parce que c'est vouloir faire croire que les élus ont des indemnités tellement fortes qu'ils en vivent royalement, non, les élus ici ne vivent pas royalement de leurs indemnités. De toute façon tout le monde sait ce qu'effectivement gagne un élu, tout le monde sait ce que gagne le Maire et quand je vois ce qui se passe ailleurs, par rapport aux responsabilités des élus, eh bien vraiment on n'a pas à avoir honte des indemnités que l'on perçoit d'autant plus que, je vous le répète, elles sont loin d'être au maximum, nous sommes plutôt dans la tranche minimum ou moyenne.

M. Éric ALAUZET : Il y aurait vraiment un travail passionnant à faire l'exégèse des déclarations des uns et des autres au fur et à mesure des années et des partis politiques parce qu'alors c'est bourré de contradictions mais c'est sans doute la crise qui nous amène les uns et les autres à revoir nos postures et nos idéologies. Pour faire avancer le débat, on ne peut pas se permettre des fioritures à notre époque, la situation est grave, donc il faut éviter des chiffres fantaisistes comme on a pu en entendre tout à l'heure et des interprétations tout aussi fantaisistes. Moi je suis assez d'accord pour qu'on dise que Besançon est dans la moyenne, dans le tiers supérieur des villes concernant l'impôt et la taxe d'habitation, c'est une réalité donc on peut partager cela, mais on vous a mis Monsieur ROSSELOT un tableau sous les yeux qui montrait comment les dépenses de fonctionnement par habitant étaient plus faibles à Besançon que dans la moyenne des villes, comment les dépenses d'investissement étaient plus fortes à Besançon que dans la moyenne des villes et vous dites le contraire.

M. LE MAIRE : Il faut regarder par rapport à la réalisation Monsieur ROSSELOT.

M. Éric ALAUZET : On ne peut plus s'embêter avec des choses fantaisistes, il faut être dans le réel sinon on ne va pas avancer. Sur l'impôt là aussi il va falloir qu'on soit tous un peu sérieux, on ne peut pas s'attaquer aux impôts les uns après les autres. Chaque fois que dans telle ou telle enceinte on parle de la taxe d'habitation, de la taxe foncière ou alors de l'impôt sur le revenu, à chaque fois on cible les catégories pour dire non il ne faut pas augmenter les impôts, il faut même les baisser, comme ça on est sûr de s'attirer les sympathies des électeurs mais je crois qu'il faut qu'on dépasse cela. Les entreprises paient trop d'impôt ? OK, mais alors il faut que ceux qui tirent des profits excessifs des entreprises en paient plus. Il va falloir quand même qu'on réhabilite l'impôt sur le revenu et là je suis désolé, vous prônez des économies, des dépenses mais vous ne touchez pas au sacro saint impôt sur le revenu parce que pour vous il faut absolument le baisser. Moi je peux payer plus d'impôt sur le revenu, pourquoi m'a-t-on baissé mes impôts sur le revenu alors que je pouvais en payer plus ? Et la plupart d'entre nous ici, parce que nous sommes ici parmi les plus favorisés, on peut payer plus d'impôt, donc il faut travailler cette question-là et ne pas utiliser des propositions dilatoires pour éviter ce sujet sensible.

Ça m'amène à approcher les choses un peu plus globalement parce que la situation est grave, chacun en convient, et le chemin qui est devant nous avec notre budget ici mais partout est plutôt étroit et escarpé. C'est vrai que l'oxygène manque un peu, qu'on a pris une telle altitude, le PIB mondial n'a jamais été aussi élevé, il n'y a jamais eu autant de richesses sur cette planète mais que le rythme de l'ascension est tellement élevé que plus on gravit moins il y a d'oxygène, et puis il y en a certains qui ont du mal à suivre et plus il y a de gens qui montent haut et vite, plus il y a des gens qui peinent à la base. La montagne

budgetaire nous interroge sur les limites de notre système et je crois que c'est ça la base, ce ne sont pas les entreprises qui ne sont pas assez compétitives Monsieur ROSSELOT, c'est le système du « toujours plus ». C'est toujours plus mais pour une minorité et c'est ça le vrai problème alors que notre système est limité, la planète est limitée. On est d'accord ? Donc il y a un certain nombre d'activités économiques qui sont aujourd'hui fragilisées dans le temps parce que la planète est limitée. Toutes les entreprises qui travaillent avec les ressources naturelles, qui ne recyclent pas seront dans une situation difficile. Ce n'est pas la seule limite. Une autre limite que vous connaissez bien, je sais que c'est un cheval de bataille du MODEM, c'est l'endettement. Vous le savez bien, on atteint des limites partout, à tous les niveaux et là avec le plan de relance, c'est bien, mais on va se rendre un peu plus donc on prépare la crise suivante. Limites aussi de la concentration des richesses, enfin quand même, il faut l'admettre, il y a une concentration des richesses qui fait qu'on exclut de plus en plus de gens, d'entreprises, etc. et ces limites rendent vulnérables qui ? Tout le monde, les ménages sont vulnérables, beaucoup d'entreprises sont vulnérables, les Etats n'en parlons pas, et peut-être demain même les collectivités locales pourraient être vulnérables bien qu'elles aient l'obligation d'avoir des budgets équilibrés.

Alors je pense qu'on se retrouve devant une insolvabilité générale dont la crise financière qu'on vient de vivre n'est pas la cause mais la première manifestation, et il y en aura sans doute d'autres. Donc c'est à cette insolvabilité générale qu'il faut s'attaquer. Ça suppose qu'au niveau national et au niveau local nos projets d'investissement soient vraiment fondés sur le développement durable et on n'en est, de ce point de vue-là, qu'à l'aube du premier jour. Ça suppose aussi que nos systèmes de redistribution au niveau national, notamment par l'impôt sur le revenu, fonctionne mais qu'ici aussi dans nos politiques locales, on fasse attention à ce que l'inflation de services ne déresponsabilise pas les uns et les autres, c'est-à-dire que je pense que sur l'ensemble de nos services, les plus favorisés doivent contribuer aux services qui leur sont rendus et les moins favorisés doivent y contribuer aussi à la mesure de leurs revenus. Sinon, si chacun se déresponsabilise, ce sont toujours des demandes pour toujours plus de services et toujours plus de dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement. Donc je pense que c'est véritablement un changement de culture qui est devant nous et pas des petits ajustements à la marge.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. Edouard SASSARD : Sur l'intérêt de l'Etat, son investissement par rapport aux aides sociales, etc. je voudrais donner quand même quelques éléments qui pourraient rassurer aussi Mme MENETRIER par rapport à son questionnement : prime forfaitaire pour les salariés précaires n'ayant pas acquis suffisamment de droits à l'assurance chômage pour être indemnisés, pour les 12 prochains mois une prime forfaitaire de 500 € pour les personnes ayant travaillé entre 2 et 4 mois, mesures en faveur de la jeunesse, effets de formation ciblés sur les jeunes sans qualification, renforcement du suivi des jeunes pour une offre de service spécifique du pôle emploi à leur intention et une mobilisation accrue des missions locales, je sais que ça la concerne directement, contrôle des aides publiques aux entreprises, ça va vous plaire Madame MENETRIER et, à juste titre, dans les entreprises de 50 salariés ou plus, les aides publiques directes feront désormais l'objet d'une information et d'une consultation du comité d'entreprise dès leur attribution. Enfin il y a des mesures de justice en faveur des plus modestes, vous avez parlé de l'impôt sur le revenu, il y a une prime de 150 €, et puis aussi des bons d'achat de services, etc. on arrive à 1 milliard d'euros, donc ces mesures seront financées par les intérêts des prêts et avances consentis aux banques à hauteur de 1,4 milliard. La réalité elle est là, elle est chiffrée.

Quand j'ai fait la proposition d'étaler le paiement de la taxe foncière, je ne dis pas qu'il ne faut pas la payer, je ne pense pas que ce soit une mesure démagogique. Je dis simplement que ça peut être une aide en terme de pouvoir d'achat. C'est de la pratique, c'est un coup de main pour le portefeuille, c'est tout.

M. LE MAIRE : Vous pouvez effectivement demander le report des paiements mais ce n'est pas le Maire qui en décide, c'est l'administration fiscale. D'autre part, pour remplacer cet argent qui ne rentrerait pas et dont nous avons besoin pour faire fonctionner la ville, il est évident que nous devrions emprunter et tout cela a un coût qu'on va retrouver dans les frais de fonctionnement. Mais les familles en difficulté ont la possibilité effectivement de différer le paiement et j'interviens chaque mois un certain nombre de fois pour appuyer les demandes, mais ce n'est pas du ressort du Maire, vous devriez le savoir, c'est du ressort de

l'administration fiscale. Ecoutez, je pense qu'ici tout le monde est de bonne foi, mais s'il y avait une solution pour qu'on puisse faire payer moins d'impôt, pour faire autant, voire plus avec moins, pourquoi ne le ferait-on pas ? Pourquoi voudrions-nous systématiquement faire payer plus ? Nous avons regardé cela avec une attention que vous n'imaginez même pas. Nous avons détaillé les budgets, on a discuté 10 000 € par 10 000 €, 5 000 € par 5 000 € ; j'ai reçu tous les adjoints qui sont venus avec les conseillers municipaux dans mon bureau une heure, deux heures, une fois, deux fois, trois fois, on a regardé cela vraiment avec beaucoup de soin. Mais il n'y a pas de solution miracle. Vous dites que le Gouvernement a des difficultés, bien sûr et je ne dis pas qu'il ne cherche pas de solutions, sauf que souvent, très souvent il se retourne vers les collectivités. Et pour pallier ces désengagements de l'Etat dans les différents domaines, et qui représentent des journées très importantes, un million à terme pour les crèches, on va être obligé de compenser ces pertes, puisqu'on a besoin de plus en plus de places dans les crèches et 1 M€, je vous signale quand même que c'est un point et demi d'impôts, c'est un exemple. Les passeports biométriques, je ne veux pas revenir là-dessus, ça va encore nous coûter entre 200 000 et 300 000 €, c'est encore un demi point d'impôts, etc, etc.

Je vais arrêter là mais vraiment je suis déçu que vous n'ayez pas des propositions qui soient des propositions plus raisonnables parce que c'est tellement simple de dire «il n'y a qu'à», «il faut qu'on». Vous n'avez pas proposé de vraies solutions, et même si les solutions de M. GONON ont un caractère sympathique, elles ne sont pas réalistes. D'ailleurs il a dit lui-même qu'elles étaient démagogiques !

M. Michel OMOURI : Tout d'abord je tiens à féliciter les services pour la bonne présentation du rapport du budget 2009. Vous souhaitez maîtriser les dépenses des charges de personnel à hauteur de 2 % alors que la plupart des communes de 100 000 habitants à peu près augmentent leurs charges de personnel de 5 %.

M. LE MAIRE : Et alors ?

M. Michel OMOURI : Tout cela va dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. Michel OMOURI : De plus, vous souhaitez créer des postes dans le service archéologie préventive, dans la sécurité, je pense que la police municipale sera contente. De plus et c'est important, vous souhaitez augmenter les salaires du personnel de la Ville. Vous me connaissez Monsieur le Maire, je suis quelqu'un qui aime comprendre les choses. On est des petits élus de terrain et on essaie de comprendre. Je me suis posé la question suivante : comment le Maire arrive à créer des postes, à augmenter les salaires avec seulement 2 % d'augmentation ? Alors que d'autres communes de 100 000 habitants, de gauche les trois quarts, qui vont faire comme nous, créer des postes, augmenter les salaires ne peuvent le faire qu'avec 5 % d'augmentation.

M. LE MAIRE : Félicitez-moi (rires).

M. Michel OMOURI : En me posant cette question : mais comment fait le Maire ?

M. LE MAIRE : C'est un magicien celui-là !

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, le tour de magie, qu'est-ce que c'est ? C'est un peu l'hypocrisie (réactions). Depuis des années, vous transférez les charges de la Ville sur l'Agglomération (réactions), franchement ce n'est pas bien, honnêtement ce n'est pas bien. Franchement, les 58 petites communes, les pauvres, elles subissent la pression fiscale de la Ville, franchement ça ce n'est pas bien, c'est la méthode du gros qui écrase le petit (rires). Vous qui reprochez à l'Etat de transférer ses charges sur les communes, vous faites la même chose sur la CAGB !

M. LE MAIRE : Bien sûr que non !

M. Michel OMOURI : Si les communes de l'agglomération acceptent de subir la pression fiscale de la Ville, certains diront que c'est leur problème mais ça vous arrange vous. Alors Monsieur le Maire, si vous continuez à transférer des charges encore comme cette année et que l'Agglomération ne dise rien, alors allons-y, allons très loin. Je vais vous faire une proposition : comme l'Agglomération ne dit rien, on peut lui transférer le service des finances.

M. LE MAIRE : Ce n'est même plus marrant maintenant, ça devient triste.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, laissez-moi terminer.

M. LE MAIRE : Ça devient dramatique !

M. Michel OMOURI : Pourquoi ne pas transférer le service informatique avec son parc informatique sur l'Agglomération et, soyons fous, transférons-lui le service du courrier avec la moitié de la DRH de la Ville sur l'Agglomération. Avec cela franchement l'année prochaine on va enfin baisser les impôts, les habitants de Besançon diront «super, le Maire a baissé de moitié les impôts» et même Monsieur le Maire on va passer dans l'Express, on fera la Une «le Maire de Besançon en l'espace d'une année a réduit la moitié de la dette». Alors chiche, faites-le !

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, avec tout le respect que je dois à un élu, je suis catastrophé, atterré par le niveau de votre intervention, atterré. Moi ça ne me fait pas rire parce qu'ici nous sommes des élus responsables, nous sommes des élus du peuple. Déjà, le service municipal d'archéologie préventive sera équilibré, il ne coûtera donc rien à la Ville puisque nous faisons faire les fouilles par des sociétés, enfin des associations comme l'INRAP. Nous pourrions intervenir également pour les communes de l'agglomération. Alors comparer cela avec la police municipale, déjà là on parlait très très mal parce qu'entre l'INRAP et la police municipale, je ne vois pas le rapport, premièrement.

Deuxièmement, je veux vous répondre car je ne veux pas laisser dire n'importe quoi. Quand vous dites que la solution c'est le transfert à l'Agglomération, non ce n'est pas cela. C'est que simplement on est très vigilant au niveau des créations de postes et on a restructuré un certain nombre de services pour pouvoir réaliser un certain nombre de choses sans forcément créer des postes supplémentaires et on a mutualisé. Monsieur OMOURI, je vais vous dire une fois encore ce que vous devriez savoir, puisque ici ce n'est pas un cirque, nous sommes une assemblée d'élus responsables, vous devriez savoir qu'il y a une commission d'évaluation des charges à l'Agglomération qui se réunit chaque année ou chaque fois que c'est nécessaire pour faire le bilan et chaque fois -et je dis cela solennellement- que la Ville transfère 1 € à l'Agglomération, cet euro est refacturé à la Ville c'est-à-dire qu'on le déduit de la taxe professionnelle que nous retouchons. Donc oser affirmer et je le dis solennellement ici que la Ville transfère des charges sur les petites communes, en se moquant des petites communes dans les termes que vous avez employés, c'est inacceptable. Vous entendez Monsieur OMOURI, c'est inacceptable.

Et ce niveau d'intervention aurait plutôt tendance à me faire pleurer parce qu'oser dire qu'on va se réjouir du transfert des charges à l'Agglomération du Grand Besançon quand on sait que tout cela est contrôlé à l'euro près avec des élus de la majorité et d'opposition, au niveau municipal, qui font partie de la commission transfert des charges, ce n'est pas sérieux. Alors oui nous sommes, et vous l'avez dit vous-même, très vigilants en matière de personnel et le personnel y met du sien. Nous voulons effectivement augmenter les plus bas salaires, celles et ceux qui effectivement dans la catégorie C ont de grandes difficultés pour vivre et ça aussi c'est notre participation au maintien du pouvoir d'achat. Nous restructurons nos services, nous faisons en sorte que des services soient mutualisés. Quand vous parlez de transférer des ressources humaines à l'Agglomération, si vous aviez été un minimum attentif, vous auriez pu entendre que dans le cadre de mon exposé j'ai dit que c'était déjà fait. Ici nous sommes dans une assemblée responsable où nous décidons du devenir de la Ville et on n'y vient pas pour faire des numéros.

M. Michel OMOURI : Pour terminer mon exposé, la logique voudrait que quand on transfère des charges à l'Agglomération, comme dernièrement...

M. LE MAIRE : Vous avez entendu ce que je viens de vous dire ?

M. Michel OMOURI : Je vous ai laissé parler et je vous ai écouté.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur OMOURI !

M. Michel OMOURI : ...où en Conseil Municipal, on s'est prononcé sur le transfert de la Mission Locale et la ZFU sur l'Agglomération, la logique voudrait que d'abord on débattre de cela à l'Agglomération pour savoir si les maires sont d'accord de recevoir la Mission Locale et la ZUS, puis ensuite quand ils ont donné leur accord, on en débattre au Conseil Municipal et on transfère.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, c'est comme cela que ça a été fait puisque vous devriez savoir qu'on ne peut transférer un certain nombre de responsabilités que si elles sont d'intérêt communautaire et bien sûr que cela a été fait dans ce sens. Bien sûr qu'on en a parlé et qu'on l'a accepté à l'Agglomération avant de l'imposer. Monsieur OMOURI, vous ne le savez pas ? Alors je vous le dis et pour ce transfert effectivement de la ZFU et de la Mission Locale, les sommes qui figuraient au budget sont effectivement impactées en négatif sur notre dotation de compensation de l'Agglomération. Il y a beaucoup plus important que cela : quand on a transféré les transports en commun à l'Agglomération, vous n'imaginez pas quand même que la Ville a fait un bénéfice. Quand on a transféré la collecte des ordures ménagères, vous n'imaginez pas qu'on a transféré la collecte, qu'on a gardé l'argent, que c'est l'Agglomération qui a payé. Je pense que vraiment vous devriez demander un minimum d'explications à votre groupe. Maintenant, c'est terminé ; vous avez parlé deux fois, c'est largement suffisant pour moi. C'est rare que je prenne les choses comme cela mais vraiment je suis atterré par ce que vous dites.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, je voudrais reformuler en 30 secondes ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai dit que nous étions d'accord avec vous sur l'analyse de l'environnement. Nous sommes prêts à voter avec vous un budget parce que nous avons parfaitement conscience que vos marges de manoeuvre sont extrêmement limitées. Nous demandons simplement de limiter, je pèse mes mots, la hausse de la pression fiscale, je n'ai pas dit de baisser les impôts, j'ai dit de limiter la hausse de la pression fiscale et je vous ai demandé d'accepter l'une des x mesures que je vous ai proposées. Je n'ai pas dit toutes, je n'ai pas fait une somme de x points.

Pour clarifier mes propos, je vais vous donner deux chiffres extraits de mes feuilles d'impôts personnelles d'un appartement que j'occupe 14 rue Fanart à Besançon. J'ai relevé les chiffres depuis 2002 - 2008 : les bases ont augmenté de 22,2 %, l'inflation était de 12,60 %, 22 % les bases, 12 l'inflation, donc les impôts ont augmenté plus vite que l'inflation. Sachant que le pouvoir d'achat est légèrement supérieur à l'inflation, on peut considérer que les bases ont presque aussi vite ou presque autant crû que le pouvoir d'achat des Français. Et je vous rends grâce en disant que les taux ont augmenté de moins de 5 % entre 2002 et 2008, 4,91 % très exactement je les ai calculés. Je n'ai jamais dit que vous aviez augmenté de façon inconsidérée les taux, je dis simplement que chaque année le Parlement vote une augmentation que vous subissez comme tous mais qui, elle, est très forte. Par contre je voudrais vous donner un autre chiffre toujours en provenance de ce même appartement géré par le même syndic depuis de très nombreuses années, c'est la redevance des ordures ménagères. Elle a augmenté de 2002 à 2008 de 45,76 %. Alors qui est raisonnable, qui est déraisonnable ? Est-ce que c'est le 22 % du Parlement, les 4,91 de la Ville ou les 45,76 % aujourd'hui de ce qui est le SYBERT ?

Deuxième réponse et j'arrêterai là-dessus, il ne nous semblait pas du tout démagogique de dire que c'est en ce moment, et nous le disons aussi bien au niveau national qu'au niveau local, qu'il y a des populations extrêmement fragiles, nous les avons citées plusieurs fois, on n'a pas changé de discours. Et je voudrais simplement vous rappeler un chiffre Monsieur le Maire qui est extrait de vos budgets, notre calculatrice que vous n'aimez pas a dit la chose suivante...

M. LE MAIRE : Pourquoi je ne l'aimerais pas ? Je l'aime bien votre calculatrice.

M. Philippe GONON : Vous m'avez dit l'autre jour à la CAGB que ma calculatrice est fautive, non elle est juste. La subvention au CCAS de la Ville de Besançon en 2008 est de 9 321 000 €, en 2009 vous proposez 8 971 000 €, soit une diminution de la subvention au CCAS de 3,75 %. Là nous disons : il ne faut pas baisser la garde ici, il ne faut pas baisser cette garde-là. Faisons des reports de dépenses qui ne sont pas utiles tout de suite, la couverture du stade ça fait 12 ans ou 13 ans ou 15 ans qu'elle attend, ce n'est

pas grave qu'elle attende un an de plus. Par contre ici, vous voyez, ces 3 - 400 000 € sur cette subvention au CCAS nous pensions qu'il fallait la maintenir. Ce n'est pas de la démagogie de dire cela.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, ce n'est pas de la démagogie mais ce n'est pas par rapport à cela que je dis cela, vous le savez très bien d'autant plus que ce que vous dites est juste et faux à la fois. Cette somme a effectivement baissé mais dans la subvention il y a les aides, le fonctionnement et l'emploi et qu'avons-nous fait ? Nous avons augmenté la part concernant les aides à la population et nous avons réorganisé un certain nombre de choses pour réduire la part fonctionnement. Mais ça c'est de la bonne gestion, baisser les frais de fonctionnement qui sont globalisés dans la subvention et vous devriez me féliciter pour cela.

M. Philippe GONON : Je ne vous ai jamais accusé de mauvaise gestion.

M. LE MAIRE : Non, je le sais bien.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je suis très sensible au fait que tout le monde dise que le CCAS a de grands besoins, merci parce que c'est vrai. C'est vrai que nous avons fait des efforts de grande rigueur, de très grande rigueur. Ma préoccupation n'est pas très honnêtement pour 2009, c'est que cette même rigueur je crains que nous ne puissions l'avoir en 2010 mais chaque chose en son temps, peut-être que nous pourrons faire aussi bien pour 2010. Donc nous avons effectivement été d'une grande rigueur en mutualisant, en voyant ligne par ligne tout ce qui pouvait être récupéré de façon qui aille vraiment aux usagers. Moi j'avais été sensible à votre proposition pour les personnes âgées ; honnêtement on ne peut pas se la permettre car elle est trop onéreuse, 400 000 € ce n'est pas rien. Alors nous avons fait d'autres efforts sur les personnes âgées, notamment les personnes isolées, c'est vrai.

M. LE MAIRE : On va baisser le prix des loyers dans les logements foyers.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Voilà, on a fait un certain nombre de mesures concernant les personnes âgées, M. le Maire vous a dit et c'est vrai que le vieillissement nous préoccupe, comme la situation des 16 - 25 ans qu'on pourra peut-être réexaminer dans le RSA. Je retiens vos propositions sauf que 400 000 € cette année pour les repas à domicile, nous ne pouvons pas les mettre, il y a une urgence sociale qu'il fallait prendre en compte et qui ne nous permettait pas pour l'instant de retenir cette proposition.

M. Philippe GONON : Si je vous trouve les 400 000 € dans le budget, vous le faites ou pas ?

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, ce n'est pas comme cela que se passent les choses.

M. Philippe GONON : On fait des arbitrages.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Nous avons déjà fait des arbitrages très sévères.

M. LE MAIRE : Et je fais totalement confiance à Marie-Noëlle pour cela. Je le répète, si nous avions pu le faire on l'aurait fait parce que nous avons regardé toutes ces possibilités et entre autres la possibilité de ne pas mettre ces 1 % sur la taxe d'habitation. Simplement le budget ne passe pas et je vous incite, pas pour dire qu'on est bon, à regarder ce qui se fait ailleurs et vous verrez dans beaucoup de villes de la strate de Besançon de combien augmente la taxe d'habitation. Vous auriez dû d'ailleurs le regarder avant parce que peut-être vous auriez voté ce budget, ce qui m'aurait apporté beaucoup de satisfaction.

Mme Martine JEANNIN : Justement c'est pour un peu atténuer le débat et les interventions des uns et des autres qui ne sont pas tellement habitués, car c'est leur première mandature, à analyser tous ces chiffres, on sait que ce n'est pas une tâche très facile et que ce que l'on trouvera ne sera pas forcément suivi d'effets. Nous avons bien compris tout au long de ces pages que vous essayez de justifier que le manque de recettes était dû essentiellement à l'Etat. Cependant, après vérification des chiffres communiqués sous la rubrique dotations, le manque à gagner correspond à 410 000 €, j'allais dire seulement, encore que 410 000 € c'est un gros morceau. En regardant de plus près ce manque à gagner, il est dû principalement à la baisse des droits de mutation, vous en avez parlé tout à l'heure, ce sont des

droits qui sont perçus lors des transactions immobilières, ce qui voudrait dire qu'il y a dans cette ville un manque d'acheteurs tout simplement. Il est à constater également, ça personne n'en parle, que l'Europe sera plus généreuse puisqu'elle apportera une recette complémentaire de plus de 80 000 €, c'est quelque chose à marquer également.

Quant à la recette fiscale sur les impôts directs locaux, elle sera améliorée de 3,7 M€ au vu de vos tableaux. Donc en ce qui concerne le contrôle des dépenses, et à première vue il n'y a pas d'autre solution que de diminuer les dépenses de fonctionnement, vous le dites vous-même je cite : « Nous procéderons à des redéploiements et à des baisses en privilégiant les complémentarités et la recherche d'économie ». On a bien senti que vous vouliez faire des économies. Tout à fait d'accord avec vous mais les écrits doivent être suivis d'effets. Au sein des deux collectivités Ville, CAGB, il faut mutualiser davantage les services administratifs pour éviter d'avoir dans chacune de ces collectivités des fonctions identiques, ressources humaines, comptabilité, secrétariat, informatique, vous en avez parlé tout à l'heure, parce qu'on a vu que les frais de personnel 2008 -c'est peut-être énervant d'entendre tous ces chiffres mais c'est comme ça-.

M. LE MAIRE : Ça ne m'énerve pas du tout.

Mme Martine JEANNIN : Je le croyais car vous prenez votre tête dans vos mains. Donc les frais de personnel 2008 : 77 M€, frais de personnel 2009 : 79,3 M€, ce ne sont pas de petites sommes. D'autre part votre décision personnelle au début de la mandature d'augmenter le nombre d'adjoints implique une charge supplémentaire de 80 000 €, c'est bien vous qui nous l'avez annoncé cette mesure. Je me permets une autre piste si je peux : limiter l'augmentation des charges du personnel par souci de solidarité à 1 %, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement les emplois de vacataires.

M. LE MAIRE : Ah ! De précariser les emplois donc ?

Mme Martine JEANNIN : Attendez je n'ai pas fini. Pour finir, si vous plafonnez à 2 % les autres frais de fonctionnement hors CCAS, parce que j'ai bien conscience du problème du CCAS étant moi-même au conseil d'administration, l'économie à réaliser sera de 800 000 € en lieu et place de 1 M€ de charges supplémentaires. Puisque ces charges augmentent de 9,4 %, toujours au vu des tableaux, il y avait donc 10 M€ qui passent maintenant à 11 M€, 9,4 % d'augmentation. On est loin du chiffre de l'inflation. De plus, j'attire l'attention sur le fait que le citoyen moyen bisontin qui paie ses impôts sur le revenu, ses impôts fonciers, sa taxe d'habitation ne se pose pas toujours la question de la véritable destination de ses impôts. Est-ce l'Etat, est-ce la commune, est-ce le Département, est-ce la Région ? Ce qu'il sait c'est qu'il en paie de plus en plus et que toutes ces charges pèsent lourdement sur son budget et son pouvoir d'achat. Au nom de tous ces Bisontins-là, ce budget demande à être revu à la baisse, nous voterons donc contre.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je partage tout à fait l'avis général, à savoir que la situation est particulièrement difficile. Je l'avais déjà constaté personnellement en sillonnant les entreprises régionales depuis le mois de novembre, décembre, je commençais à voir des entreprises en difficulté, de plus en plus en difficulté. D'ailleurs selon les économistes, le caractère très industriel de la Franche-Comté, donc de Besançon, fait de nous l'une des régions les plus exposées aux effets de la crise. Quand on regarde très concrètement, depuis la fin de l'année on a déjà enregistré plusieurs liquidations d'entreprises. Effectivement on a annoncé pour janvier plus de 7 % d'augmentation du chômage au niveau de Besançon, ce qui va vraiment dans le sens de dire que Besançon et la région nous sommes dans une situation particulière et qu'on ne peut pas adopter les mêmes remèdes, les mêmes solutions que toutes les autres villes face à cette crise. Et si les économistes reconnaissent que nous sommes les plus exposés, nos solutions doivent être particulièrement adaptées, on doit vraiment les observer à la loupe.

Je suis quand même surprise de constater que c'est dans ce contexte que nous on se lance dans une augmentation des impôts notamment de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier. Pourtant vous l'avez quand même reconnu, l'impôt foncier est particulièrement injuste car il va affecter directement les retraités, il va toucher effectivement comme ça a déjà été souligné les jeunes accédants à la propriété et quand on sait que les jeunes accédants à la propriété sont aussi des personnes justement qui vont faire partie des 7 % et même des autres pourcentages déjà de chômeurs. J'ai du mal à comprendre, surtout

que vous semblez apporter effectivement une attention particulière, vous montrez votre sensibilité par rapport à cette difficulté-là, ces gens qui vont vraiment être au chômage ces prochains jours, se retrouver avec une augmentation de la taxe foncière, je ne crois pas que ce soit une bonne mesure.

Au-delà de cela, il y a effectivement tous ceux qui sont victimes de leur prêt relais avec bien entendu la difficulté de revendre leur appartement, donc ils doivent à la fois payer le prêt relais mais également continuer quand même de payer pour leur logement précédent. Toutes ces difficultés-là ne semblent pas être prises en compte. Dans le contexte actuel, je pense qu'il serait utile de revoir nos méthodes. Pour vous donner un exemple, il y a quelques jours j'étais dans une entreprise qui travaille à plus de 90 % avec les Etats-Unis ; cette entreprise aujourd'hui a perdu 60 % de son chiffre d'affaires en direction des Etats-Unis, face à cela que fait-elle ? Automatiquement, elle supprime des emplois. Quand on sait que ces chefs d'entreprise ce sont aussi d'anciens salariés qui ont monté leur société justement pour échapper eux-mêmes à un licenciement, pour échapper eux-mêmes au chômage, que ce sont eux qui luttent aussi au quotidien pour conserver l'emploi, ils ont vraiment là tout à perdre et ce sont eux aussi qui peuvent nous permettre de diminuer le nombre de personnes qui vont faire appel au CCAS, enfin à toutes ces structures d'aide, donc là aussi il faut penser à mettre des moyens. Alors dans ce contexte, que font les chefs d'entreprise ? Ce qu'ils font au quotidien, c'est de revoir leur train de vie à la baisse. Quand on parle des marchés, de ces grands salaires, des nantis, on est quand même là dans une ville où il ne s'agit pas de cela, je parle vraiment de petites entreprises et la plupart de ces chefs d'entreprise sont aujourd'hui obligés de ne pas se verser de salaire parce qu'à situation exceptionnelle, ils apportent une réponse exceptionnelle. Donc pour ces personnes qui vont arriver, par flot important, au chômage, pour toutes ces personnes modestes qui sont propriétaires, pour les retraités aussi qui ont acquis leur maison après des années de travail et qui souvent ne sont pas des personnes avec des revenus importants, pour toutes ces catégories-là, serait-il possible de ne pas rajouter aux effets de la crise actuelle en allant une fois de plus les solliciter ?

M. LE MAIRE : Que l'on nous redonne ce qu'on nous a pris depuis 5 ans et on pourra baisser les impôts locaux.

Mme Catherine GELIN : Je remarque que l'investissement dans la ville diminue d'environ 10 %, que dans la masse d'investissement la part de dette est très importante, donc je calcule à peu près puisque l'investissement en lui-même plus l'endettement ou les remboursements de dette, ça correspond à peu près à une somme de 130 000 €. Et je remarque également en regardant en annexe que les projets qui devaient être réalisés en 2008 ne l'ont pas été à peu près pour 20 %. Donc ça m'inquiète parce qu'augmenter la dette et ne pas réaliser tous les projets, ça signifie que finalement la commune n'est pas susceptible d'offrir suffisamment d'emplois aux personnes. Pour moi c'est un problème sur le budget global, la dette représente une très très grosse part.

D'autre part, il y a d'autres projets qui semblent être morts comme TEMIS, TEMIS Santé, vous n'en avez pas parlé. Ce sont des zones qui auraient dû être depuis longtemps investies par les entreprises, par des pôles de recherches, des nouveaux emplois et aujourd'hui cela ne figure plus du tout dans votre proposition de budget pour 2009, donc cela m'inquiète. Ce qui m'inquiète aussi, c'est la façon dont le développement durable est proposé, je veux dire que la petite mesurette pour l'eau, pour les toitures, le chauffage de l'eau, je trouve que ce sont des petites choses alors que je verrais plutôt plus des propositions dans l'aménagement du territoire. Vous dites : on va aménager les Vaïtes, soit, mais il faut être moderne dans ces aménagements c'est-à-dire que chaque quartier devrait pouvoir se développer avec une capacité d'autonomie, pourquoi ? Vous parlez de l'augmentation du prix du carburant, vous parlez des difficultés des personnes pour se déplacer parce que la voiture coûte cher et il me semble que des quartiers bien pensés, bien organisés, seraient des choses utiles et peut-être faciles à proposer. Pour exemple dans certains pays comme le Portugal, il y a des zones d'activités multiples, de commerce, de services, d'aides aux personnes et cela permet aux personnes ayant des emplois lointains de pouvoir bénéficier quasiment à leur porte de ces services. Je regrette que les zones d'activités commerciales se développent de façon si importante sans tenir compte de la précarité future des personnes. Il sera de plus en plus difficile de combiner un travail et la vie quotidienne, donc pour moi ces grands ensembles qui se développent nécessiteront toujours la voiture, nécessiteront toujours de très grands déplacements. Donc

je pense qu'en gestion de temps, on pourrait réfléchir largement. Voilà ce que j'avais à proposer pour les prochains mois.

M. LE MAIRE : Il y a au moins un point sur lequel je suis d'accord avec vous, c'est quand vous parlez de la multiplication des grands ensembles commerciaux qui effectivement vont se développer. Je vais vous dire quand même pourquoi ils se développent. Vous savez que nous essayons depuis un certain temps de lutter contre un développement anarchique des grands ensembles commerciaux partant du principe simple qu'il y en a déjà pas mal. De plus, on peut bien multiplier les grandes surfaces, s'il n'y a plus de pouvoir d'achat pour acheter, ça ne sert à rien, sauf que le Gouvernement, que le groupe auquel vous appartenez, vient de changer la réglementation en la matière. Vous avez pu lire un certain nombre d'articles dans la presse qui sont justes d'ailleurs, disant que désormais les remarques des maires ou des commissions d'urbanisme commercial ne serviront plus à rien. Donc vous avez raison sauf que ce n'est pas la volonté du Gouvernement actuel qui, dans un souci de libéralisme poussé à l'outrance, fait qu'effectivement on va pouvoir implanter autant de surfaces commerciales qu'on veut, malheureusement on ne va pas donner plus de pouvoir d'achat. Je pense que nous allons aller vers des catastrophes commerciales importantes dans les années à venir parce qu'en multipliant les surfaces et en n'augmentant pas le pouvoir d'achat, il va y en avoir de trop sur le marché.

Par contre pour TEMIS, pôle de recherche, Madame, je suis encore au regret de vous dire que toute la partie économique est traitée vous le savez par l'Agglomération et c'est pour cela qu'on n'en parle pas dans ce rapport mais qu'au contraire TEMIS continue, et je vous parle en tant que Président du Syndicat Mixte de TEMIS, à bien se développer, et sur les Hauts du Chazal aussi avec la CAGB autour du pôle santé, les premières réalisations ont déjà vu le jour. Par contre où ça va aller certainement moins vite, c'est sur la partie Ville qui est la partie habitat où en raison de la crise, la demande en matière de logement va certainement baisser dans les années à venir. C'est pour cela aussi que nous nous sommes battus et que je me suis battu, pas seul d'ailleurs avec d'autres, pour que Besançon ne soit pas rétrogradée de B2 en C dans le dispositif Scellier pour permettre l'investissement dans cette région. Je ne sais pas si nous avons été entendus. Nous avons lancé cette bagarre, nous avons été d'ailleurs rejoints, je le souligne, par la Députée. Quelqu'un a dit ce soir, l'année dernière c'était difficile, cette année ça va être dur. On est tous d'accord effectivement pour dire que cette année va être très très très très dure et ce n'est pas au niveau local qu'on va pouvoir régler l'ensemble des problèmes du pouvoir d'achat. Ce n'est pas le Maire de Besançon, pas plus que celui de Dijon, de Mulhouse, Nancy, de Metz ou de Pontarlier ou même celui de Vesoul qui pourra faire en sorte qu'on augmentera le pouvoir d'achat, certainement pas. Ce sont des mesures au niveau national qui pourront l'augmenter. Voyez, M. GONON veut supprimer les investissements, vous, vous trouvez qu'on n'en fait pas assez, M. SASSARD trouve que les Adjointes ne sont pas assez présents dans les quartiers, Mme JEANNIN trouve qu'il y en a trop et que ça coûte trop cher, c'est vrai que des fois j'ai un peu du mal à vous suivre mais certainement que je ne suis pas attentif.

Mme Catherine GELIN : Je veux revenir sur TEMIS. J'ai lu dans le journal qu'à Auxon, donc autour de la gare LGV, il se développerait une grande zone d'activités et c'est M. JEANNEROT qui l'annonce. Et les zones de TEMIS Santé ou de TEMIS près de l'Université ont été achetées avec finalement les recettes des Bisontins, c'était avant la CAGB, et donc là ça me fait souci quand même que l'on ne puisse pas avoir une pensée un petit peu plus bisontine.

M. LE MAIRE : M. JEANNEROT l'a peut-être annoncé mais ce que je peux vous dire c'est que c'est la CAGB qui est maître d'oeuvre de la zone là-bas dans le domaine économique. Vous savez là-bas les choses sont clairement définies : la Région participe au transport, le Département c'est la voirie, la CAGB c'est le développement économique. Mais mon ami et camarade Claude JEANNEROT a bien raison d'annoncer cela car c'est une bonne nouvelle pour ce secteur et pour l'ensemble du département, mais c'est la CAGB qui bien entendu conduit les études là-bas.

Mme Catherine GELIN : Alors au niveau des investissements que l'on peut faire, on peut être un petit peu moins sur le foncier si l'on n'a pas la maîtrise de tout cela.

M. LE MAIRE : Mais on est en train d'acquérir la maîtrise Madame. Je ne comprends pas, vous ne venez jamais les uns et les autres à la CAGB quand on passe ces dossiers-là, vous n'êtes pas là ? Parce que ce sont des dossiers qu'on y passe régulièrement ; on va mettre en place une ZAC, on a déjà parlé du

PRU. Le dossier de TEMIS et le dossier de la zone d'Auxon nous en avons déjà parlé 10 fois à la CAGB donc très honnêtement je ne comprends pas que vous me posiez cette question.

Mme Catherine GELIN : J'ai lu le budget primitif 2009, je m'appuie sur ce document.

M. LE MAIRE : Mais je vous redis à nouveau Madame que tout le développement des affaires économiques est du domaine de la CAGB où nous en parlons. Nous avons des actions d'accompagnement mais ce n'est pas ici que nous le faisons, c'est pour cela qu'on n'en parle pas. C'est pour la même raison qu'à la CAGB on ne parle pas par exemple d'action sociale parce que ce n'est pas de la compétence de la CAGB. Le développement économique c'est la compétence de la CAGB donc c'est là-bas qu'on en parle.

M. Pascal BONNET : Ceci étant, vous pourriez peut-être d'ailleurs dans la présentation du budget rappeler les éléments importants de développement concernant la Ville qui relèvent de la CAGB, vous parlez suffisamment de l'Etat, vous pourriez peut-être l'évoquer dans ce document, ce qui permettrait d'avoir une vision globale.

Je voudrais revenir justement à la question de l'Agglomération qu'a évoquée Michel OMOURI, vous y avez répondu sur la forme qu'il a voulue un peu provocatrice. Je voudrais revenir sur le fond sur deux aspects parce que de toute manière il y a eu depuis la création de l'Agglomération des transferts de compétences, des mutualisations. Les mutualisations on les aurait voulues plus tôt, on en voudrait plus mais le résultat de transferts de compétences et de mutualisations c'est une diminution des nécessités de fonctionnement de la Ville. Et vous nous rappelez à chaque fois les transferts financiers qu'il y a entre Ville et Agglomération mais ce qu'on constate c'est que depuis 2001 il y a quand même une augmentation régulière de la fiscalité dans la Ville et des dépenses de fonctionnement de la Ville malgré ces transferts. C'est une question qu'on se pose et à laquelle vous répondez toujours à côté.

D'autre part, il y a aussi un élément que je voulais préciser, qui rejoint ce que vous avez pu remarquer dans les interventions qu'on a eues dans notre groupe : quand vous avez choisi d'augmenter le nombre d'adjoints pour créer des adjoints de quartiers, nous avons voté contre. Nous avons proposé que les adjoints de quartiers correspondent à une diminution des adjoints thématiques de la Ville en rapport avec les transferts de compétences, donc on est dans le même registre. Ensuite pour ce qui est des transferts de compétences, là c'est plutôt une question, au cours du mandat à venir, est-ce que déjà vous avez imaginé de nouveaux transferts de compétences sur les grands axes que sont la politique de la ville et les équipements de la Ville en terme touristique, sportif et culturel ? Est-ce qu'on envisage de le faire au cours de ce mandat, est-ce qu'une réflexion sera faite au sein de la commune sur les transferts dans la mesure où à l'Agglomération il y avait eu un débat en fin du mandat précédent ? Va-t-on rester à périmètre constant au cours du mandat ou est-ce qu'il y a une éventualité de transfert de nouvelles compétences en particulier sur ces deux grands axes ?

M. LE MAIRE : Ramener le débat sur le budget au nombre des adjoints de quartiers, vous m'excuserez ! Comme on le dit à ma gauche vous n'avez vraiment pas grand-chose à dire pour amener le débat là-dessus.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas dire cela, vous ne pouvez pas nous traiter comme cela, de «couillons».

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je n'ai pas dit que vous étiez un «couillon», j'ai dit que les mesures proposées étaient des mesures pour «amuse-couillon», ce qui n'est pas pareil. De plus, je m'adressais à M. GONON mais il sait très bien parce qu'on se connaît bien, que je ne pense pas qu'il est un «couillon», ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut pas y en avoir ailleurs.

M. Jean ROSSELOT : Il y a des subtilités sémantiques sur lesquelles vous n'êtes pas dupe mais vous ne pouvez pas dire ce que vous venez de dire. On est dans un débat budgétaire et en politique vous savez comme moi que les mesures portent la force du symbole. Chaque mesure est un signal, ça vous fait peut-être rire, mais chaque mesure est un signal. Et je dis simplement que quand vous accablez l'Etat de tous les maux, eh bien il a une certaine logique que vous n'avez pas parce que l'Etat emprunte pour

financer ses plans de relance et je vous fais remarquer que les dépenses nécessaires à payer le supplément de dette qui va être contractée avec les plans de relance vont se situer autour de 5 à 6 milliards. Notre déficit de 2009 qui était prévu à 51 milliards d'euros va avoisiner les 100 milliards d'euros dont 6 milliards d'euros rien que pour payer les intérêts en plus. Donc l'Etat fait ce qu'il peut comme on l'a dit, il a en tout cas une logique, il cherche à compacter ses services. Je vous ai déjà cité le cas ici en Franche-Comté de la vingtaine de directions régionales de l'Etat qui vont être réduites à huit, qui sont restructurées. Il n'y a pas de licenciements, il y a un service rendu aussi bon mais qui le sera au moindre coût. C'est un signal de chercher à compacter ses services. Vous, quand vous augmentez des dépenses indemnitaires de pur fonctionnement, vous donnez, excusez-moi le signal totalement inverse et ce n'est pas un signal à donner en période de crise. Alors vous avez beau dire l'Etat, l'Etat, inspirez-vous déjà dans le «sauve qui peut d'aujourd'hui», de la logique d'Etat.

D'autre part quand vous dites que ce qu'on vote à Villarceau n'a rien à voir avec ce qu'on vote ici, ce qui est la même chose quand même, c'est ceux qui vont supporter le résultat de nos votes et la même chose ça reste le contribuable, c'est-à-dire le pourvoyeur d'emplois, c'est-à-dire l'entreprise. Je dis simplement que trois hausses c'est trop, c'est trop notamment pour l'industrie.

Vous savez, c'était quand même triste de voir l'année dernière le milieu professionnel de l'industrie, de la micromécanique et de la mécanique vous expliquer qu'ils avaient sur les bras 150 offres d'emplois non satisfaites car ils n'avaient pas trouvé les jeunes. A quoi sert-on si nous n'avons pas les appareils aussi bien Agglomération que Mairie pour mettre en correspondance avec les besoins de notre industrie ? Ça devrait vous interpeller.

Pour terminer, il faut faire des efforts sur le train de vie. J'emploie cette expression qui n'a rien de péjorative, partout dans les milieux autorisés professionnels et spécialistes, quand on parle du train de vie d'une collectivité, on parle de ses dépenses de fonctionnement et de ses dépenses de subventions aux associations... Vous avez fait un gros effort, et ça a marché les 10 % de plus en fonctionnement aux associations, ça a marché pour vous faire réélire, mais vous n'êtes pas obligé de continuer, vous pourriez marquer au moins une pause, ce n'est pas de la bonne gestion. Vous pourriez aussi vous lancer dans une modernisation de la structuration de vos services. J'ai lu le paragraphe que vous nous présentez sur votre projet d'analyse des politiques publiques et des engagements locaux, c'est bien mais on n'en n'est qu'aux balbutiements. Il y a des villes qui ont déjà été beaucoup plus loin, qui s'en félicitent aujourd'hui, qui ont restructuré, je ne vais pas rentrer dans les détails mais qui sont passées d'une culture de moyens à une culture de gestion, à une culture de résultat, on pourrait en parler mais ça serait trop long. Donc vous avez encore beaucoup de progrès à faire et vous devriez nous écouter plus sérieusement.

M. LE MAIRE : Je suis encore jeune donc j'ai des marges de progrès et j'espère que je vais continuer à me faire réélire... Monsieur ROSSELOT, simplement quand vous nous dites de nous inspirer du Gouvernement -Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole- d'ailleurs pour un observateur un peu averti dans la salle, c'est flagrant, vous n'avez pas de gros reproches à nous faire donc vous cherchez sur les adjoints de quartiers, sur ceci, cela, une couverture de stade en moins, 80 000 € par-ci, des adjoints de quartiers, mais vous savez très bien que cette année nous, on se désendette de 3 M€ alors que l'Etat, lui, s'endette de 53 ou 54 milliards d'euros. Ce n'est pas la même logique sauf que si les Gouvernements que j'ai soutenus par le passé avaient fait cela, que n'aurions-nous pas entendu ! Donc m'inspirer du Gouvernement, non ! Vous nous dites le Gouvernement compacte, il resserre les divisions, c'est vrai on resserre par exemple la division de la DDE. Vous avez été Maire d'une petite commune pas très importante dans le Territoire de Belfort, un bon Maire certainement mais vous devez savoir Monsieur ROSSELOT que dans ces communes-là vous vous adressez à la DDE qui prenait en charge le dossier. Maintenant la DDE ne le fait plus et actuellement nous allons être obligés à l'Agglomération et au Département de créer de nouveaux services parce qu'effectivement l'Etat compacte, il réduit dans le cadre de la RGPP ses personnels et il nous transfère le travail. C'est ce qui est en train de se faire par exemple avec les passeports, avec les cartes d'identité ; c'est facile de réduire quand vous transférez le travail aux autres et que vous les faites payer. Et puis je vais vous dire la conclusion des conclusions en matière économique, c'est que ce matin je regardais avec le Directeur Général de l'Agglomération qui est ici ce soir, l'augmentation des bases de la taxe professionnelle et j'ai pu constater que cette augmentation était de plus de 3 %, ce qui est dans le contexte actuel, pas mal, ce qui veut dire que contrairement à ce

que vous dites les entreprises ne partent pas en courant d'ici puisqu'on augmente la surface, on augmente nos bases. C'est un chiffre -ce n'est peut-être pas un chiffre qui vous plaît- en tout cas c'est la réalité.

M. Éric ALAUZET : Pour donner une réponse à Philippe GONON sur le chiffre de 45 % qu'il a cité concernant l'augmentation de la redevance d'ordures ménagères. Ceci dit, il y a du fait de la redevance des variations d'un foyer à l'autre mais je vais répondre très précisément à votre question et puis il faudrait voir que vous n'avez pas changé vos conteneurs. Il y a trois explications dont une principale et vous allez comprendre tout de suite ; premièrement c'est les déchetteries qui historiquement étaient financées sur le budget général de la Communauté d'Agglomération et au passage par la taxe professionnelle qui a été réaffectée sur l'usager, ce qui était tout à fait normal, c'était à la fois une exigence et de transparence et d'équité notamment par rapport aux entreprises dont on se soucie des charges, donc c'était une façon de ne pas augmenter leurs charges et enfin pour des raisons réglementaires, de conformité, des déchets doivent payer des déchets et il était logique de réintégrer le coût des déchetteries dans la redevance d'ordures ménagères. Autrement dit, à ce moment-là le coût est passé en moyenne de 45 à 50 € par habitant à 65 €, donc vous voyez que ça représente quasiment la totalité des 45 % que vous avez évoqués. Mais vous n'étiez pas là au précédent mandat donc vous ne pouviez pas avoir cette information. Deuxièmement, j'y ajoute la construction du nouveau four d'incinération avec les exigences environnementales légitimes pour polluer le moins possible qu'il a fallu intégrer dans les amortissements et puis troisièmement l'augmentation continue des déchets puisqu'on a longtemps pensé que plus on produisait des déchets plus il y avait de progrès, mais plus il y a de déchets plus ça coûte cher. Je vous annonce d'ailleurs au passage que la nouvelle TGAP liée au Grenelle va augmenter le coût de l'incinération et de l'enfouissement, donc ça va nous inciter à trier plus et je fais référence à la petite allusion que vous avez faite au Conseil d'Agglomération l'autre jour, on en reparlera.

Et puis enfin si vous trieux mieux, si vous avez moins de déchets, vous diminuerez la taille de votre bac gris et vous paierez moins. Faites cet effort-là, il y en a qui y sont arrivés à Besançon, vous verrez ça marche.

M. Nicolas BODIN : Monsieur le Maire, je souhaitais juste répondre à ce que disait M. BONNET précédemment mais il y a à peu près une heure maintenant, une heure et demie...

M. LE MAIRE : Bientôt trois heures.

M. Nicolas BODIN : Alors bientôt trois heures, concernant les investissements. C'est vrai que c'est une chose que je n'ai pas expliquée aujourd'hui, c'est que le budget général de la Ville de Besançon c'est la somme du budget principal et de 6 budgets annexes et dans chacun de ces budgets annexes, il y a également une partie investissement. Donc quand j'ai annoncé tout à l'heure qu'il y avait 76,5 M€ d'investissement, il y en a effectivement 63,5 qui correspondent au budget principal mais il y en a 13 sur les budgets annexes. Sur le budget principal c'est vrai qu'il y a un petit peu moins d'investissement cette année pour l'année 2009. Par contre sur les budgets annexes la somme des investissements est supérieure à ce qu'elle était l'an dernier. Donc globalement pour la Ville de Besançon entre 2008 et 2009, il y a bien une augmentation générale des investissements de 2,5 M€».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [8 contre du groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN) et 2 abstentions du groupe MODEM (Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. GONON)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.